

Internationalisation
et politique internationale
des universités

LES ACTES

→ Nantes 15, 16 et 17 mars 2006



CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE

LES ACTES

« INTERNATIONALISATION ET POLITIQUE INTERNATIONALE DES UNIVERSITES »

15,16 ET 17 MARS 2006

NANTES







SOMMAIRE

OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLOQUE

François RESCHE - Président de l'université de Nantes

Yannick VALLEE - Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1

Jacques AUXIETTE - Président du conseil régional des Pays de la Loire

Bernard DUBREUIL - Recteur de l'académie de Nantes, Chancelier des universités

INTRODUCTION DU COLLOQUE

Yannick VALLEE - Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université Président de l'Université Joseph Fourier - Grenoble 1

11

14

36

Olivier AUDEOUD - Président de la Commission des relations extérieures Président de l'université Paris 10

THEME 1 : Le rayonnement des universités françaises

Séance plénière 1 : L'image des universités françaises à l'étranger

Modérateur : Olivier AUDEOUD - Président de la Commission des relations extérieures

Président de l'université Paris 10

Intervenants: Mohamed HARFI - Chargé de mission. Commissariat général du Plan

Aspasia NANAKI - Doctorante grecque, université de Nantes, fondatrice de l'association des étudiants internationaux « Autour du monde »

Jean-Marc RAPP - Président de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), Recteur de l'université de Lausanne

Alfredo VALLADAO - Professeur IEP Paris - Responsable de la chaire Mercosur

THEME 2 : Les espaces de la politique internationale des universités 21

Séance plénière 2 : Politiques internationales d'universités étrangères

Modérateur : SINGARAVELOU - Président de l'université Michel de Montaigne Rordeaux 3

Intervenants : Balveer ARORA - Ancien Recteur, Pro Vice-chancelier de l'université Jawaharlal Nehru - New-Delhi

> Hamed BEN DHIA - Recteur de l'université de Sfax - Tunisie Taïeb CHKILI - Président de la Conférence des Présidents d'Université du Maroc, Président de l'université Mohamed V - Souissi - Rabat (contribution écrite)

Jean-Pierre PROULX - Président du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) - Québec

Abdou Salam SALL - Recteur de l'université Cheikh Anta Diop- Dakar

THEME 3 : Les partenaires institutionnels des universités

Séance plénière 3 : Quels partenariats avec les ministères et les agences ?

Modérateur : Olivier AUDEOUD - Président de la Commission des relations extérieures Président de l'université Paris 10

Intervenants : Gérard BINDER - Président de l'agence EduFrance

Philippe ETIENNE - Directeur de la DGCID,

ministère des Affaires étrangères

Eric FROMENT - Responsable de la Mission aux relations internationales à la Direction de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Michèle GENDREAU-MASSALOUX - Recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF)

Jean-Dominique LAFAY - Directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

Albert PREVOS - Directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)







Séance plénière 4 - Table ronde :

Quels partenariats avec les collectivités territoriales ?

45

Modérateur : Albert MAROUANI - Président de l'université de Nice Sophia-Antipolis Intervenants : Jacques AUXIETTE - Président du conseil régional des Pays de la Loire

Jean-Marc AYRAULT - Député-maire de Nantes,

Président de Nantes Métropole

Philippe ETIENNE - Directeur de la DGCID, ministère des Affaires étrangères **Roger FOUGERES** - Vice-président enseignement supérieur recherche,

conseil régional Rhône-Alpes

Adrien ZELLER - Président du conseil régional d'Alsace

Débats avec la salle

RESTITUTION DES ATELIERS

52

Atelier 1 : Le rayonnement par la mobilité

Rapporteur: Guy LAVOREL - Président de l'université Jean Moulin - Lyon 3

Atelier 2 : Le rayonnement par la formation et la recherche

Rapporteur : Jacques FONTANILLE - Président de l'université de Limoges

Atelier 3 : Organisation et pilotage de l'Université

en matière de relations internationales

Rapporteurs: Jean-Pierre FINANCE

Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1

Jean-Michel UHALDEBORDE

Président de l'université de Pau et Pays de l'Adour

Atelier 4 : La place de l'Europe pour les universités françaises Rapporteur : **Alain NEUMAN -** Président de l'université Paris 13

Atelier 5 : L'engagement des universités françaises dans l'espace francophone et la francophonie

Rapporteur : Jean-Claude FORTIER - Président de l'université de Bourgogne

Atelier 6 : Les espaces de coopération pour les universités françaises Rapporteur : **Serge SVIZZERO** - Président de l'université de la Réunion

Séance plénière 5 - Table ronde :

Le rôle international de la CPU

61

Intervenants : Olivier AUDEOUD - Président de la Commission des relations

extérieures - Président de l'université Paris 10

Bernard BOSREDON - Deuxième vice-président de la Conférence des Présidents d'Université - Président de l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Jean-Pierre FINANCE - Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1

Débat avec la salle

REMERCIEMENTS

66

Yannick VALLEE - Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université

TEXTE D'ORIENTATION

adopté à l'unanimité en CPU plénière le 22 juin 2006

dopte a runariimite em GPO piemere le 22 juin 2000

67

ANNEXES Fiches préparatoires 73

OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLO QUE

François RESCHE

Président de l'université de Nantes

Yannick VALLEE

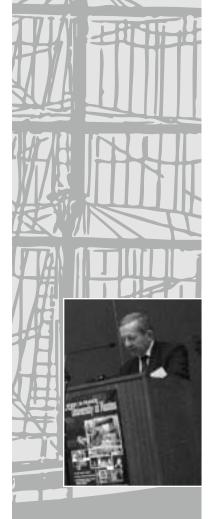
Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1

Jacques AUXIETTE

Président du conseil régional des Pays de la Loire

Bernard DUBREUIL

Recteur de l'académie de Nantes Chancelier des universités







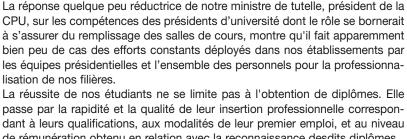
De gauche à droite :

Yannick Vallée, Yannick Guin - Adjoint à la culture et au patrimoine, mairie de Nantes - Jacques Auxiette, Bernard Dubreuil, Patrick Mareschal - Président du Conseil général de Loire-Atlantique.

François RESCHE

Je voudrais vous dire tout l'honneur et le plaisir que j'éprouve en vous accueillant à l'université de Nantes pour l'ouverture du colloque annuel de notre Conférence. Cependant, si l'honneur ressenti est entier, le plaisir est fortement entamé par le contexte délétère qui sous-tend cette édition 2006, consacrée à la thématique « Internationalisation et politique internationale des universités ». Je vous remercie d'être venus nombreux, en dépit de la situation difficile que chacun connaît, à des degrés divers, pour échanger sur l'une des démarches universitaires les plus signifiantes de la société de la connaissance qui est aussi celle de l'avenir.

L'avenir de nos étudiants : c'est bien de cela dont il s'agit actuellement et dont nous avons collectivement à nous préoccuper.



de rémunération obtenu en relation avec la reconnaissance desdits diplômes. Les présidents d'université ont le droit et le devoir d'interpeller le pouvoir politique, et ce au plus haut niveau, à propos de l'avenir de leurs étudiants. Les présidents d'université ont le droit et le devoir d'exiger du pouvoir politique un peu d'écoute et d'attention devant les inquiétudes de leurs étudiants, et

Les présidents d'université ont le droit et le devoir d'exiger du pouvoir politique un peu d'écoute et d'attention devant les inquiétudes de leurs étudiants, et l'instauration d'un vrai dialogue.

Les présidents d'université sont dans leur rôle lorsqu'ils s'engagent aux côtés de leurs étudiants - même s'ils en réprouvent fermement certains moyens d'action - pour rappeler qu'ils sont, comme les politiques, eux aussi des élus. Des élus au second degré de toute une communauté, des élus sur un programme, ayant vocation à proposer et à mener, sous le contrôle de leur conseil d'administration, une politique universitaire, une politique inféodée à aucun pouvoir, ni à aucun parti, quel qu'il soit.

Ce faisant, ils ne font qu'accomplir leur mission, une mission qui les conduit à être ambitieux pour les jeunes qu'ils accueillent et qu'ils forment. Des jeunes qui doivent trouver leur place dans la société, dans une société qui témoigne, chaque jour un peu plus, de ses besoins en une formation supérieure de qualité, une formation supérieure adossée à la recherche et à l'innovation.

Pour répondre à ces besoins, pour être à la hauteur de ces enjeux qui sont ceux de l'Europe de la connaissance, il faut savoir définir des priorités, donner des moyens humains et matériels à la recherche, rattraper le retard relatif en diplômés du Supérieur que nous accusons, en France, sur beaucoup de pays développés. Il faut aussi savoir donner à la jeunesse des marques de confiance, sans angélisme déplacé et donc sans oublier de lui rappeler les vertus du travail et plus tard de la formation tout au long de la vie, mais en lui offrant également d'autres perspectives que celles d'emplois précaires, et d'éventuels licenciements non motivés.

Dans les colloques de la CPU, il est de tradition, pour le président de l'université invitante, d'être bref. Je ne voudrais pas déroger à cet excellent principe mais, avant de conclure, je souhaiterais exprimer mes remerciements, au Bureau de la CPU qui a fait confiance à l'université de Nantes pour l'organisation de ce colloque, à tous mes collègues du comité de pilotage et en particulier à son président, ainsi qu'à tous les chargés de mission de la CPU, aux présidents des trois grandes collectivités territoriales qui ont soutenu notre projet avant de nous apporter une aide matérielle substantielle, à la CASDEN et à la MGEN qui nous ont également apporté un fort soutien financier. Je tiens à remercier également les vice-présidents de l'Université, les membres de la cellule de préparation du colloque, les directeurs des UFR de langues et de médecine, le directeur du CROUS, les directeurs de la division du patrimoine immobilier et du centre de ressources informatiques et tous leurs collaborateurs, pour la préparation logistique du colloque qui a du être entièrement repensée et adaptée en trois jours lorsqu'il s'est avéré que nous ne pourrions pas le tenir sur le site initialement prévu.

Je vous souhaite la bienvenue à Nantes, cette ville dont le « pape du surréalisme » André Breton disait qu'elle était pour lui « la seule où il se passe toujours quelque chose », une ville qui, en vérité, vaut la peine que l'on fasse l'effort de la découvrir.





Yannick VALLEE

Les universités avaient pour tradition de travailler quasi-exclusivement avec l'Etat. Nous sommes toujours sous sa tutelle mais notre travail et nos partenariats s'étendent à présent de la ville, parfois même de ses quartiers, jusqu'au monde. Au cours de ce colloque, nous allons être amenés à aborder ces différentes échelles d'existence de l'université.

En premier lieu, l'université travaille avec les quartiers des villes, particulièrement les quartiers sensibles. Je sais que la question de l'égalité des chances tient à cœur à l'ensemble des présidents d'université.

Nous menons actuellement une première réflexion sur le prochain contrat de plan Etat-région. Les choix que nous y ferons conditionneront l'avenir des universités sur le territoire. Je sais que les collectivités territoriales attachent un grand prix à ce que les jeunes de leur circonscription puissent bénéficier de conditions d'accueil de bonne qualité dans les universités.

Par delà l'Etat, les universitaires ont compris depuis longtemps l'importance de l'Europe dans la vie de nos universités. J'ai pour exemple l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche.

Au niveau mondial, des frontières subsistent. Nous devons travailler, sous la tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur des collaborations renforcées avec l'ensemble des pays du monde, en relation avec le ministère des Affaires étrangères. Ce travail doit faire des universités françaises des universités d'accueil, afin que la France reste un pays d'accueil et des droits de l'homme. Accueillir des étudiants étrangers et mener des collaborations de recherche avec d'autres pays, y compris les pays en voie de développement, permet de garder nos portes ouvertes.

La mondialisation et ses répercussions sur nos étudiants rejaillissent sur certaines questions que nous aborderons aujourd'hui. Le rayonnement de la ville vers le monde et le retour du monde sur la France, jusque dans nos universités, seront au cœur de nos débats.

Je souhaite que ces débats soient fructueux et mènent, comme à l'ordinaire, à des conclusions pertinentes qui nous permettent de mener une action régulière à l'international dans les années à venir, sur la formation comme sur la recherche.

Jacques AUXIETTE

C'est d'une seule voix que les collectivités locales ici représentées s'expriment devant vous, symbolisant la logique de cohérence qui nous anime dans nos prises de décisions. C'est donc en accord avec le Conseil Général - représenté par Patrick Mareschal et Nantes Métropole - présidée par Jean-Marc Ayrault et représentée par Yannick Guin, que je prends la parole. C'est avec plaisir que nos collectivités reçoivent ce colloque et apportent leur contribution pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions.

Le sujet que vous avez retenu est de la plus haute importance, car il pose la question de l'avenir du système universitaire français dans un monde en plein bouleversement. Cette question amène par ailleurs une réflexion sur la politique de recherche dont souhaite se doter notre pays.

Les ambassadeurs du Mexique, du Maroc, de la Chine et de la Turquie, ainsi qu'un représentant de l'ambassade d'Inde sont actuellement présents à Nantes dans le cadre de l'International Atlantic Meeting. Nous avons la perspective, actée par les gouvernements français et chinois, d'installer en Chine une usine de montage d'un nouvel avion. Nous avons envisagé la possibilité que le port de Nantes/Saint-Nazaire soit le lieu d'exportation d'une partie des pièces fabriquées par Airbus. L'internationalisation, que vous évoquez au titre universitaire, a donc également une réalité concrète sur nos territoires, au cœur des préoccupations des collectivités locales. Ces dernières ont en effet la responsabilité de faciliter l'ouverture de leurs territoires sur le monde.

L'avenir de nos universités passe par l'international. L'ouverture sur le monde et la diversité culturelle qui en découle constituent une richesse inestimable.



Nos repères culturels, principalement notre langue, constituent parfois des freins à la recherche. Les échanges entre chercheurs permettent donc d'envisager les choses sous des angles différents, parfois inédits. L'avancée de nos connaissances et la complexification du monde requièrent une hyperspécialisation des disciplines, mais également un enrichissement à travers des rencontres interdisciplinaires et internationales. Ce brassage intellectuel au niveau planétaire est indispensable pour maintenir la place de la France sur la scène internationale. Cela suppose une compétitivité forte, dont les bases doivent être liées à la recherche.

Pour être performante, notre recherche nécessite un système universitaire puissant, soutenu par l'Etat, en liaison avec l'Europe mais également appuyé par les collectivités locales. Nos universités se situent à l'interface de la recherche et de la transmission des savoirs les plus récents. Elles jouent à ce titre un rôle très important dans la constitution de la citoyenneté, apportant un regard critique et constructif sur le monde. Par ailleurs, en tant que composante importante de la réussite des étudiants, leur bien-être doit être assuré.

Nos collectivités sont conscientes des nécessités qui sont les vôtres et entendent continuer à œuvrer avec vous, mais également avec l'Etat et l'Europe, pour l'université de demain. Le programme Ticket ouest pour l'Europe a donné lieu à l'attribution de 2 340 bourses à des étudiants en 2005, pour un budget de près de 3 millions d'euros. En Loire-Atlantique, le conseil général agit dans le même sens et attribue également des bourses conséquentes afin de favoriser la mobilité des étudiants. La ville de Nantes, a pour sa part, attribué plus de 300 bourses en 2005.

En ce qui concerne la mobilité entrante, un règlement relatif à des bourses d'accueil est en cours d'élaboration par les services de la région et les élus. Nantes Métropole est également à l'initiative d'une maison des chercheurs étrangers, qui mettra à la disposition de ceux-ci, dès mars 2007, 24 logements sur l'invitation de l'université, des grandes écoles et du CHU.

En coordination avec les autres collectivités, le conseil général de Loire-Atlantique agit pour la vie étudiante, par le biais d'une politique sociale audacieuse. J'ai pour exemple la transformation d'une clinique en logements étudiants ou l'attribution de bourses atlantaises aux doctorants. La politique d'attribution de prêts à taux zéro, sous condition de ressources familiales, pour les étudiants dont les parents sont domiciliés dans le département, constitue également l'une des dimensions qui donnent toute sa cohérence aux différents partenariats que nous avons noués et entendons développer avec vous.

Le budget du conseil régional dédié à la recherche a doublé entre 2005 et 2006, ce qui traduit notre volonté de rattraper certains retards que connaît notre région. Nous sommes en cours d'élaboration d'un schéma régional de formation, du collège jusqu'à l'université, en prenant en compte la formation tout au long de la vie. Nous avons par ailleurs participé à la création d'Impress, constitué sous l'autorité de l'université de Nantes. Nous souhaitons que le débat se poursuive au niveau régional avec les universités du Mans et d'Angers. Nous entendons mettre en place une véritable politique de contractualisation avec les universités pour atteindre nos objectifs communs.

Le rôle du CCRDT a été renforcé pour devenir l'interlocuteur privilégié du conseil régional sur tous les dossiers de recherche. Le schéma régional de la recherche est en cours d'élaboration et sera finalisé à la fin du mois du juin. Ce document permettra de formuler des propositions pour le septième PCRDT et débouchera sur des propositions régionales pour le contrat Etat-région.

A l'heure de la mondialisation, il est nécessaire d'agir de concert et efficacement, dans le cadre d'objectifs partagés. La région semble être l'échelon pertinent pour une certaine recherche de cohérence entre les différents pôles universitaires, mais également entre l'ensemble des acteurs régionaux qui développent des relations internationales. Cette implication des collectivités locales ne doit pas dédouaner l'Etat de ses responsabilités, principalement en matière d'égalité des droits sur le territoire national.

Depuis Université 2000, l'enseignement supérieur français s'appuie très largement sur des financements locaux. Cependant, la part de la fiscalité régionale dans la fiscalité locale française représente, en moyenne, moins de 6 %.



En Pays de la Loire, l'Etat nous délègue la maîtrise d'ouvrage sur certains dossiers, tels que le cyclotron ou l'extension des IUT, au-delà des apports traditionnels des collectivités.

Les régions françaises sont aujourd'hui disponibles pour assumer de nouvelles responsabilités, dans le cadre de compétences clairement définies et assurant l'égalité des chances et des droits à chacun.

Près de 50 % du budget régional, soit environ 500 millions d'euros, est consacré à la politique de formation, d'apprentissage et de vie lycéenne. Notre assemblée est très inquiète de la tournure que prennent les événements autour du CPE. Les jeunes qui sortent des universités bien formés, avec de bonnes capacités d'adaptation au monde du travail, se verraient demain proposer des contrats de travail permettant de les licencier sans justification, du jour au lendemain. Il nous semble que le procédé qui consiste à normaliser le principe d'une période d'essai de deux ans est contraire aux normes communautaires et internationales du travail. L'article 7 de la convention 158 de l'Organisation Internationale du Travail stipule en effet qu' « un travailleur ne devra pas être licencié pour des motifs liés à sa conduite ou à son travail avant qu'on ne lui ait offert la possibilité de se défendre contre les allégations formulées, à moins que l'on ne puisse raisonnablement attendre de l'employeur qu'il lui offre cette possibilité ». Quand bien même pourrions-nous interpréter ce texte pour le rendre compatible avec la nouvelle loi, pourrions-nous nous satisfaire d'une société qui ne sait pas apporter d'autres réponses à ses enfants que le CPE voté dans la même loi que l'abaissement de l'apprentissage à 14 ans ?

François Resche a quelque peu défrayé la chronique en faisant valoir combien il lui semblait nécessaire d'engager à nouveau le dialogue avec la jeunesse. Je salue son courage et son engagement au service de l'enseignement supérieur de qualité. Si les jeunes sont les premiers concernés par le CPE, les adultes responsables que nous sommes ne peuvent rester ni silencieux, ni indifférents. Je précise que les aides publiques versées par le conseil régional des Pays de la Loire, qui concernent notamment l'aide au recrutement des cadres, sont attribuées uniquement dans le cadre d'emplois à durée indéterminée.

Au nom des collectivités locales, je vous souhaite de très bons travaux à Nantes.

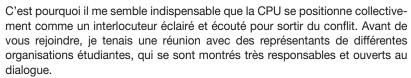
Bernard DUBREUIL

Monsieur le président du conseil régional, monsieur le président du conseil général, monsieur le représentant du maire de Nantes, monsieur le Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université, mesdames, messieurs, chers collègues,

A mon tour, je veux vous souhaiter la bienvenue à Nantes, bienvenue dans l'académie de Nantes. Je sais gré au président de l'université de Nantes d'avoir pris l'initiative d'accueillir la CPU pour son colloque annuel. Je sais l'effort qui a été le sien et celui de ses collaborateurs pour vous offrir une organisation et un accueil de qualité. Je veux aussi saluer l'appui apporté par les collectivités, toujours présentes auprès des universités de l'académie pour soutenir leurs initiatives.

Le thème de travail que vous avez choisi de traiter pendant ces trois journées est, à tous égards, majeur pour le futur de l'enseignement supérieur français. L'internationalisation des universités est une ardente obligation pour leur développement et leur rayonnement.

Mais, l'actualité se moque bien des calendriers ; et je ne peux pas ne pas évoquer le contexte actuel qui a retenu un certain nombre de présidents dans leur université. Je connais le sens des responsabilités qui vous anime et votre souci de gérer le mieux possible cette période agitée, liée aux mouvements de protestation des étudiants qui perturbent le fonctionnement des établissements. J'en connais aussi les difficultés, quand il s'agit de veiller à la sécurité des personnes et des biens ; je mesure aussi les aléas de la communication et des prises de position que les circonstances vous amènent à faire à titre individuel.



Le chômage des jeunes est un fléau qui nous concerne tous. Tout doit être tenté pour y faire face ; et en particulier pour l'université, dont la mission est également de faciliter l'accès à un premier emploi, c'est d'abord et avant tout interroger constamment ses formations, ses cursus sur les questions de qualification et d'insertion professionnelle ; ce qu'attendent aussi les étudiants.

L'université est une caisse de résonance puissante des inquiétudes, mais aussi de l'espérance d'une grande partie de la jeunesse. La mondialisation des activités humaines, le sentiment que le destin des gens leur échappe, créent des angoisses face à un avenir incertain. A mon sens, votre réflexion sur l'internationalisation doit intégrer cette composante psychologique, ce fort ressenti. Ma conviction est qu'au contraire, avec les atouts, avec le potentiel dont dispose l'université française, et pour peu qu'une plus grande autonomie lui soit accordée, c'est un avenir prometteur qui s'offre à elle et aux étudiants qu'elle forme. Ayons confiance en l'avenir ! Puissions-nous tous, qui sommes en charge de la jeunesse, en être les premiers artisans !

Vous me permettrez pour terminer mon propos et revenir au thème de ce colloque, comme recteur-chancelier, quelques réflexions et suggestions. Je dois avouer que nous évoquons assez peu ce thème de l'internationalisation lors des réunions que je tiens avec les présidents des universités de l'académie. En réalité, il couvre plusieurs sujets d'intérêt commun, et je voudrais en évoquer principalement trois d'entre eux.

La mobilité des jeunes

Au-delà des aspects matériels et pratiques, il s'agit avant tout d'une question de mentalité, d'état d'esprit. Il me semble que les étudiants seront d'autant plus disposés à inscrire la mobilité comme un élément incontournable dans leur cursus universitaire qu'ils y auront été préparés et motivés dès le secondaire. Les rectorats disposent d'une délégation aux relations internationales et à la coopération, chargée d'aider les établissements scolaires à établir des collaborations avec leurs homologues à l'étranger, à monter des projets d'appariements et d'échanges.

L'académie de Nantes conçoit par exemple des projets linguistiques, des projets scolaires ou de développement scolaire, permettant de travailler sur des thèmes communs entre plusieurs pays. Plus de 10 % d'élèves et d'enseignants sont concernés par ces programmes d'échanges. Il semble donc utile que rectorats et universités travaillent davantage de concert pour préparer les futurs étudiants à la mobilité internationale et pour mutualiser leurs réseaux de partenaires à l'étranger.

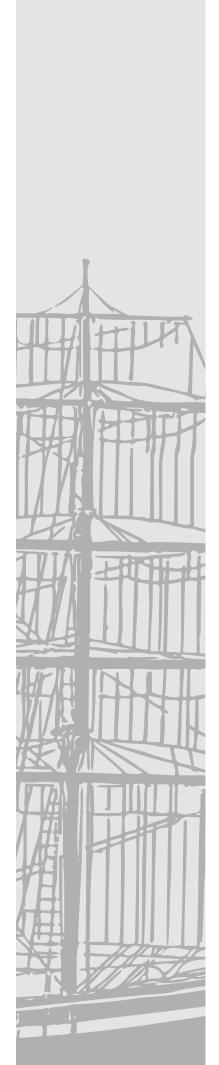
L'apprentissage des langues

L'enseignement du second degré doit être plus performant. L'introduction progressive d'une approche par compétence, par référence au cadre européen, est de nature à modifier considérablement l'enseignement des langues vivantes. Dès cette année, des collèges et lycées pilotes expérimentent en allemand la certification des diplômes A2 et B1. Ces certifications vont s'étendre à l'ensemble des langues étrangères, des établissements scolaires et des niveaux. D'ici quelques années, chaque bachelier disposera donc d'un niveau de compétence attesté dans une langue étrangère au minimum. C'est une donnée que vous devrez intégrer.

L'accueil des étudiants étrangers

Ce sujet est encore mal traité, malgré les efforts et les progrès réalisés. De toute évidence, le cadre politique, aujourd'hui pour le moins imprécis, doit être clarifié. Au niveau académique, le rectorat est sollicité sur l'attestation de niveau d'étude.





Cette tâche est délicate car plus de 80 % des demandes émanent de ressortissants extérieurs à la Communauté Européenne. De plus, elles portent très souvent sur des diplômes professionnels.

L'accueil des étudiants étrangers qui viennent à titre individuel est une autre préoccupation : le logement, les conditions de vie, la précarité pour nombre d'entre-deux. Les CROUS sont confrontés à ce problème. Il est indispensable, et je dois dire que c'est le cas dans l'académie de Nantes, que les CROUS soient associés et parties prenantes des politiques que vous voulez mener à cet égard. J'irai même plus loin : il est indispensable que la politique en matière d'accueil des étudiants étrangers soit élaborée conjointement avec les œuvres universitaires et les collectivités locales. Il s'agit bien, en fonction des options choisies, d'organiser, c'est-à-dire prioriser, cadrer et réguler, de façon à assurer un accueil digne à ces étudiants. En tant que président du conseil d'administration du CROUS, le recteur est votre interlocuteur naturel.

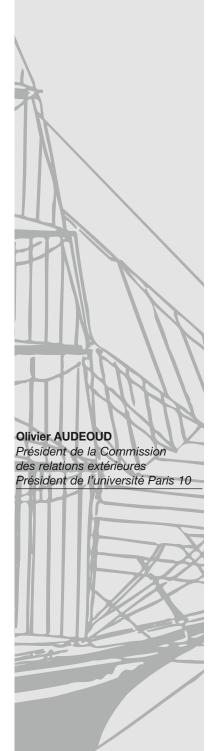
Voilà, mesdames, messieurs, quelques sujets de réflexion relatifs à la question de l'internationalisation qui doivent s'inscrire dans les relations de travail entre recteurs et présidents d'université.

En conclusion, je veux tout simplement vous souhaiter, mesdames, messieurs les présidents et directeurs, un excellent séjour à Nantes, où j'espère que vos échanges seront riches et fructueux. En matière de politique internationale, comme sur de nombreux autres sujets, vous devez être à l'avant-garde et force de proposition.

INTRODUCTION DU COLLOQUE

Yannick VALLEE

Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1



Yannick VALLEE



Je souhaiterais en premier lieu revenir sur les deux colloques précédents de la CPU.

A Bordeaux, notre réflexion a porté sur la place des universités dans la recherche. Un des termes les plus récurrents dans les débats a été celui de l'Europe. L'espace européen de la recherche devient une réalité forte, marquée par l'accord donné par la CPU à la charte européenne des chercheurs.

A Lyon, nous avons abordé le thème de la formation des étudiants. Une des conclusions du colloque

était que tous les étudiants qui obtiennent un master en France devaient avoir passé au moins un semestre d'études à l'étranger durant leur cursus. L'importance de l'enseignement des langues y était également évoquée.

J'ai par ailleurs été récemment reçu par un syndicat représentatif des étudiants. Mon intervention portait essentiellement sur les étudiants étrangers. J'ai senti à quel point les étudiants présents menaient eux aussi une réflexion sur le rôle de la France, à travers ses universités, dans l'accueil d'étudiants venant du monde entier.

Lors de ces trois manifestations, l'international a été abordé comme une réalité transversale par rapport aux missions essentielles de l'université que sont la formation et la recherche. La loi de 1984 ne définit pas l'internationalisation comme l'une des missions fondamentales de l'université. Nos actions à l'international seront d'autant plus efficaces que notre recherche et nos formations seront performantes et s'exporteront. Et, si nos collègues du monde entier viennent travailler avec nous, que nous sommes attractifs et que nous créons des réseaux avec des universités étrangères, notre recherche et nos formations s'amélioreront en feed-back.

Je sais déjà que les conclusions de ce colloque révèleront que nos actions à l'international sont inscrites en totalité dans nos missions fondamentales.

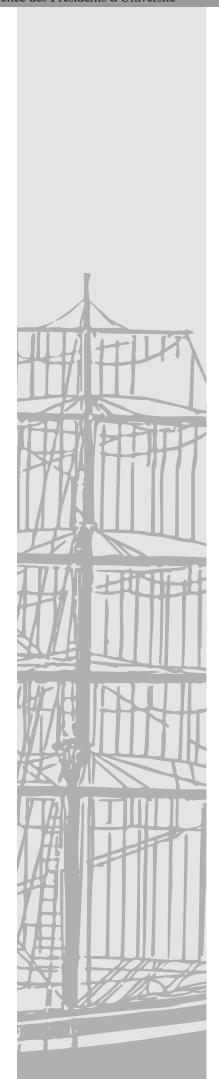
Olivier AUDEOUD



Merci monsieur le vice-président Yannick Vallée d'avoir confirmé que l'international était une priorité de la CPU. C'est en effet l'une des clés de l'avenir des universités françaises.

Je crois qu'aujourd'hui dans le contexte de ce mois de mars 2006, il est indispensable que l'ensemble des universités continue à travailler, même si les événements actuels nous perturbent. Je pense que nous devrions recouvrer dans quelque temps la sérénité dans nos campus. Nous retrouverons notre action et nos missions traditionnelles, y compris la dimension internationale.

En 2002, la CPU avait organisé un séminaire sur les conséquences de l'internationalisation des universités. Nous avions déjà abordé les questions que nous allons traiter aujourd'hui, notamment celles qui concernent les partenariats. Cependant, les programmes ARCUS n'existaient pas et les contrats entre universités et régions étaient limités.



En outre, la vague des contrats des universités avec le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche nous permet maintenant de réaliser un bilan et d'évaluer l'organisation des universités, ce qui n'était pas le cas en 2002. Enfin, nous pouvons maintenant nous appuyer sur de nouveaux instruments pour la coopération à l'international, pour les formations et la recherche avec notamment les cotutelles de thèses facilitées, la possibilité de partager des diplômes avec des établissements étrangers, les Collèges Doctoraux franco-pays étranger...

Le colloque de Nantes est l'aboutissement de ceux de Lyon et de Bordeaux. Nous avons aujourd'hui une vision transversale de nos actions dans une dimension internationale. Nous devons faire le point sur notre place à l'international et sur la façon dont nos voisins perçoivent l'université française. Nous devons reconnaître que nous sommes en compétition avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et d'autres pays.

Les universités sont autonomes et ont à définir leur politique internationale ainsi que leur organisation à l'international. Cependant, la Commission des relations extérieures de la CPU assume une responsabilité importante. Nous sommes en effet les interlocuteurs permanents de notre ministère de tutelle, qui encadre juridiquement les relations extérieures. Nous sommes également les interlocuteurs de la Direction des Enseignements Supérieurs sur les engagements politiques et ceux de la Direction des Relations Internationale et de la Coopération sur la gestion des relations avec certains pays. Nous sommes par ailleurs en relation presque permanente avec le ministère des Affaires étrangères. Avec ce dernier, nous travaillons, par exemple, sur la charte de qualité pour l'accueil des boursiers du Gouvernement français, pour garantir la place des universités dans le rayonnement de la France et leur exclusivité pour l'évaluation pédagogique des étudiants étrangers souhaitant venir étudier chez nous. Les universités, par le biais de la formation et de la recherche, sont enfin reconnues comme étant au cœur de l'attractivité de la France à l'international.

Enfin, la charge de travail de la CPU s'accroît avec la multiplication des agences qui accompagnent l'international, telles qu'EduFrance ou le CNOUS. De plus, de grands organismes de recherche comme le CNRS possèdent des contacts à l'étranger. Nous pourrions donc envisager des partenariats avec des organismes qui détiennent une avance sur nous à l'international.

Chaque université doit définir sa politique, mais nous devons également déterminer le cadrage qui peut être exercé par la CPU, au titre de représentant des universités mais également de relais des politiques du gouvernement.

La trame du colloque sera la suivante :

Séance plénière 1 :

l'image des universités françaises à l'étranger

Atelier 1:

le rayonnement par la mobilité

La France est l'un des pays les plus mobiles en termes d'entrées et de sorties, mais les universités communiquent trop peu sur ce point.

Atelier 2:

le rayonnement par la formation et la recherche

La France a une place reconnue internationalement.

Atelier 3:

organisation et pilotage de l'université en matière de relations internationales Nous avons procédé à une enquête auprès des universités, dont la note d'EduFrance à votre disposition fait la synthèse. Peu de systèmes sont idéaux mais je crois que de nombreuses universités ont besoin d'être conseillées.

Séance plénière 2 :

politiques internationales d'universités étrangères

Cet atelier est fondamental et nous permet de nous interroger sur les directions vers lesquelles nous pouvons aller : les pays émergents, les pays du sud ou l'Europe. Nous devons faire des choix et ne pas sacrifier à une mode. L'univers ne se concentre pas entre la Chine et le Brésil ; d'autres pays, tels que l'Inde, jouent également un rôle essentiel.

Atelier 4:

la place de l'Europe pour les universités françaises

Atelier 5:

l'engagement des universités françaises dans l'espace francophone et la francophonie

Atelier 6:

les espaces de coopération pour les universités françaises

Séance plénière 3 :

quels partenariats avec les ministères et les agences ?

Séance plénière 4 :

quels partenariats avec les collectivités territoriales ?

Ces partenariats sont de plus en plus importants. La coopération décentralisée permet éventuellement au pouvoir central de se désengager financièrement. Il est donc nécessaire que l'université retrouve ses appuis financiers venant du territoire.

Séance plénière 5 :

le rôle international de la CPU

Ce colloque a pour objectif d'inscrire le fait que l'international est fondamental pour les universités. Il s'agit d'un travail commun, qui implique un minimum de déontologie afin de travailler dans la réciprocité. Cette manifestation permet par ailleurs de s'interroger sur le rôle de la CPU à l'international, qui est dans l'intérêt collectif de l'ensemble des universités.

Bon travail à tous.



THEME 1

Modérateur:

Olivier AUDEOUD

Président de la Commission des relations extérieures, Président de l'université Paris 10

Intervenants:

Mohamed HARFI

Chargé de mission,

Commissariat général du Plan

Aspasia NANAKI

Doctorante grecque, université de Nantes, fondatrice de l'association des étudiants internationaux « Autour du monde »

Jean-Marc RAPP

Président de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS)

Recteur de l'université de Lausanne

Alfredo VALLADAO

Professeur IEP Paris

Responsable de la chaire Mercosur



→ Le rayonnement des universités françaises

Séance plénière 1

L'image des universités françaises à l'étranger

Olivier AUDEOUD

L'Université française est comme un miroir dont les reflets varient. Elle a une image internationale très ancienne et historique, mais elle ne sait pas s'identifier. Ainsi nous ne disposons toujours pas d'un portail central qui permette aux étudiants étrangers de prendre connaissance des formations que nous proposons. En termes d'image, les événements qui troublent certaines universités posent problème et des universités étrangères ne comprennent pas nos débats internes.

L'image de la France est contrastée. Les raisons de venir en France sont multiples :

- la culture ;
- l'histoire :
- les valeurs ;
- la langue ;
- la qualité scientifique et la renommée.

Une enquête a été menée sur les raisons de la venue en France des étudiants (en 1^{re} ou 2^{e} année de licence) du Vietnam, du Sénégal et du Maghreb.

Les résultats, dans leur majorité, en sont les suivants :

- 1- attraction climatique et mode de vie ;
- 2- notoriété liée à la facilité de s'inscrire ;
- 3- nombre d'étudiants étrangers déjà inscrits ;
- 4- disponibilité de l'information sur l'établissement ;
- 5- informations sur la qualité de l'enseignement.

En revanche, quand il s'agit du master et du doctorat, le cinquième point est cité en premier. Le contraste est également illustré par les étudiants étrangers qui s'étonnent de notre autocritique et estiment qu'ils sont satisfaits de leurs études dans notre pays.

Ces éléments traduisent notre difficulté à identifier notre image, d'autant plus que nous la connaissons mal nous-mêmes. Un flou subsiste, notamment en raison du manque de dynamisme des universités françaises à l'international et de la dispersion des initiatives. Nous n'avons pas non plus encore intégré l'aspect révolutionnaire d'internet.

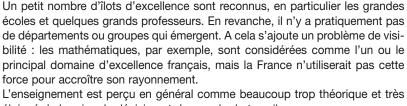
Alfredo VALLADAO

Je vous remercie pour cette invitation. Je suis brésilien, professeur à Sciences-Po à Paris.

L'image ne représente pas forcément la réalité, mais elle a un puissant impact sur la réalité. J'ai réalisé un sondage relatif à l'image des universités françaises auprès d'une quinzaine de collègues brésiliens et argentins. Ses résultats se sont avérés relativement décevants.

Considérations générales

Le terme « démodé » était récurrent. L'université française est perçue comme arrêtée dans le temps et vivant sur des gloires passées.



éloigné de la prise de décision et du monde du travail.

Par ailleurs, les universités françaises n'utilisent pas suffisamment les nouvelles technologies. Elles sont absentes des débats contemporains, notamment en sciences sociales. En outre, la recherche française est très peu présente dans les grandes publications internationales. Les Français feraient preuve d'une certaine morgue et mettent en avant certaines personnalités reconnues mais, malheureusement, de la génération passée.

La référence française reste importante dans des pays tels que le Brésil ou l'Argentine, pour une génération qui a vécu ici à l'époque des dictatures militaires et qui, aujourd'hui, arrive en fin de carrière. Les jeunes professeurs ne sont pas autant attirés par la France. L'image des universités est très liée à celle du pays, qui est perçu comme immobile, en passe d'être dépassée par d'autres pays, même européens comme l'Allemagne par exemple.

Considérations spécifiques

La langue

La langue est un obstacle. En effet, depuis la grande réconciliation entre le Brésil et l'Argentine dans les années 1980-90, l'espagnol est devenu la deuxième langue apprise dans les classes brésiliennes. Il en est de même pour le portugais en Argentine. Le français est donc appris au mieux en troisième langue, en concurrence avec d'autres langues comme l'allemand et l'italien. L'anglais est par ailleurs enseigné dès le primaire au Chili.

L'accueil

■ L'accueil pédagogique

L'Université française a l'image d'une université de masse, sans accueil personnalisé, ni contact avec les professeurs, où il n'existe pas de départements d'excellence. Enfin, un élément fondamental est que les bourses accordées aux étudiants sont nettement insuffisantes, en nombre et en montants.

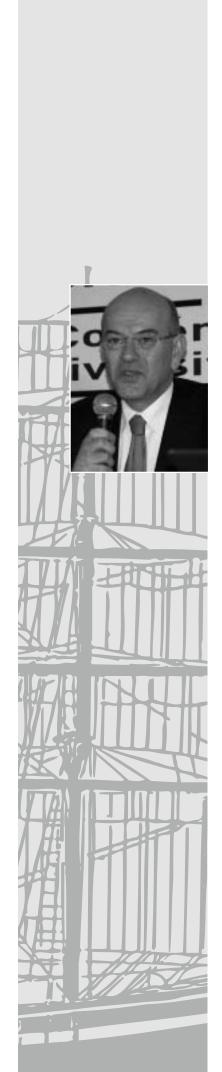
■ L'accueil social

En premier lieu, les chercheurs et les professeurs sont très mal accueillis (du moins dans les départements de sciences humaines), ce qui donne une image négative de la France. Les étudiants ont par ailleurs peu de possibilités de travailler pendant leurs études. De plus, dans des pays comme les Etats-Unis, le Canada ou la Nouvelle-Zélande, les étudiants peuvent rester dans le pays d'accueil s'ils trouvent un emploi. Ces aspects sont fondamentaux et donnent de la France l'image d'un pays fermé.

Les destinations privilégiées des étudiants brésiliens et argentins sont principalement les Etats-Unis et le Canada. L'Angleterre, l'Italie et l'Espagne sont également des pays attractifs, surtout pour les étudiants en économie. La Nouvelle-Zélande et l'Australie exercent par ailleurs une nouvelle concurrence forte, à travers la langue, les bourses et un enseignement de très bonne qualité. La France demeure attractive pour ses « externalités » : la gastronomie, la culture et l'histoire. Les grandes écoles restent une référence très importante. Les efforts menés ces dernières années par de nombreuses universités françaises vers l'Argentine et le Brésil commencent à payer, principalement en raison de la démarche commerciale qu'elles ont adoptée.

Il y a cinq ans, Sciences-Po comptait cinq étudiants brésiliens. Ils sont aujourd'hui au nombre de 45. Il est vrai que nous détenons un statut de grande école et que nous avons réalisé de gros efforts pour dispenser des cours en





anglais et en espagnol. Quant aux étudiants français qui vont en Amérique Latine dans le cadre des programmes d'échanges, ils créent un autre type d'image des universités françaises. C'est pourquoi nous œuvrons pour que les étudiants passent leur troisième année de master au Brésil et en Argentine. Nous avons créé des doubles ou triples diplômes avec des universités américaines, une « triangulation » est très attractive pour les étudiants. Enfin, nous avons fortement développé les liens avec les entreprises.

Jean-Marc RAPP

Je vous remercie de votre invitation. La France est un pays que j'aime profondément, c'est pourquoi je m'exprimerai en qualité d'ami.

1. L'unité d'enseignement et de recherche

Pour l'observateur étranger, la France paraît souffrir d'un phénomène de fragmentation, entre les grandes écoles qui admettent sur concours, les universités qui acceptent les titulaires de baccalauréat et les centres de recherche. Cela donne de la recherche française une image très éclatée. De nombreux centres de recherche sont séparés des universités, tout en y étant rattachés selon des modalités diverses. Il est donc difficile pour quelqu'un souhaitant négocier un contrat de recherche de savoir s'il doit s'adresser au président d'université ou au laboratoire.

Il existe par ailleurs un contraste entre la créativité et l'inventivité des chercheurs français et le résultat des classements, **qui ne sont guère favorables aux universités françaises**. Ces classements sont sujets à caution, mais nous savons que beaucoup les utilisent. En Suisse, **la tendance est d'intégrer** les derniers instituts de recherche indépendants aux universités et aux écoles polytechniques fédérales.

2. La taille des établissements

Les universités françaises sont marquées par un phénomène de massification. A titre de comparaison, une université comme celle de Toulouse compte autant d'étudiants que la Suisse entière. L'université française paye aujourd'hui le prix du succès de sa politique d'accès aux études et de démocratisation par la difficulté d'obtenir des moyens pour accueillir autant d'étudiants.

D'autres pays européens ne font pas la distinction d'accès entre grandes écoles et université. En Suisse par exemple, les écoles polytechniques fédérales admettent les titulaires du baccalauréat sans concours d'entrée. Le taux relativement faible d'étudiants suisses (20 % par rapport à la classe d'âge) est dû notamment à une sélection draconienne dans les années qui précèdent le baccalauréat, qui n'est accordé qu'à 20 % de la population des 18-19 ans, et à l'existence de formations alternatives non universitaires (apprentissage, écoles professionnelles) toujours bien considérées par les familles et les employeurs.

3. L'autonomie

A l'université de Lausanne, une nouvelle loi donne à la direction de l'université le pouvoir de nomination de la totalité des professeurs, **et le droit de créer les cursus d'études qu'elle juge opportuns**.

J'ai négocié un programme d'enseignement conjoint avec une université française en une semaine, puis nous avons attendu l'habilitation ministérielle pendant un an. Il serait opportun que la liberté soit donnée aux universités françaises de créer leurs propres programmes.

4. L'internationalisation

J'ai tendance à penser que l'internationalisation commence localement. En Suisse, nous avons internationalisé en premier lieu le corps enseignant, avec 25 % d'enseignants-chercheurs étrangers.

Sur les sept facultés de Lausanne, quatre sont dirigées par des doyens qui ne

sont pas Suisses. Cela facilite la mise en place d'une politique internationale. Nous avons l'impression que l'université française est un système relativement clos. Cette situation est probablement due à la taille du pays, car le phénomène est similaire en Allemagne et en Angleterre.

5. La capacité de réforme du système

Ma plus grande inquiétude réside probablement dans le fait que chaque tentative de réforme, bonne ou mauvaise, entraîne un psychodrame national.

Aspasia NANAKI

Je suis étudiante crétoise et souhaiterais vous apporter mon témoignage. Partir étudier à l'étranger représente pour un étudiant une expérience unique en matière d'enrichissement personnel, identitaire, intellectuel, socioculturel, linguistique, scientifique et technique. Il paraît qu'un séjour de valeur significative à l'étranger peut remplacer une première expérience professionnelle.

En Grèce, les formations à l'étranger sont très valorisantes. L'université française a encore une bonne réputation. Nous savons qu'elle véhicule les richesses de la culture française, telles que la littérature, l'art, la recherche et le développement technique et scientifique.

Les facteurs déterminant le choix de la France par un étudiant sont :

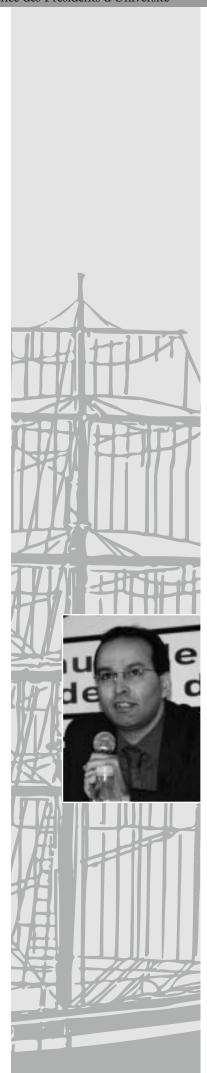
- la proximité culturelle ;
- la distance géographique ;
- le niveau de la qualité de vie ;
- l'existence de diasporas ;
- la diversité des formations ;
- le coût d'inscription ;
- la notoriété selon les classements internationaux.

A mon sens, l'attractivité de la France et de ses universités dépend de ses politiques de communication. Je crois que les universités françaises manquent parfois de visibilité sur la scène internationale. Les raisons peuvent en être la dispersion des universités ou le refus de dépenses importantes pour la communication, faute de mutualisation des moyens. La France estime, peut-être à tort, qu'il n'est pas nécessaire de faire de la publicité pour attirer les étudiants.

Chaque étudiant souhaite approfondir ses connaissances de la France avant de venir y étudier. Or qu'il passe par les services culturels de l'ambassade de France, les services de relations internationales de son université, les centres d'études pour la France ou Internet, l'information n'est pas toujours claire, ni systématiquement traduite. Cela pose particulièrement problème dans l'utilisation des sigles et des abréviations. L'information n'est même parfois pas mise à jour. Les démarches sont considérablement facilitées lorsqu'il s'agit de mobilité dans le cadre d'un programme ou d'un contrat. Ainsi, j'ai choisi de venir à l'université de Nantes car elle possède une convention avec l'Université d'Athènes. Avant de venir en France, j'avais besoin de savoir que je serai bien accueillie et bien intégrée, à l'université comme dans la ville. Les questions pratiques du logement, de l'apprentissage linguistique ou des démarches administratives jouent parfois un rôle déterminant dans le choix des étudiants. Ainsi, les infrastructures d'accueil, de restauration et d'hébergement sont des arguments qui jouent en faveur de la France par rapport à l'Angleterre ou aux Etats-Unis. Les démarches administratives sont facilitées par un guichet unique ou par une maison des échanges internationaux qui centralisent les informations et les services nécessaires.

Les réseaux formels entre les établissements et les laboratoires ou les réseaux informels entre les enseignants, les étudiants et les associations jouent un rôle primordial. Par exemple, tous les semestres, un enseignant grec dispense des cours à l'école polytechnique de Nantes. Cela incite les étudiants à partir en Grèce et alimente les échanges entre la Grèce et la France.





Les étudiants eux-mêmes sont parfois au cœur de la création ou du renouvellement d'un accord. Une étudiante française a par exemple persuadé l'année dernière son professeur de signer un accord bilatéral entre l'université de ma ville natale et l'université de Nantes.

Je suis convaincue qu'un étudiant étranger de retour dans son pays peut devenir le meilleur ou le pire ambassadeur de la France. Dans ma formation de didactique de langues et de culture étrangère, des étudiants grecs s'inscrivent chaque année sur les conseils de leurs compatriotes. C'est pourquoi il est nécessaire que le regard d'un étudiant sur la France évolue positivement, grâce à ses relations personnelles, les contacts noués sur place, ainsi que le sentiment de confiance et de sécurité apporté par ses collègues et ses tuteurs français. Dans ce cadre, le rôle des associations étudiantes est très important, car elles peuvent valoriser les structures d'accueil mises en place par les universités ou les institutions. Elles offrent en outre un cadre dans lequel l'étudiant peut agir et s'épanouir. L'association « Autour du monde », a été créée il y a quatre ans à l'initiative d'étudiants français et étrangers. Elle organise des rencontres, des cafés polyglottes, des journées interculturelles et autres échanges pour lutter contre l'isolement et faciliter l'intégration des étudiants. Ces facteurs offrent à l'étudiant la possibilité d'investir pleinement son territoire et de s'y sentir bien, afin de réussir ses études. Cet étudiant pourra ainsi véhiculer une bonne image de l'Université française de retour dans son pays. Il est crucial de favoriser les échanges pour développer la mobilité et accroître le rayonnement des universités françaises.

Olivier AUDEOUD

Le titre du Monde annonçant le rapport du Commissariat du Plan publié le 23 janvier était le suivant : « La France accueille mal ses étudiants étrangers ».

Mohamed HARFI

Je tiens à remercier la Conférence des Présidents d'Université de son invitation et de son intérêt pour le rapport du Commissariat général du Plan sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs. Depuis le 8 mars, le Centre d'analyse stratégique succède au Commissariat Général du Plan, et sera chargé des activités d'analyse, de veille et d'aide à la décision auprès du Premier ministre. Dans le cadre de ces travaux, les liens avec la recherche académique seront renforcés et la dimension européenne sera fortement prise en compte. Le rapport sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs est un travail collectif qui a associé tous les ministères concernés, des experts du monde académique, des universités et des associations. Il concerne à la fois les questions de mobilité entrante et sortante des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

1. L'intérêt d'améliorer l'image des universités françaises à l'étranger

Quelle que soit la politique dans ce domaine, nationale ou d'établissement, il est important de fixer des objectifs clairs et hiérarchisés. Il s'agit aussi de tenir compte dans cette politique des spécificités des "cibles " (les étudiants, les chercheurs, etc.) et des domaines concernés (formation et/ou recherche, valorisation de la recherche, y compris le développement de collaborations entre universités et entreprises étrangères).

Un décalage est possible entre l'image que l'Université française souhaite véhiculer à l'étranger et la perception de cette image. C'est dire aussi le rôle de la communication à l'étranger sur l'image des universités, car même les universités anglo-saxonnes, réputées de qualité, communiquent sur leurs performances. La mobilité des étudiants est à 80 % autonome, c'est-à-dire hors du cadre des programmes de coopération. L'image que les étudiants, français et étrangers, auront des universités françaises sera fondée aussi sur les classements internationaux.

Or, à défaut d'un système de classement national, ou de préférence européen, ce sont des classements internationaux, souvent peu pertinents, qui s'imposeront aux universités françaises.

Les enjeux de la mobilité internationale sont multiples :

- l'équilibre sur le marché du travail du personnel scientifique et technique, d'autant plus que les investissements en recherche et développement s'accroissent fortement au niveau mondial;
- l'amélioration de la compétitivité ;
- le renforcement de l'influence nationale ;
- le dynamisme du système d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la présence dans les réseaux de recherche internationaux. Il faut rappeler qu'aujourd'hui plus d'un article sur quatre est co-publié à l'international;
- la concurrence internationale et nationale des établissements d'enseignement supérieur.

2. Les tendances de la mobilité internationale

a. La mobilité des étudiants

La mobilité des étudiants dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus de 10 % entre 2002 et 2003. Les pays qui attirent le plus d'étudiants étrangers sont les Etats-Unis (1/3), le Royaume-Uni (12 %) et l'Allemagne. La France avec 10 % est aujourd'hui quatrième pays d'accueil. Un étudiant sur deux accueilli au niveau international est originaire d'Asie.

La France détient l'image d'un pays doté d'une capacité d'accueil des étudiants étrangers. Ainsi, plus de 14 % des étudiants en France sont étrangers, 54 % étant originaires d'Afrique. L'attractivité de la France pour les étudiants étrangers est moindre dans les filières scientifiques, comparativement aux autres pays.

Les étudiants étrangers représentent moins de 5 % des étudiants aux Etats-Unis, alors que ce pays accueille le tiers des étudiants en mobilité internationale (effets de taille et de masse). Les taux pour la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont compris entre 10 % et 13 %.

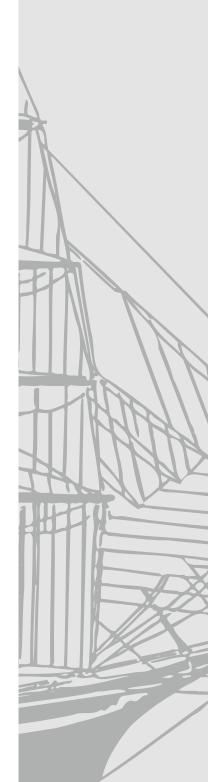
Si la mobilité internationale double au niveau mondial dans les dix prochaines années, la France devrait-elle, pour maintenir son rang, doubler aussi le nombre d'étudiants accueillis ? Si c'est le cas, cela se traduirait par une forte croissance de la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur qui passerait de 12 % à plus de 24 % (compte tenu de la stabilisation voire la baisse des effectifs étudiants en France). Or, une telle tendance soulèverait plusieurs questions, au-delà de celles qui concernent les capacités d'accueil.

De fait, la France sera face à cinq défis au regard de son attractivité auprès des étudiants étrangers - 1) la quantité des étudiants étrangers à attirer, - 2) la qualité et la diversité, géographique et disciplinaire, des étudiants accueillis, - 3) la qualité de l'offre de formation française ou européenne dans le cadre de coopération entre établissements, - 4) la cohérence entre les acteurs du système éducatif, dans le cadre d'une politique globale, stratégique et concertée, et enfin, - 5) la part des étudiants étrangers appelés à travailler en France après leur cursus de formation.

A défaut d'un dispositif de suivi de la mobilité sortante, les statistiques de l'OCDE estiment le nombre d'étudiants français à l'étranger à près de 60 000, dont 20 000 en mobilité dans le cadre des programmes européens ERASMUS. La question de l'attractivité de la France pour ses étudiants en mobilité internationale est aussi importante que celle pour les étudiants étrangers. Ceci soulève les questions de reconnaissance et de valorisation des expériences à l'étranger, d'aide au retour et de mobilisation de la diaspora.

b. La mobilité des chercheurs

La mobilité des chercheurs est en forte croissance. Les flux restent concentrés vers les Etats-Unis mais d'autres pays d'accueil émergent, tels que la Chine, qui devient également un pays d'accueil des étudiants et des chercheurs.





Il est nécessaire d'encourager également la mobilité sortante, qui permet la capitalisation des connaissances, l'enrichissement personnel et des échanges importants entre les laboratoires de recherche. Toutefois, compte tenu du vieillissement de la population des chercheurs (avec des perspectives de départs massifs à la retraite), de la faible croissance des effectifs étudiants et de la croissance des besoins en personnels de recherche (forts investissements en recherche), l'attractivité des chercheurs (plus largement "l'immigration scientifique") devient une question importante dans les pays de l'OCDE. Une attention particulière est accordée au suivi du taux de retour des docteurs après leur formation (par exemple enquêtes de la National Science Foundation).

En France, comme dans les principaux pays de l'OCDE, 30 % des étudiants inscrits en doctorat sont des étudiants étrangers. Par ailleurs, les chercheurs étrangers représentent 6,7 % dans la recherche publique et 5,3 % dans la recherche privée. La proportion d'étudiants étrangers est de 6 % à l'université, tout comme dans les organismes de recherche. En revanche, cette proportion est faible pour les établissements publics à caractère industriel et commercial.

3. La politique internationale

Une politique internationale doit être stratégique et s'appuyer sur le projet d'établissement. Lors de l'évaluation de la politique de contractualisation avec les universités, nous avons étudié les projets d'établissement et les contrats de dix-huit universités, sur quatre vagues de contractualisation. Le volet international n'y occupait pas de dimension stratégique. La politique internationale doit donc s'appuyer sur un renforcement de ce volet dans la contractualisation, y compris en intégrant un volet "bourses". Le contrat quadriennal serait aussi l'occasion d'assurer une cohérence entre les objectifs nationaux et ceux des établissements. L'internationalisation de l'enseignement supérieur concerne également les programmes et les institutions. Par exemple, en terme d'offre de formation française à l'étranger, nous sommes en retard par rapport aux principaux pays de l'OCDE. A titre d'exemple, 20 % des étudiants étrangers formés dans le système australien sont formés dans des établissements australiens à l'étranger.

Le rapport du Commissariat général du Plan, sur la base d'une réflexion stratégique, propose cinq axes d'orientation de la politique publique dans ce domaine, déclinés en recommandations dont certaines concernent les universités. Pour plus d'information voir le rapport "Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité" :

http://www.ladocumentation francaise. fr/rapports-publics/054000637/index. shtml

Olivier AUDEOUD

Je proposerai en écho à ces propos au Bureau de la CPU que les universités françaises, avec une négociation avec nos deux ministères, puissent disposer d'un droit de tirage autonome afin qu'elles disposent de bourses comme la plupart des universités étrangères.

Nous devons mener un travail de fond sur les 3 A : l'attractivité, l'accueil et l'accompagnement des étudiants, sur lesquels nous ne sommes pas performants. Enfin, nous devrions peut-être travailler avec nos voisins pour définir des critères européens d'université, afin de trouver une grille différente du classement de l'université Jiao Tong Shanghai...

THEME 2

→ Les espaces de la politique internationale des universités

Modérateur :

SINGARAVELOU

Président de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

Intervenants:

Balveer ARORA

ancien Recteur, Pro vice-chancelier de l'université Jawaharlal Nehru -New-Delhi

Hamed BEN DHIA

Recteur de l'université de Sfax - Tunisie

Jean-Pierre PROULX

Président du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) - Québec

Taïeb CHKILI

Président de la Conférence des Présidents d'Université du Maroc, Président de l'université Mohamed V - Souissi



Séance plénière 2

Politiques internationales d'universités étrangères

SINGARAVELOU



Le thème d'aujourd'hui, « Les espaces de la politique internationale des universités », comble le géographe que je suis. Nous allons enfin parler des espaces et de leur diversité culturelle. Nous verrons qu'il n'y a pas une seule politique internationale et pas non plus une stratégie internationale pour l'ensemble des pays.

Ce matin, nous avons étudié l'image de l'université française à l'étranger. Nous allons maintenant découvrir quelles sont les politiques développées dans les universités étrangères, en fonction de leur stratégie propre. Pour ce faire, nous avons privilégié deux types d'approches. Premièrement,

nous allons étudier le cas de l'aire culturelle francophone. Le Québec y trouve naturellement sa place puisque la culture française y est encore très présente. Par ailleurs, d'autres aires culturelles ont été plus récemment francisées, notamment le Maghreb. Les universités qui s'y trouvent ont depuis longtemps tissé des relations privilégiées avec la France. Taïeb Chkili, qui n'a pas pu venir aujourd'hui mais qui a transmis une contribution écrite, sera remplacé par Hamed Ben Dhia, recteur de l'université de Sfax, pour nous présenter le cas de son université. J'aimerais aussi souligner la présence de Abdou Salam Sall, recteur de l'université Cheikh Anta Diop, de Dakar, qui nous parlera de la politique étrangère de son établissement.

Enfin, pour avoir un contrepoint dans le monde anglophone, j'ai demandé au professeur Balveer Arora, recteur de l'université Jawaharlal Nehru, à New Delhi, de nous parler de la situation en Inde.

Balveer ARORA

Je vous remercie de m'avoir invité. Je ne parlerai pas des bienfaits de la colonisation dans la mesure où nous commençons à peine à rattraper les retards de développement qui y sont liés.

Les universités indiennes

Les universités indiennes suivent-elles une politique internationale? Dans le passé, nous menions surtout une politique régionale limitée aux autres pays d'Asie: Asie de l'Est, Asie Centrale, Asie du Sud et du Sud-est. Nous avons ensuite développé une politique analogue avec l'Afrique. Depuis une dizaine d'années, et en réponse à la mondialisation, les universités indiennes ont commencé à élaborer une politique internationale liée à une demande des universités du Nord. Celles-ci incorporent en effet de plus en plus de semestres à l'étranger dans leurs cursus. Nous voyons donc venir davantage d'étudiants du Nord que par le passé. Certains viennent pour nos diplômes (étudiants d'Asie ou d'Afrique), d'autres pour de courtes durées. Ces derniers passent leurs diplômes ailleurs.



Les 324 universités indiennes accueillent 9,3 millions d'étudiants. 6 % des jeunes de 18 à 23 ans étudient dans les universités. D'ici deux ans, nous estimons que ce taux montera à 10 %, soit 12,5 millions d'étudiants. La plupart des étudiants n'excèdent pas 2 ou 3 années d'études après le baccalauréat. Pourtant, c'est à partir du niveau master que l'université se charge directement de l'enseignement.

Les perspectives d'échange et de coopération avec la France

Pour faire face à la concurrence des filiales anglo-américaines et aux nouveaux règlements de l'OMC, l'Inde se dote d'une nouvelle politique internationale. Elle affronte le débat de la stratégie économique à adopter : produire pour l'exportation ou pour les besoins domestiques ? Dans ce débat intervient la question du ciblage des échanges entre universités. Faut-il privilégier les universités qui ont au moins un enseignement du niveau master ?

Si l'Inde est essentiellement anglophone, elle a également quelques pratiques d'échange et de coopération avec la France. Nous avons des instituts de recherche (Institut français de Pondichéry, Ecole française d'Extrême-Orient) et des axes de recherche communs très diversifiés. Nous avons également mis en place une autre innovation, le CEFIPRA (Centre Franco-Indien pour la Recherche Avancée), créé en 1987 et financé conjointement par les deux gouvernements. Les accords entre les universités françaises et indiennes font appel à des conventions qui sont souvent trop générales ou, à l'inverse, trop spécifiques. Elles sont trop générales parce qu'elles reposent sur des déclarations d'intention non suivies de protocoles, et trop spécifiques car motivées par un projet et donc limitées à la durée de ce projet. Pour éviter cela, nous pensons que l'échange doit concerner au minimum un étudiant par an, afin d'insuffler un caractère durable à la convention.

J'aimerais maintenant souligner quelques problèmes. En premier lieu, les échanges sont asymétriques. Peu d'étudiants indiens peuvent aller étudier sans subvention. Or, ceux qui peuvent financer des études à l'étranger ne sont généralement pas les meilleurs étudiants mais plutôt ceux qui ne peuvent faire face à la concurrence interne. Il serait bon de mettre en place une politique de bourse pour encourager les meilleurs éléments à émigrer. En second lieu, la tentation américaine et le problème linguistique existent mais peuvent être contournés au moyen d'une politique spécifique. Il faut cibler ceux qui ont acquis des hautes compétences et qui ont envie d'élargir leurs horizons. C'est souvent parmi ces chercheurs que l'on trouve ceux qui sont attirés par la France.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler les problèmes rencontrés par nos étudiants : la question des visas, de l'équivalence des diplômes, du transport, etc. Certains règlements interdisent le travail pendant les études, d'autres le fait de rester dans le pays après les études pour acquérir une expérience professionnelle. La cotutelle s'effectue de manière informelle. Des partenariats existent mais sont restreints à quelques domaines scientifiques très pointus tels que les nanotechnologies ou le nucléaire. Les collaborations entre laboratoires ne sont pas encore institutionnalisées, même si une forme de coopération institutionnalisée se met en place progressivement à travers les doubles diplômes.

Enfin, les perspectives sont plutôt encourageantes pour les doctorants, les masters et les post-doctorants. Il faut reconnaître que la France est aussi recherchée comme un point d'entrée en Europe, car elle offre la possibilité de rencontrer des chercheurs d'autres pays de l'Union. Ce point ne doit pas être négligé pour attirer des étudiants en France. Nous espérons également que les étudiants français demanderont à l'avenir à venir en Inde pour y poursuivre des études.

SINGARAVELOU

Il y a quelques mois, la CPU française a signé avec la CPU indienne une convention qui servira de cadre à tous les échanges franco-indiens. Je donne la parole à Jean-Pierre Poulx, qui présentera le cas du Québec.



Jean-Pierre PROULX

Monsieur le président,

Je remercie d'abord la Conférence des Présidents des Universités de France de l'honneur qu'elle m'a fait de m'inviter à son colloque sur l'internationalisation des universités, honneur qui rejaillit sur le Conseil supérieur de l'éducation du Québec que je préside.

Cette invitation résulte d'une heureuse conjoncture. En effet, le Conseil a remis, en novembre dernier, un avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec sur le même sujet. Mon exposé vise trois objectifs :

- situer, dans ses grandes lignes, l'évolution des activités internationales menées dans les universités québécoises et soutenues par les politiques publiques;
- dégager les perspectives de développement des activités internationales dans les universités québécoises et les enjeux qui s'y rattachent;
- décrire brièvement la place des échanges France-Québec en matière universitaire. Ce sujet sera traité plus en profondeur dans l'atelier qui suit la présente plénière.

Il convient toutefois de situer mon intervention dans le contexte particulier du Québec. Deux remarques préliminaires s'imposent.

La première concerne le réseau universitaire constitué de dix-huit universités, de toutes tailles. Les plus anciennes remontent au XIX° siècle, avec la fondation de l'université McGill en 1821 et de l'université de Laval, en 1852. L'université de Montréal suivra en 1920. Plus récemment, soit en 1968, l'Assemblée nationale a créé l'université du Québec formé de dix constituantes réparties sur l'ensemble du territoire. L'internationalisation des universités québécoises s'inscrit donc dans cette histoire très récente de la majorité de nos établissements d'enseignement supérieur.

Ma deuxième remarque concerne le Conseil supérieur de l'éducation. Il s'agit d'un organisme gouvernemental, mais autonome, créé en 1964 par l'Assemblée nationale du Québec. Sa mission première étant de contribuer à la réflexion sur le développement global du système éducatif québécois, à moyen et à long terme, il la remplit en remettant au ministre de l'Éducation des avis sur des thèmes qu'il choisit lui-même ou à la demande ce dernier.

Le Conseil est constitué de 22 citoyens nommés par le gouvernement, sur présentation du ministre de l'Éducation, après consultation des organismes les plus représentatifs, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des grands corps intermédiaires socio-économiques. Ses membres, tous bénévoles, agissent à titre personnel, comme citoyens autonomes engagés dans leur milieu. La composition du Conseil tend à être représentative sur le plan des régions du Québec, des sexes et des communautés, tout comme des acteurs du milieu éducatif.

Le Conseil dispose, pour exercer sa mission, de cinq commissions permanentes formées respectivement d'une quinzaine de membres et qu'il nomme luimême, dont la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire. C'est cette dernière qui a mené à bien les travaux associés à l'avis du Conseil sur l'internationalisation.

J'en viens donc à l'essentiel de mon propos.

1. L'évolution des activités internationales des universités, soutenues par les politiques publiques

Les politiques publiques québécoises et les activités internationales qui en dépendent dans les universités ont suivi une voie sinueuse et instable. Toutefois, malgré les changements d'orientation de ces politiques, les étapes qui ont jalonné le développement des activités internationales fondent leurs activités actuelles.

En effet, les universités québécoises sont résolument engagées dans l'internationalisation de la recherche et la mobilité étudiante, mais cette évolution résulte des cinq grandes étapes depuis 1970.



- La première a été marquée par l'aide internationale aux pays en développement, grâce au soutien financier offert aux universités par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Dans les années 70, au cœur de la guerre froide (1946-1991), les universités canadiennes ont intensifié leurs activités d'aide internationale, pour contrer l'influence de l'Union soviétique, avec le soutien de l'ACDI et à l'instar de leurs homologues américaines. C'est de pied ferme qu'elles se sont engagées dans cette voie. On observe encore aujourd'hui cette constance des établissements pour ce qui est de l'aide au développement, notamment dans le cas de l'université Laval et de l'université du Québec à Montréal.
- La deuxième étape a été celle du rééquilibrage du nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises anglophones et francophones. Vers la fin des années 70, l'État québécois constate que 75 % des étudiants internationaux sont concentrés dans les trois universités anglophones sur les dix-huit que compte le Québec. Il juge alors qu'il doit favoriser le recrutement des étudiants internationaux dans les universités francophones. C'est ainsi qu'en 1978 les droits de scolarité exigés des étudiants internationaux sont majorés : ils sont alors supérieurs à ceux que paient les étudiants québécois et s'approchent du coût moyen des études universitaires. Du même souffle, il exempte de ces droits les étudiants des pays de la francophonie, dont la France et l'Afrique. Il s'agit là d'une stratégie de proximité linguistique en faveur des universités francophones. En somme, l'association de cette politique à des mesures d'exemption des droits a permis aux universités francophones du Québec d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux dans leurs murs. Cependant, en 2003, les universités anglophones enregistraient plus d'étudiants internationaux que leurs homologues francophones, toutes proportions gardées, soit quelque 45 % d'entre eux alors que leurs effectifs ne représentent que 25 % de l'ensemble de la population étudiante des universités du Québec.

■ Troisième étape

Au début des années 80, les **lignes directrices** qui affectent le rayonnement des universités québécoises dans la francophonie sont **moins claires**, signe de la fluctuation des orientations politiques dont j'ai plus tôt fait état. Ainsi, en 1983, on limite les exemptions de droits de scolarité majorés en instaurant des quotas par pays. De plus, l'avantage jusqu'alors réservé aux pays de la francophonie s'étend à d'autres nations dont des pays de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et de l'Asie. C'est le début de la diversification des pays où le Québec entend recruter ses étudiants internationaux. Cette étape se caractérise également par le déclin des activités d'aide au développement.

■ Quatrième étape

Comme suite aux actions entreprises au début de la décennie, la diversification des pays d'accueil des étudiants internationaux se poursuit avec l'application des **exemptions des droits de scolarité majorés**, au milieu des années 80. Une partie de ces exemptions bénéficie aux étudiants les plus talentueux et à ceux des cycles supérieurs et sert à attirer des étudiants des pays industrialisés, c'est-à-dire des États-Unis, de l'Europe et du Japon par exemple.

■ Cinquième étape

La politique québécoise à l'égard des universités, adoptée en l'an 2000, place l'internationalisation au rang des priorités de développement depuis le début de la décennie. Par ailleurs, le gouvernement du Québec entend stimuler l'inscription des chercheurs dans les réseaux internationaux de recherche et témoigne de son intention dans la politique sur la recherche et l'innovation, adoptée l'année suivante.

De plus, en 2002, le ministre de l'Éducation se dote d'une « stratégie » globale d'internationalisation qui touche tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université.

Diverses mesures de soutien à la mobilité étudiante sont adoptées tant par les États membres de la fédération que par le gouvernement central. En voici quelques exemples :

- la mise sur pied du Programme de bourses de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE) offert aux étudiants des universités québécoises désireux de séjourner à l'étranger;
- l'instauration du travail sur campus et hors campus pour les étudiants internationaux ;
- la priorité accordée aux universités en région pour ce qui est de l'accueil des étudiants internationaux (augmentation du nombre supplémentaire d'exemptions de droits de scolarité accordées à ces établissements);
- l'allègement de certaines conditions liées à la délivrance des visas d'études, conditions appliquées au printemps 2005 par Citoyenneté et Immigration Canada, ministère du gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, les universités québécoises sont résolument engagées dans le développement de la mobilité étudiante et fournissent leur collaboration aux recherches internationales. C'est ainsi que le nombre d'articles scientifiques écrits grâce à la collaboration internationale a doublé depuis vingt ans pour atteindre 40 % de la production entre 1981 et 2000.

Plusieurs universités québécoises se sont par ailleurs dotées d'une politique de l'internationalisation, d'un plan stratégique et d'un « bureau » international. Bref, l'internationalisation constitue une priorité pour plusieurs établissements universitaires.

2. Les perspectives de développement des activités internationales dans les universités québécoises

L'enquête menée en 2004 par le Conseil supérieur auprès des universités québécoises a permis de dégager trois perspectives particulières de développement :

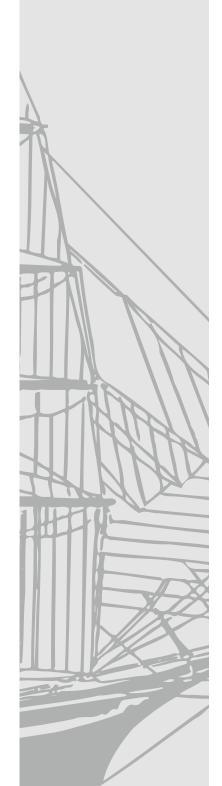
- la mobilité étudiante,
- la recherche,
- la consolidation ou la redéfinition des types de partenariats universitaires.

On peut ajouter aux perspectives précédentes la révision des règles de financement pour l'accueil des étudiants internationaux et la consolidation du soutien financier aux étudiants nationaux en stage à l'étranger. Une autre perspective, de nature transversale mais plus fondamentale et tout autant nécessaire, est la réflexion à poursuivre sur le « pourquoi » de ce développement, donc sur la clarification des motifs mêmes de l'engagement international des universités. On pourrait dire, à la limite, que l'internationalisation et surtout que l'effectif étranger qui bénéficie de la mobilité est fort utile pour combler les déficits démographiques (et donc financiers) des universités. Tout en étant légitime, le motif n'est pas des plus nobles !

Mais il m'apparaît opportun, toujours dans cette perspective de développement de l'internationalisation des universités, de vous faire part des enjeux que le Conseil supérieur a relevés et sur lesquels il a voulu attirer l'attention des autorités gouvernementales québécoises et les universités.

L'internationalisation de la recherche

L'accès des professeurs québécois et de leurs étudiants aux groupes internationaux de recherche constitue un enjeu de première importance du fait que les divers types de collaboration internationale représentent aujourd'hui ? mais moins que demain ? des conditions nécessaires à la production scientifique. À cet enjeu se greffe celui, très concret, du financement par les organismes subventionnaires internationaux. Au surplus, la structure industrielle du Québec étant majoritairement composée de PME, les universités participent plus qu'ailleurs au développement économique du pays.





Le recrutement des étudiants internationaux

Le nombre d'étudiants internationaux a triplé au Québec depuis 20 ans. Ils sont dorénavant un sur trois, alors que leur population compte pour moins de 25 % de la population canadienne. Ces étudiants contribuent au développement et à la renommée des universités québécoises. En raison de la forte concurrence entre les pays, il est évident que les conditions socio-économiques faites à ces personnes jouent un rôle important en même temps qu'elles interpellent l'État en ce qui a trait à ses priorités budgétaires.

Les besoins en immigration

Le Québec a grand besoin d'immigrants en raison du problème de croissance démographique qu'il doit résoudre. Les étudiants internationaux représentent, sous ce rapport, une catégorie d'immigrants potentiels de choix et constituent un enjeu clé. En même temps se pose un problème d'ordre éthique si cette immigration constitue, pour les pays en voie de développement, une perte de cerveaux dont ils ont grand besoin.

La mobilité des étudiants québécois

Comme partout ailleurs, il est difficile d'évaluer la population sortante de façon précise. On estime qu'elle représente 1 % de la population universitaire québécoise, ce qui est manifestement très peu. Pour les étudiants québécois, les possibilités de séjour à l'étranger contribuent grandement à l'acquisition de compétences globales. L'enjeu ici est celui d'enrichir la formation, qu'il s'agisse de l'éducation à la citoyenneté ou de la formation à la recherche. Pour les établissements comme pour le réseau, la mobilité étudiante renvoie à la capacité de maintenir un certain équilibre du flux des échanges, équilibre entre l'arrivée des étudiants étrangers et les séjours de nos étudiants à l'extérieur.

L'internationalisation de la formation

La mobilité ne pourra toujours bénéficier qu'à une minorité d'étudiants. C'est pourquoi l'internationalisation des universités passe, pour la majorité, par l'internationalisation des curriculums qui suppose une revue des programmes pour favoriser la formation de citoyens aptes à concevoir des problématiques globales.

Les droits de scolarité

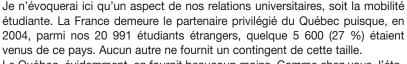
Les droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux constituent un enjeu socio-économique de taille. Il a trait aussi bien au développement des universités qu'à l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'immigration. Comme on l'a vu, la politique gouvernementale sur les droits de scolarité est aussi liée au rééquilibrage des forces d'attraction des universités. C'est ainsi que les privilèges accordés aux étudiants français ont grandement contribué à hausser leur nombre dans les universités de langue française. En définitive, tous les étudiants sont touchés puisqu'ils n'ont pas tous la même capacité de payer.

Les répercussions diplomatiques

Enfin, il est manifeste que les politiques des gouvernements de même que celles des établissements à l'égard des étudiants ont des impacts sur les relations internationales en général. L'État lui-même doit en tenir compte dans l'adoption de ses politiques internationales. L'intensification des activités de cette nature par les universités fait en effet connaître le Québec et le Canada à l'étranger.

3 - Les échanges France-Québec

Il convient, en terminant cet exposé, de traiter très brièvement, puisque j'y reviendrai plus longuement dans l'atelier qui suit, des relations France-Québec dans le domaine universitaire. Elles ont servi à édifier un partenariat structuré par lequel s'exprime notamment la relation privilégiée entre nos deux pays, relation amorcée dans les années 60 et qui progresse constamment.



Le Québec, évidemment, en fournit beaucoup moins. Comme chez vous, l'établissement de statistiques sur la population sortante demeure problématique. Mais l'on sait tout de même qu'en 20 ans, 16 500 étudiants, soit 3 000 Québécois et 13 500 Français, ont fait de courts séjours que les ententes CREPUQ ont favorisés.

Cependant, une ombre assombrit le tableau. Les universités québécoises font actuellement face à une crise importante de sous-financement généralisé. Dans ce contexte de restrictions financières, le gouvernement a diminué les sommes accordées aux universités pour les échanges étudiants en vue de courts séjours de formation. Puisque plus d'étudiants internationaux faisaient de tels séjours au Québec que d'étudiants québécois à l'étranger, il a instauré une règle de financement des universités fondée sur la parité. Dans les faits, cette règle touche principalement les échanges France-Québec. En effet, dans le cas précis des « programmes CREPUQ », la disparité est importante : on dénombre quelque 600 étudiants québécois ayant participé aux échanges de courts séjours en France contre 1 500 étudiants français au Québec (CREPUQ, 2005). Au bout du compte, en fonction de cette nouvelle règle, ce sont les universités québécoises qui accusent les pertes financières.

C'est dans cet esprit que, sous ma présidence, le Conseil a recommandé au ministère de l'Éducation de surseoir à l'application de la règle de financement des universités québécoises selon la parité dans les échanges France-Québec de courts séjours de formation. Le Conseil a également recommandé aux recteurs et aux principaux des universités québécoises d'appliquer ce principe de réciprocité avec les universités françaises aux divers types de collaboration établis entre nos deux nations. C'est un fait, le poids démographique respectif du Québec et de la France conduit au déséquilibre numérique que nous connaissons dans les échanges étudiants, et cela au détriment du Québec. Mais il reste que l'objet des échanges peut être différent, notamment la collaboration France-Québec en recherche. Ce serait, selon le Conseil, une façon d'instaurer une réciprocité dans les échanges entre les deux pays et de continuer à renforcer la collaboration universitaire entre nos professeurs-chercheurs et nos étudiants. Nous en reparlerons tout à l'heure, en atelier.

Les échanges France-Québec sont un acquis précieux dans les activités internationales des universités de nos pays respectifs et il importe de faire des avancées sur la voie de la collaboration. Peut-être faudra-t-il en réajuster les bases dans les années à venir, en se fondant sur le principe de la réciprocité des échanges entre le Québec et la France et dans une perspective plus large que celle d'un calcul activité par activité. C'est là la position du Conseil au regard de l'état de situation qu'il a été possible d'établir.

Je vous remercie.

SINGARAVELOU

Merci pour cet exposé qui rappelle la densité des relations entre les universités françaises et québécoises. Je donne maintenant la parole au professeur Abdou Salam Sall, recteur de l'université Cheikh Anta Diop, à Dakar.

Abdou Salam SALL

Je remercie la CPU de m'avoir invité à partager avec vous quelques réflexions sur la politique internationale des universités. Vous maîtrisez mieux que moi la question de la création des réseaux, de la coopération bilatérale et multilatérale, et de la lutte contre la fuite des cerveaux.





1. Les orientations de l'Unesco

J'aimerais rappeler les orientations de la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur au XXI° siècle de l'UNESCO :

« Le principe de la solidarité et d'un partenariat authentique entre établissements d'enseignement supérieur du monde entier est essentiel pour que l'éducation et la formation dans tous les domaines aident à mieux comprendre les problèmes mondiaux, le rôle d'une gouvernance démocratique et de ressources humaines qualifiées dans leur solution et la nécessité de vivre ensemble avec des cultures et des valeurs différentes. La pratique du multilinguisme, les programmes d'échange de personnel enseignant et d'étudiants, et l'établissement de liens entre établissements pour promouvoir la coopération intellectuelle et scientifique devraient faire partie intégrante de tous les systèmes d'enseignement supérieur. Les principes de la coopération internationale fondés sur la solidarité, la reconnaissance et le soutien mutuel, un partenariat authentique qui sert équitablement les intérêts des partenaires et la valeur du partage des connaissances et du savoir-faire à travers les frontières devraient régir les relations entre établissements d'enseignement supérieur dans les pays développés et les pays en développement et devraient bénéficier en particulier aux pays les moins avancés. La nécessité de préserver les capacités des établissements d'enseignement supérieur dans les régions touchées par un conflit ou des catastrophes naturelles devrait être prise en considération. Les programmes et les processus d'enseignement et d'apprentissage devraient donc être imprégnés d'une dimension internationale. Les instruments normatifs régionaux et internationaux relatifs à la reconnaissance des études devraient être ratifiés et appliqués, y compris ceux qui concernent l'homologation des connaissances, compétences et aptitudes des diplômés pour permettre aux étudiants de changer de cours plus facilement et pour faciliter la mobilité à l'intérieur des systèmes nationaux et entre eux.

Il reste à endiguer le processus d'exode des compétences qui continue de priver les pays en développement et les pays en transition des compétences de haut niveau nécessaires pour accélérer leur progrès socio-économique. Il faudrait des programmes de coopération internationale fondés sur des partenariats à long terme entre établissements du Sud et du Nord et qui favorisent aussi la coopération Sud-Sud. La priorité devrait être donnée à des programmes de formation dans les pays en développement, dans des centres d'excellence en réseaux régionaux et internationaux, avec des séjours de courte durée à l'étranger, spécialisés et intensifs. Il faudrait envisager la création d'un environnement qui aide à attirer et à retenir les ressources humaines qualifiées, par des politiques nationales ou des arrangements internationaux destinés à faciliter le retour permanent ou temporaire - dans leur pays d'origine d'intellectuels et de chercheurs hautement qualifiés. Dans le même temps, il faut s'employer à promouvoir la reconquête des compétences par des programmes de collaboration qui, grâce à leur dimension internationale, favoriseront la mise en place et le renforcement des établissements et la pleine utilisation des capacités endogènes ».

2. La situation sénégalaise

Qu'avons-nous fait de ces recommandations ? Nous devrions nous poser chaque jour cette question pour progresser. « L'Université a une vocation universelle. A l'image de la science, qui a progressé grâce à la mutualisation des connaissances, toutes les universités cherchent à établir des relations pour partager des formations et des expériences ». La connaissance mutuelle permet la paix, le savoir-vivre ensemble.

La politique de l'université de Dakar s'articule autour de la matérialisation de cet effort. A cette fin, nous faisons porter nos efforts sur la coopération bilatérale, multilatérale et sous-régionale. Nous n'avons pas de système d'accréditation mais nous essayons de mettre nos curriculums aux standards internationaux. A défaut de masters en co-diplômation, nous essayons d'impliquer les universités du Nord dans la définition de nos programmes.



Comment construire une coopération sans réseau informatique ? Saluons les appuis qui participent à la constitution de nos ressources humaines. Nous devons notamment reconnaître la place de la coopération française dans l'amélioration de notre système de formation. Je pense cependant que nous pouvons aller plus loin pour permettre aux établissements du Sud d'avoir accès aux bases de données du Nord, ce qui remet en jeu la question des droits de propriété intellectuelle. Il me semble que nous partageons toutes ces orientations, il reste à les mettre en œuvre. Les moyens financiers sont difficiles à mobiliser. Il faut saluer le TOKTEN. Nous devons encourager l'Union européenne et l'Union africaine à créer des fonds similaires afin que l'Afrique puisse bénéficier des ressources humaines qu'elle a contribué à créer.

L'UCAD essaie d'optimiser son environnement pour mieux accueillir les visiteurs. Nous avons la maison de l'université avec 44 chambres et accru nos moyens informatiques. Nous comptons aujourd'hui une bibliothèque avec 1 750 places assises et un système informatique pilote l'ensemble, ce qui autorise plus de liens avec les autres universités. Plusieurs accords ont été signés avec les universités françaises, européennes, américaines, africaines et asiatiques. Nous comptabilisons 39 nationalités parmi nos étudiants, la plupart africains.

Face aux orientations mercantilistes au niveau de l'enseignement supérieur, nous devons travailler ensemble pour créer les orientations favorables à la promotion de l'enseignement supérieur au Sud. Comment des universités qui sont publiques au Nord peuvent-elles être privées au Sud ? Il nous est demandé un partage des coûts dans l'enseignement supérieur, ce ne peut être qu'une construction dans le temps et nous nous y efforçons. Les efforts menés à Dakar pour l'éducation pour tous ont permis de doubler l'effectif des bacheliers de 2000 à 2006 en passant de 9 000 à 18 000. Actuellement, nous comptons deux universités et 52 000 étudiants. L'ouverture d'autres universités est dès lors d'une urgente nécessité. Pour mieux asseoir sa propre pertinence et inculquer une culture citoyenne à ses étudiants, l'UCAD a initié le concept de vacances citoyennes. L'an dernier, nous avons articulé les vacances autour de trois axes : la santé, le reboisement et l'alphabétisation. Cette mobilisation a connu un grand succès. Pour la prochaine campagne, nous espérons mobiliser 1 000 étudiants, contre 250 l'an dernier. Je compte sur la contribution de la CPU, pour la mobilisation des étudiants français et sur la recherche de moyens permettant de faciliter leurs conditions de séjour. Nous voulons continuer à bâtir notre enseignement à travers la mobilité des étudiants et des enseignants, mais aussi les échanges bibliothécaires. Il sera ainsi possible d'avoir un monde de paix.

SINGARAVELOU

Merci d'avoir exposé avec énergie et conviction la situation de votre université dans la perspective de l'internationalisation. Trois idées se dégagent des interventions de nos collègues. En premier lieu, la puissance économique a une grande influence sur la stratégie internationale des universités. En second lieu, la puissance numérique est primordiale dans des pays dont la population se chiffre en plusieurs centaines de millions. Enfin, l'importance des valeurs fondatrices de l'internationalisation est également grande et oppose une conception généreuse et républicaine de l'université contre une tendance mercantile venue d'ailleurs. Ce conflit doit être géré en permanence.

Je donne la parole à Monsieur Ben Dhia, recteur de l'université de Sfax.

Hamed BEN DHIA

Parler de la politique internationale de l'université, c'est tirer le fil qui touche toutes les composantes de l'université, notamment son rôle en tant qu'acteur du développement. La Tunisie compte 13 universités pour 10 millions d'habitants. Les étudiants sont 330 000, dont 57 % de filles et 20 000 étudiants en troisième cycle. Nous produisons 500 thèses par an.



Dans la tranche d'âge comprise entre 19 et 24 ans, 39 % de la population poursuit des études. Les étudiants sont encadrés par 16 500 enseignants et nous créons 1 200 nouveaux postes par an pour combler les besoins. Nous enregistrons une augmentation nette de 30 000 à 40 000 étudiants de plus cette année. La recherche est structurée à travers une centaine de laboratoires et 500 unités de recherche. Les travaux sont évalués par des experts, dont les deux tiers sont internationaux. Le budget de la recherche a doublé en 5 ans, passant de 0,5 % à 1 % du PNB. Nous espérons atteindre 1,25 % en 2009-2010.

L'Université tunisienne doit énormément à la France pour des raisons historiques et culturelles. Avoir une politique internationale, c'est avoir une stratégie de développement pour l'université mais aussi pour le pays en général. C'est aussi se fixer des objectifs et avoir les moyens de les réaliser. Trois voies se présentent à nous. Nous pouvons suivre l'exemple de la France. Nous pouvons également tenir compte des spécificités nationales et des contraintes locales et nous laisser le temps d'évaluer l'ensemble du système. Nous pouvons enfin étudier les situations propres à chaque pays et composer un menu adapté à notre contexte.

En Tunisie, le système universitaire est vieux et récent à la fois. L'université séculaire était dédiée à la théologie, aux sciences sociales, etc. Cependant, les universités actuelles ont été mises en place avec les débuts de la colonisation, à la fin du XIX° siècle, puis relancées après l'indépendance. Notre système aura donc 50 ans le 20 mars prochain, date de proclamation de l'indépendance de notre pays.

Nous avons beaucoup calqué notre modèle sur celui de la France, avec son lot d'inconvénients. Ce qui est bon pour la France ne l'est pas forcément pour une économie naissante telle que celle de la Tunisie. Nous sommes passés du tout coopérant à une forme de partenariat. Les moyens injectés étaient à l'origine complètement français ; ils deviennent désormais bilatéraux. Nos besoins ne sont plus du côté du L, mais plutôt du M et du D. Nous raisonnons désormais avec une optique d'insertion dans les réseaux.

Pour l'université de Sfax, environ 200 professeurs, visiteurs ou assimilés viennent chaque année de France. A l'inverse, nous envoyons 700 ou 800 collègues en mission en France. Nous accordons 350 bourses d'alternance ; le taux de retour au pays est passé de 20 % à 80-90 %. Nous avons conclu 60 conventions internationales, dont 30 % avec la France. Enfin, nous comptabilisons 250 thèses en cotutelle avec les universités françaises.

Pour pouvoir profiter de cette dynamique de globalisation, je pense que c'est à nos pays de savoir ce qu'ils doivent faire de leurs universités. Nous n'avons jamais douté de nos compétences. Cependant, il faudrait asseoir une politique pertinente. Le monde développé doit faire en sorte que le bénéfice de l'internationalisation soit partagé. Faisons en sorte que la mobilité bénéficie à tout le monde ; les pays en développement ne doivent pas être étêtés de leurs élites. Nous devons essayer d'éviter toute forme d'égoïsme en injectant dans nos attitudes une bonne dose d'altruisme.

SINGARAVELOU

Le Président CHKILI n'a pu au dernier moment se joindre à nous pour des raisons de santé. Nous proposons ici le texte qu'il a bien voulu nous communiquer.

Merci à Taïeb CHKILI

Président de la Conférence des Présidents d'Université du Maroc, Président de l'Université Mohamed V - Souissi- Rabat Document sur les fondements et les valeurs d'une politique de coopération universitaire à l'heure de l'internationalisation.

Messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, de vous exprimer tout le plaisir que je ressens en m'associant à vous et en participant à ce colloque organisé par la Conférence des Présidents d'Université de France et de remercier vivement monsieur le président Yannik Vallée de m'y avoir invité.

Qu'il me soit permis également de présenter mes compliments à la Conférence pour avoir pris l'initiative de débattre « des politiques de coopération universitaire à l'heure de l'internationalisation » une problématique dont la pertinence et la gravité sont d'une grande actualité, à un moment où le monde connaît de profondes mutations aux conséquences multiples et multiformes pour la communauté internationale en général, et pour l'université en particulier, touchant à la fois les enjeux de cette coopération et les défis à relever, les fondements et les valeurs qui doivent constituer le socle des politiques des universités en la matière ainsi que les champs d'action et les mécanismes de leur mise en œuvre.

Enjeux et défis :

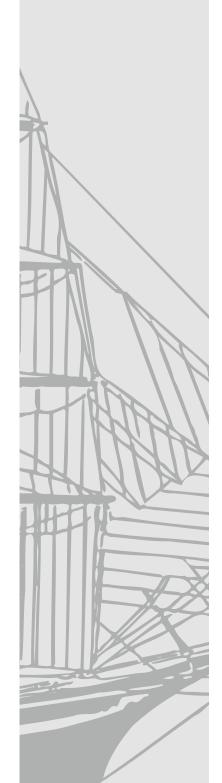
En effet, l'humanité se trouve confrontée en ce début du troisième millénaire aux effets conjugués de deux processus, impliquant directement l'université, déterminant ses missions, et conditionnant fortement le développement de l'homme, voire son avenir : d'un côté, la mondialisation en tant que levier des échanges commerciaux, financiers et culturels, et qui constitue un véritable défi pour l'ensemble des pays, de l'autre, l'émergence des technologies de l'information et de la communication et l'instauration de la société du savoir et de l'innovation. Parallèlement, de nombreux défis viennent interpeller l'université et les universitaires et les amènent, certes aujourd'hui dans des conditions bien plus complexes et plus graves qu'auparavant, à jouer le rôle qui était toujours le leur, c'est à dire, l'éducation par la production et la transmission du savoir, la recherche et l'innovation au service de l'humanité, la pédagogie pour une culture d'appartenance et de citoyenneté, la tolérance et la paix entre les communautés et les peuples à travers des politiques de coopération et des stratégies de partage.

Citons sans développement les défis économiques liés au phénomène de la mondialisation et induisant, à côté d'énormes possibilités d'enrichissement dans un petit nombre de pays et dans des franges très réduites de populations, des disparités socio-économiques dans la grande majorité des pays des cinq continents, et de véritables fractures sociales menaçant la cohésion sociale partout dans le monde. Ces défis placent l'université devant de nouvelles missions et l'amènent à adapter ses actions et ses méthodes pour réduire les effets négatifs de cette mondialisation.

Citons également, le processus d'internationalisation qui, en matière universitaire, risque de se confondre avec une uniformisation, non seulement des méthodes d'éducation et de formation, (ce qui en soit ne peut conduire qu'à plus de visibilité et, espérons le, plus de mobilité sans grand dommage pour les pays en développement), mais avec une uniformisation des cultures, des comportements sociaux et des modes de fonctionnement intellectuel.

Citons enfin, la recrudescence des conflits ethniques, religieux et communautaires et une résurgence croissante de nombreuses manifestations d'intolérance, d'incompréhension et de rejet, fruit d'ignorance et de préjugés.

Ainsi donc, les politiques de coopération universitaires apparaissent-elles aujour-d'hui, sous toutes les latitudes, et plus que par le passé, comme l'instrument par excellence pour relever ces défis et contribuer à la construction et à la promotion de cette nouvelle communauté humaine que tout le monde appelle de ses vœux. Les changements que l'université subit et qu'elle doit s'approprier, et qui l'obligent à l'exigence de l'efficacité et de la performance et l'amènent à relever les défis de la compétitivité au niveau national et international, doivent prendre en compte le respect des valeurs de service public, les diversités institutionnelles et les modes variables de financement, tout en réduisant les risques tendant à gérer les universités comme des entreprises commerciales, soumises à la seule loi du marché, et les étudiants comme de simples consommateurs et des clients ordinaires.





Les fondements et les valeurs d'une politique de coopération universitaire

Face à ces enjeux et défis, l'université devrait réfléchir sur les éléments philosophiques et les mécanismes pratiques fondateurs de sa politique de coopération tandis que les universitaires auront à veiller au respect des valeurs traditionnelles qui ont toujours prévalu aussi bien dans leurs missions d'enseignement et de recherche, que dans leurs rapports avec le reste de ce que l'on appelle la communauté scientifique internationale.

Quels pourraient être ces fondements et ces valeurs ?

Citons, sans développement et au risque d'être schématique :

en premier lieu, le partenariat équilibré et le partage mutuel qui, non seulement, participent à la constitution d'un socle solide de coopération au bénéfice de tous, mais constituent surtout les bases pérennes d'une collaboration équitable et d'une confiance mutuelle ;

en deuxième lieu, la déconnexion des aspects académiques et scientifiques, autant que cela se peut, des orientations idéologiques et des politiques en matière d'immigration. Les politiques de quotas et les idées de l'immigration choisie, quelles que soient leurs justifications sécuritaires et parfois leurs calculs politiciens, peuvent conduire insidieusement à une atteinte à l'autonomie universitaire tant défendue, à juste titre, par les générations successives d'universitaires. En dehors de considérations sécuritaires objectives et rationnelles, seules doivent être prises en compte les aptitudes académiques pour l'accueil des étudiants, et les compétences scientifiques pour celui des chercheurs. Lier ce type de coopération aux seuls besoins du pays d'accueil, aux origines ethnique ou religieuse de l'étudiant et du chercheur, ou encore à la problématique bien différente de l'immigration en général, seraient sans nul doute un handicap sérieux à une coopération de partage et d'ouverture ;

en troisième lieu, le respect des règles éthiques qui devraient prendre en compte les droits et les devoirs dont doivent bénéficier les étudiants et les chercheurs dans le cadre de leur mobilité, de leurs productions scientifiques et de leur participation à la consolidation de la communauté scientifique internationale ; quatrièmement, la participation volontariste et organisée des universités à com-

quatrièmement, la participation volontariste et organisée des universités à combattre les visions manichéennes du monde où il y aurait des civilisations et des cultures supérieures fondées presque « génétiquement » sur les valeurs de la démocratie, de la liberté et de l'égalité, et d'autres inférieures, ou tout au moins incapables de se transformer car historiquement obscurantistes, intolérantes et réfractaires à la démocratie, à la justice et à la tolérance. Cette vision, nous ne le savons que trop, a toujours conduit aux incompréhensions, a souvent justifié des agressions et des occupations, et a parfois entraîné des guerres et des génocides. La coopération universitaire nous paraît, à ce titre, constituer la clef de voûte d'une véritable pédagogie pour une meilleure connaissance de l'autre, pour son acceptation avec ses différences et pour le respect de ses valeurs, et non sa négation ou son rejet. Par le respect de ces valeurs, la coopération universitaire peut, et doit ouvrir la voie à l'instauration d'un dialogue interculturel qui justifierait cette parole du poète carthaginois Térence « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ».

Enfin, citons cette profession de foi de la déclaration de Barcelone en 1995 selon laquelle l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens ont reconnu que la proximité géographique rendait indispensable une politique globale fondée sur une étroite association. « Les pays voisins, dit la déclaration, sont des partenaires essentiels à l'Union européenne pour assurer un renforcement mutuel de la production, de la croissance économique et du commerce extérieur, pour garantir la stabilité politique et favoriser les échanges de capital humain, d'idées, de savoirs et de cultures ».

Les types de coopération universitaire et les domaines de collaboration

A la lumière des enjeux des nouvelles missions de l'université, et des défis qu'elle est amenée à relever, et dans le cadre des fondements et valeurs qui devraient être le socle de son action d'enseignement, de recherche et, d'une façon générale de promotion des ressources humaines, les politiques de coopération universitaire pourront prendre des aspects multiples et complémentaires :

- des coopérations universitaires conclues entre les Etats dont les universités sont les opérateurs, une forme centralisée, pouvant subir les conséquences de variations des politiques officielles, et dont la pérennité peut souffrir d'aléas politiques ou politiciens,
- des coopérations bilatérales favorisant la collaboration entre les hommes et les structures de deux universités, la forme la plus ancienne et aussi la plus répandue,
- des coopérations décentralisées, permettant à des groupes plus ou moins importants d'universités, dans un cadre national comme les Conférences des Présidents d'Universités ou dans un cadre régional, associant universités et collectivités territoriales, de mettre en communs leurs potentiels humains et scientifiques au service d'objectifs communs. Cette forme de coopération récemment développée entre les CPU de France et du Maroc s'avère porteuse d'espoir et annonce des changements très significatifs dans la rencontre des universités et des universitaires et dans l'efficience et la pertinence de leur collaboration
- des coopérations entre universités appartenant à des groupes régionaux, dont le meilleur exemple est celui qui associent des universités européennes et sudméditerranéennes, dans le cadre des projets Méda, les Programmes Cadre de Développement Scientifique et Technique,
- des coopérations triangulaires associant les universités d'un ou plusieurs pays du Nord à une ou plusieurs universités du Sud avec des universités du Sud servant de relais.

Quel que soit le type de coopération universitaire, les domaines de collaboration sont toujours les mêmes, même si les objectifs et les modalités doivent être adaptés aux nouveaux contextes de la généralisation du Système LMD, de la place de la formation continue, de la valorisation des acquis de la vie, de l'extension des concepts de l'évaluation, de l'accréditation, de la démarche qualité, du partenariat université-entreprise, de la recherche-développement, etc.

Toutefois, pour que cette coopération puisse répondre aux défis de l'internationalisation sans uniformisation, de la nécessité d'une coopération équitable et de partage, de la lutte contre les replis sur soi et l'égocentrisme, elle devrait se donner comme objectifs généraux :

- de contribuer à l'émergence réelle d'un espace de co-développement et de dialogue interculturel,
- de contribuer à une connexion durable des infrastructures universitaires et à une conscience d'appartenance à une communauté scientifique internationale,
- de contribuer à des partenariats qui soient en phase avec les besoins et les attentes des populations.

La coopération universitaire entre les universités françaises et marocaines : un cas d'école.

Depuis cinquante ans, le Maroc et la France, grâce à des liens historiques et culturels forts, grâce à leurs luttes communes pour les causes justes et notamment contre la barbarie où qu'elle se manifeste, grâce au choix stratégique des deux pays de consolider leurs relations économiques et culturelles, les universités des deux pays ont développé une coopération universitaire avec une densité, une diversité et une pertinence qui en font aujourd'hui un exemple de partenariat. La qualité de cette coopération universitaire s'explique par les capacités des universitaires et des gouvernements des deux pays à adapter aux différentes phases historiques, les objectifs recherchés, les modes de fonctionnement et de financement mis en place, et les mécanismes de suivi et d'évaluation instaurés, passant ainsi de la phase de la coopération substitutive des lendemains de l'indépendance, à la coopération d'assistance et d'accompagnement des années soixante-dix, à celle de la formation et de la promotion de la recherche des années de la fin du dernier siècle, pour aboutir aujourd'hui à une coopération plus sophistiquée et plus multiforme couvrant l'ensemble des champs d'activité des universités et ouvrant la voie à une coopération basée sur les fondements et les valeurs énoncés plus haut.





C'est ainsi que se sont développés les programmes de formation des agrégés, de création des classes préparatoires, des concours communs d'accès aux grandes écoles à la fin des années quatre-vingt, l'accompagnement du démarrage des Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion, des Facultés des Sciences et Techniques et des Ecoles Supérieures de Technologie.

Parallèlement, fut mis en place un programme de formation pour et par la recherche dès 1983 (Programme d'Actions Intégrées Volubilis), instaurant des mécanismes de coopération entre une structure de recherche universitaire au Maroc et une en France, un programme dont la capacité d'adaptation aux évolutions des besoins nationaux en fait le plus ancien programme de coopération universitaire entre les deux pays, et qui a permis la formation de plus de 1 400 docteurs dans tous les champs disciplinaires. Son succès et la situation nouvelle ont abouti à en faire depuis deux ans un programme de coopération entre deux réseaux universitaires des deux pays, et ouvrant la voie à l'association de structures de recherche maghrébins.

Depuis le début des années 2000, deux autres types de coopération ont vu le jour :

- la création de réseaux spécialisés interuniversitaires destinés à développer certains domaines ou à les promouvoir grâce à des Fonds de Solidarité Prioritaires tels que les programmes STIC, REMER, FSP Mobilisateur en SHS, etc.;
- la coopération décentralisée entre les deux CPU inaugurant un nouveau partenariat pour l'accompagnement des universités marocaines dans l'application de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, et couvrant les aspects de la gouvernance, de la pédagogie, et notamment en matière de professionnalisation, ainsi que de la recherche et des formations doctorales, sans oublier l'accompagnement des universités à développer leur système d'information et d'informatisation et à le rendre plus cohérent grâce à la mise en place d'un espace numérique adapté aux nouveaux besoins des universités devenues autonomes.

L'évolution régulière de cette coopération, son adaptation permanente aux besoins des deux pays, l'innovation dans ses méthodes et ses mécanismes, les résultats tangibles sur la connexion entre universités et universitaires, sont autant de gages pour la pérennité des relations entre nos deux universités. Nous espérons qu'elle ne soit pas perturbée par des décisions liées à des orientations politiques sans rapports avec les fondements et les valeurs d'une vraie politique de coopération universitaire.

SINGARAVELOU

Je laisse maintenant la parole au public.

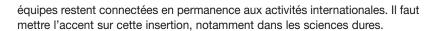
De la salle

La planète est vaste : je pense qu'il faut faire un choix et notamment celui de coopérer avec les pays qui respectent un minimum les principes démocratiques. Il est impossible de coopérer avec des pays dans lesquels il n'y a pas de liberté d'échange.

De la salle

Je suis en total désaccord avec ce point de vue. Si un espace doit être préservé par le dialogue dans ce type de pays, c'est bien l'université. Il ne faut pas renouveler les erreurs de nos collègues au cours des années 50 et 60. Ce point de vue me paraît totalement à exclure de notre philosophie.

Un des défis de l'Afrique est de conserver l'articulation entre enseignement et recherche. Il est difficile de maintenir des laboratoires de qualité faute de moyens, de taille et de dimension critique. Les moyens à notre disposition doivent être développés (visioconférence, insertion dans les réseaux) pour que les



Jean-Pierre THERON

Vice-président chargé des relations internationales, université Toulouse 1 - Sciences sociales

Nous avons dit que les étudiants qui avaient les moyens de s'expatrier n'étaient pas forcément les meilleurs. Il règne un culte de la rentabilité à court terme qui nous laisse croire que les étudiants qui payent sont les étudiants de qualité. Je sais que les conseils d'administration connaissent des débats houleux sur la question des frais d'inscription, mais il me semble inconcevable de demander à des étudiants du Sud de payer des montants allant de 1 000 à 1 500 euros.

Abdou Salam SALL

Je voudrais remercier le collègue qui a parlé de l'articulation entre l'enseignement et la recherche dans les sciences dures. Nous devons assumer collectivement une fonction de plaidoyer avec les universitaires des pays en développement. Les universités produisent ce qui fait changer la société, et l'enseignement supérieur est le domaine qui a le plus d'impact sur le développement socio-économique. Enfin, pour les universités publiques au Nord et privées au Sud, j'ai voulu attirer votre attention mais il s'agit de quelques collègues isolés qui utilisent les noms de vos universités pour travailler avec des universités privées.

Hamed BEN DHIA

Je suis défavorable à l'idée de n'aider que les pays dits « démocratiques ». Si l'on arrête la coopération, il faut bien mesurer qui on pénalise. Certaines universités du Sud sont privées de tout. Nous pouvons nous fixer trois objectifs majeurs : la formation de ressources humaines ciblées, la recherche-développement, la mise en place d'une université qui soit un vivier d'entrepreneurs, seule voie de création de richesse et d'emplois. La France compte 2,3 millions d'entreprises et presque autant d'étudiants. En comparaison, la Centrafrique compte seulement 500 entreprises pour 5 millions d'habitants. En Tunisie, nous comptons 15 000 entreprises pour 10 millions d'habitants.

Hacène MEDHIOUI

Président de la Conférence Nationale des Universités Algériennes

Je travaille à Constantine, en Algérie. Je suis content que vous parliez de valeur et d'équité. L'équité commence par le fait de ne pas dépeupler les pays du Sud de leurs élites. Nous devons nous demander quels sont les moyens à mettre en place pour penser au développement des autres.

Jean-Pierre PROULX

Le CSE a affirmé que l'internationalisation est aussi une question d'éthique. Elle comporte l'idée de ne pas priver les pays des étudiants qu'ils nous envoient, une fois ceux-ci formés. Cependant, il est vrai que les personnes qui viennent chez nous sont séduites par notre pays et ont du mal à repartir. C'est pourtant une question d'éthique de permettre à ces étudiants de repartir chez eux.

SINGARAVELOU

Nous allons en rester là. Vous aurez le loisir d'approfondir ces questions dans le cadre des ateliers. J'aimerais conclure en disant que parmi les facteurs structurants de l'internationalisation, il ne faut pas négliger le passé précolonial, les variables géopolitiques, les effets durables de la colonisation et l'importance de la langue vernaculaire.



THEME 3

Modérateur:

Olivier AUDEOUD

Président de la Commission des relations extérieures Président de l'université Paris 10

Intervenants

Gérard BINDER

Président de l'agence EduFrance

Philippe ETIENNE

Directeur de la DGCID, ministère des Affaires étrangères

Eric FROMENT

Responsable de la Mission aux relations internationales à la Direction de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Michèle GENDREAU-MASSALOUX

Recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF)

Jean-Dominique LAFAY

Directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

Albert PREVOS

Directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)



→ Les partenaires institutionnels des universités

Séance plénière 3 - Table Ronde

Quels partenariats avec les ministères et les agences ?

Olivier AUDEOUD

Les universités sont au cœur de la formation et de la recherche. Elles sont associées aux politiques internationales de l'Etat, et participent au développement plus récent des actions internationales des collectivités locales, des régions, des départements, des communes et de leurs regroupements.

Deux tables rondes sont consacrées à ces partenariats institutionnels. Nous aurions souhaité évoquer les partenariats avec les organismes de recherche, en particulier avec les trois principaux partenaires des universités, l'IRD, l'IFREMER et le CNRS. La préparation du colloque a ouvert des perspectives de coopération renforcée à l'international, envisageant des mutualisations de représentation et des complémentarités d'action. Notre colloque sera ainsi complété et poursuivi.

Les partenariats institutionnels avec nos principaux partenaires ministériels sont déjà réguliers et presque permanents.

Le premier consiste à mettre en place une coopération suivie, quasi-hebdomadaire. Elle existe déjà de fait, mais il convient d'institutionnaliser les relations entre la CPU, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Education nationale – avec lequel nous avons déjà des relations quotidiennes afin d'accompagner et aider les universités. Une telle coopération se concrétise dans la préparation de travaux, l'élaboration de chartes préparées par les deux ministères et la participation aux négociations sur les équivalences de diplômes.

Dans le cadre de ce partenariat nous insistons sur la sous-évaluation de la place des universités dans nos représentations étrangères, comment faire en sorte que dans les postes diplomatiques à l'étranger les universités soient mieux représentées et soient mieux comprises. La présence d'universitaires nous paraît le seul gage de connaissance de l'évolution des universités au sein des postes diplomatiques français. De même nous considérons que les services diplomatiques doivent être à l'écoute des besoins de l'enseignement supérieur français et reconnaître, ce qui n'est pas le cas actuellement, la place des universités pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le deuxième objectif concerne le travail avec les agences. Ainsi, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) accomplit un travail extraordinaire de développement de réseaux. Les universités n'y sont cependant pas assez impliquées. Et il arrive trop souvent qu'une initiative de l'AUF double l'action d'un programme de la CPU mis en œuvre par les universités françaises et le ministère des Affaires étrangères.

Nous travaillons également avec EduFrance, le CNOUS et le CIEP. Cependant nous souhaitons une meilleure visibilité de l'ensemble de l'action internationale qui accompagne les établissements d'enseignement supérieur. Les universités ont établies avec EduFrance un réel partenariat renforcé, elles tiennent à sa pérennisation. Mais il nous paraît nécessaire de réunir l'ensemble des acteurs pour mieux identifier les fonctions et métiers de chacun. Les exemples de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne montrent l'efficacité de leurs agences.



Philippe ETIENNE

Directeur général de la coopération internationale et du développement, je mesure pleinement l'honneur de cette première invitation du ministère des Affaires étrangères à la CPU. La coopération scientifique et universitaire constitue en effet l'un des principaux volets suivis par la DGCID. Ma présence est sans doute un double signe : signe des excellentes relations actuelles entre le Ministère et la CPU ; signe également que la coopération scientifique et universitaire de la France au niveau international est plus que jamais une composante fondamentale et essentielle de la diplomatie et de la politique étrangère de la France. Il convient de souligner l'attachement que les ambassadeurs ont toujours porté aux universités dans le passé, en tant qu'acteurs du rayonnement de la France et partenaires de l'action culturelle à l'étranger. Mais jusqu'à un passé récent, cette action de rayonnement était surtout axée sur des programmes et manifestations culturelles, des interventions individuelles. Désormais, les universités sont au cœur d'une véritable politique d'attractivité.

Le partenariat entre nos deux ministères est donc très important. La nouvelle organisation budgétaire dans le cadre de la LOLF implique une étroite collaboration entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Education nationale et les universités selon un découpage en deux zones géographiques.

Dans les pays développés, l'appareil diplomatique exerce un rôle d'influence et de soutien au développement des partenariats universitaires et scientifiques.

Dans les pays en voie de développement, l'objectif consiste à promouvoir le développement par la formation supérieure et la recherche.

Bien qu'il ne soit pas inscrit dans le cadre de la LOLF, le rôle des pays émergents doit être souligné, en Asie et en Amérique latine, où la coopération scientifique et universitaire est essentielle vis-à-vis des enjeux d'attractivité. Au-delà de cette relation triangulaire, le rôle de l'AUF est prépondérant compte tenu de l'importance politique de la francophonie et de ses programmes. EduFrance, le CIEP, le CNOUS et Egide sont bien sûr également essentiels à la gestion de la mobilité.

Je tiens à rappeler quelques chiffres. Le Ministère alloue un budget de 160 millions d'euros à la coopération scientifique et universitaire en 2006, avec des projets de fonds de solidarité prioritaire dans les pays en développement. La majorité du budget est consacrée aux programmes dans les pays en développement à hauteur de 120 millions d'euros. La part consacrée aux pays industralisés est en baisse, à 40 millions d'euros. Il s'agit de crédits d'amorçage, permettant de mobiliser des partenariats publics-publics, ou publics-privés. Le Ministère n'a donc pas vocation à se substituer aux opérateurs principaux de la vie universitaire et scientifique. Cela implique également une politique active de bourses, fortement organisée et évaluée, faisant l'objet de procédures de sélection rigoureuses selon des critères universitaires et scientifiques. Ce budget couvre aussi le soutien à :

- 180 filières francophones ;
- 70 espaces EduFrance dans une cinquantaine de pays ;
- 55 programmes d'actions intégrées, amorçage de coopération scientifique entre jeunes équipes de recherche françaises et étrangères ;
- 150 missions archéologiques;
- 27 centres de recherche répartis en sciences humaines et sociales, regroupant 250 chercheurs et une centaine de doctorants avec une coopération très étroite avec le CNRS et l'IRD, sous la double tutelle de notre Ministère et du ministère de la Recherche.

Le chantier prioritaire de renforcement de l'attractivité recouvre plusieurs objectifs de qualité des formations supérieures, d'adaptation aux besoins de formation des étudiants étrangers, d'attention à l'accueil des étudiants étrangers, d'abord dans les ambassades et les consulats, puis dans les services administratifs des établissements en France. Différentes mesures ont été prises en ce sens.

Les Centres d'Etudes en France (CEF)

Espaces en ligne permettant aux étudiants d'accéder aux procédures d'accès en France, basées sur l'attribution de visas, les CEF sont gérés par les services





culturels du réseau diplomatique français. Nous souhaitons développer ces instruments au service des établissements dans le cadre d'une approche convergente et coopérative, afin qu'ils puissent consulter les dossiers de candidatures des étudiants et dialoguer avec eux par messagerie. Ce dispositif concerne aujourd'hui seulement six pays. Nous prévoyons de l'étendre à la vingtaine de pays envoyant le plus d'étudiants étrangers vers la France avec des visas étudiants.

Il est important de développer de tels outils, modernes, y compris dans les pays ne nécessitant pas de visas. Au-delà du succès du programme Erasmus, le nombre d'étudiants européens dans nos universités est en effet actuellement en baisse.

Les collèges doctoraux

Un travail de concertation exemplaire a été mené avec la CPU sur les collèges doctoraux. Le premier a été créé au Japon il y a quelques années. L'année dernière, des accords ont été signés avec la Chine, le Chili et le Brésil. C'est un instrument très adapté aux pays émergents. De futurs accords sont prévus avec l'Inde, le Mexique, la Russie et les Etats-Unis.

La charte de qualité pour l'accueil des boursiers du Gouvernement Français

Cette charte résulte d'un long travail transversal de dialogue. Elle définit en 74 indicateurs les exigences nécessaires à un accueil de qualité.

Un nouveau programme de bourses gérées au niveau central - permettant un partenariat meilleur encore avec les acteurs universitaires – vient d'être lancé : les bourses d'excellence Eiffel Doctorat ; il sera suivi par un nouveau programme de bourses en co-financement avec les entreprises.

Le programme Arcus

Le programme Arcus renforce la coopération entre les deux Ministères et les collectivités territoriales.

Face à la diversité des opérateurs, le Ministère a lancé une réflexion en interne sur une éventuelle réorganisation, dans la perspective d'une meilleure visibilité et efficacité dans le travail de mobilité universitaire, au service de l'attractivité de la France et de ses établissements.

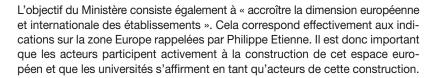
Au sujet de l'Afrique, la pratique du co-développement revient en force dans les discours et les discussions, notamment lors du sommet Afrique-France de Bamako. Dans cette optique de co-développement et de valorisation de la diaspora issue des pays africains (principalement d'Afrique subsaharienne et du Maghreb) dans nos universités, nous réfléchissons à de nouveaux programmes, tels qu'une double chaire en alternance, avec le pôle universitaire de Bordeaux, ou encore un renforcement des pôles d'excellence africains régionaux.

Eric FROMENT

Je rejoins tout d'abord Philippe Etienne sur l'importance des universités pour le rayonnement et la compétitivité de la France.

Je crois par ailleurs que quelle que soit la volonté - très forte - des deux Ministères et des universités, les évolutions prennent du temps. Les institutions ont besoin de temps pour évoluer. Il convient donc de tenir compte de leur capacité d'adaptation.

Le partenariat passe par une démarche contractuelle. Les orientations générales sont fixées par le Ministère, puis les politiques sont définies par chacun des établissements. Les orientations générales sont établies par une circulaire sur le rayonnement international qui prévoit, dans le paragraphe consacré aux politiques d'ouverture internationale, « la nécessité d'intégrer la dimension internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Cela renvoie à l'atelier 3 : il convient de se poser la question de savoir à quelle vitesse les établissements peuvent progressivement intégrer le volet international dans leurs programmes d'enseignement.



Au-delà de ces indications sur les orientations, il convient de rappeler certaines décisions prises par la DES telle que la mise en place du LMD qui vise à ouvrir et donner des atouts aux universités françaises dans une perspective internationale. D'autres dispositions, telles que les textes de 2005 sur les diplômes conjoints, indiquent clairement qu'il est possible de déroger aux dispositions nationales dès lors que les accords internationaux l'imposent. De même la mise en place des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) permet également de réfléchir différemment à la stratégie internationale.

Au sujet de la mise en place des CEF, il est important que leur déploiement soit précédé d'une évaluation au terme de la première année. Une démarche expérimentale, partagée avec le ministère des Affaires étrangères, permettrait en effet de prendre en compte les évolutions et d'y adapter les outils. De même pour les quatre collèges doctoraux, il est souhaitable qu'un temps de réflexion suffisant soit accordé à l'analyse de ces expériences, avant de les étendre trop rapidement. La volonté d'aller plus loin est donc réelle mais comporte quelques limites et la nécessité d'évaluer les actions entreprises.

Les politiques des établissements évoluent fortement : tous les présidents d'université ici présents partagent désormais cette nécessaire ouverture. Le problème est de savoir si la même prise de conscience existe au sein de leur établissement. La démarche d'ouverture doit se traduire par des choix, et ce n'est pas à la DES de les imposer mais aux établissements de fixer leur stratégie. Au terme de la période contractuelle, la DES intervient mais à partir de l'auto-évaluation pratiquée par l'établissement.

Michèle GENDREAU-MASSALOUX

Merci à tous d'avoir fait appel à l'Agence universitaire de la francophonie, inégalement connue bien que partenaire important des ministères et des universités. Je commencerai par une remarque, avant de donner quelques indices de ce que pourrait être une meilleure relation, puis quelques preuves de ce qu'est une relation au regard du programme de l'AUF.

Pourquoi cette inégalité de perception de l'AUF?

La première raison est que la francophonie est un non-dit en France. La frontière française-francophone divise. Par conséquent, beaucoup de ceux qui s'étaient engagés dans l'ancienne AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) le faisaient par fidélité, par nostalgie ou par remords de ne pas faire davantage pour les pays du Sud. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape qui ne va pas de soi.

Une deuxième difficulté est liée à notre organisation déconcentrée : notre bureau pour l'Europe de l'Ouest et le Maghreb se situe à Bruxelles, ce qui rend la prise de contact parfois moins évidente. Notre organisation est également multilatérale. Nous sommes bien sûr voués à ne rien entreprendre en doublon avec le ministère des Affaires étrangères, même si nous travaillons actuellement avec la DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement) sur des objectifs communs et partagés. Les projets que nous aidons répondent aux procédures définies par notre conseil d'administration, et nos financements concernent les institutions du Sud.

Enfin, les directeurs de bureau ne font pas de prosélytisme : nous comptons sur le volontarisme des présidents et recteurs d'université pour devenir leur interlocuteur. s'ils le souhaitent.

Les résultats sont encourageants.





Parmi les indices de l'intérêt que nous porte l'ensemble universitaire français, je citerai :

- la régularité des cotisations, pour laquelle je vous remercie ;
- la vigueur avec laquelle s'exprime le souhait d'être présent dans nos instances (quatre présidents d'université pour le moment).

Il me semble regrettable qu'aucun organisme de recherche, pas plus que de grandes écoles, ne figure dans cet ensemble.

Les présidents d'université sont également présents et actifs au côté de grandes personnalités scientifiques dans notre conseil scientifique, dont les fonctions sont, en particulier, d'évaluer nos programmes.

Au delà des indices de l'intérêt des présidents français pour l'Agence universitaire de la Francophonie, il en existe des preuves : le président de l'université de Nantes pourrait en apporter ; tous nos programmes trouvent ici une application.

Je vous rappelle notre aire d'intervention et nos outils.

Concernant les zones géographiques sur lesquels nous nous déployons, depuis 2001, peuvent devenir membres de l'AUF des universités ou centres de recherche de pays n'appartenant pas à l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous sommes donc actifs non seulement dans les pays traditionnellement francophones mais également au Mexique, en Chine, en Argentine, au Brésil, en Russie, etc.

Concernant nos outils et ceux qui peuvent particulièrement intéresser les présidents d'universités, je citerai d'abord les filières.

Une filière est un enseignement dispensé par un établissement membre en partie en langue française grâce à des professeurs venant d'autres pays et d'autres universités. Les représentants de ces universités sont fédérés en consortiums chargés de veiller à la qualité de la formation dispensée. Nombre d'universités françaises font partie d'un consortium en Asie du Sud-Est et en Europe centrale et orientale, par exemple.

Nous finançons également la recherche de terrain dans les pays du Sud.

Deux modalités de soutien doivent être connues de vous :

- d'une part, les projets de coopération scientifique interuniversitaire,
- d'autre part, les pôles d'excellence.

Ces deux actions sont soutenues par l'AUF à la suite d'appels d'offre diffusés sur internet.

Un autre dispositif vous concerne particulièrement c'est la mobilité des étudiants et des jeunes professeurs.

Nous analysons les dossiers déposés par des étudiants du monde entier auprès des directeurs de bureaux régionaux, afin de répartir les rôles et coordonner les procédures avec celles mises en place dans les ambassades de France. Nous proposons quatre types de mobilité, que nous hiérarchisons dans nos priorités : les mobilités Sud-Sud, les mobilités Sud-Nord - les plus demandées, les mobilités Nord-Sud, les mobilités Nord-Nord - que nous prenons en charge pour un faible nombre.

Mais pour nous la formation à distance est un outil également puissant entre les universités francophones des pays développés et des pays moins développés. Environ 40 campus numériques francophones et centres d'accès à l'information permettent d'offrir aux étudiants qui s'y inscrivent une préparation, avec l'appui de tuteurs, à des diplômes d'une université ou de plusieurs universités francophones et en particulier d'universités françaises.

Le dernier outil que je citerai est la relation mondiale entre chercheurs et responsables de départements que proposent nos deux types de réseaux. Nous soutenons en effet, d'une part, des réseaux de chercheurs individuels dans les différentes disciplines relatives à la langue, au développement durable et au droit ; d'autre part, des réseaux de doyens, de directeurs d'unités de formation et de recherche qui sont des instances de coopération proposant des formations de terrain.

Merci à tous de faire le choix de travailler avec l'AUF.



Gérard BINDER

EduFrance est un lieu de rencontre entre les acteurs de terrain (établissements et écoles) et les ministères de tutelle (Education nationale et Affaires étrangères). Ce groupement d'intérêt public rassemble quarante personnes à Paris et soixante-quinze bureaux répartis dans une cinquantaine de pays. Le site internet se décline en vingt-trois langues. Certaines versions sont des sites locaux. Au total, dix millions de pages ont été visitées en 2005 (1,4 million pour le site principal). EduFrance est très présent sur les salons, en Chine, au Brésil, en Corée, en Argentine et au Chili. Nous répondons également à des appels d'offres européens.

Pour revenir sur la problématique de la perte d'attractivité de la partie européenne, EduFrance considère que les établissements sont au cœur du dispositif. C'est pourquoi elle réunit actuellement un groupe de travail composé de membres de la CPU, de la CDEFI et de la CGE dont le rapport vous sera remis à la fin du mois de mars.

Nous travaillons également sur l'orientation en ligne avec l'ONISEP, afin de proposer 28 000 formations, ainsi que sur les candidatures en ligne et menons un travail en réseau notamment avec Paris I, Paris IV ou encore le réseau écogestion à Rennes. Nous soutenons par ailleurs les CEF et le projet de guichet unique, de fusion des organismes. Nous proposons que le futur organisme prenne le nom d'EduFrance, ce qui devrait faire l'objet de négociations. L'actuel statut de notre GIP arrive bientôt à échéance. Il sera donc renouvelé en l'état si le futur établissement n'est pas encore prêt à voir le jour.



Le CNOUS a fortement développé ces dernières années son action internationale, et ses relations avec les universités dans ce domaine se sont considérablement renforcées, notamment dans le domaine de l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers. Le système universitaire français se caractérise par une séparation nette, à la différence de nombreux autres pays industrialisés, entre, d'une part, les universités en charge de la pédagogie et de la recherche, et d'autre part, un grand organisme public en charge de la vie étudiante. Ce système a été conçu pour assurer l'égalité à la fois sociale et géographique des chances, afin que tous les étudiants, quelles que soient leur situation économique et leur université d'inscription, bénéficient des mêmes conditions de travail. Cette double égalité des chances doit être préservée et développée et, de ce point de vue, les partenariats entre les œuvres universitaires et les autres acteurs de la vie étudiante (universités, organismes publics et collectivités locales notamment) sont très importants.

Une telle coopération est encore plus nécessaire dans le cas de l'accueil des étudiants étrangers, auxquels il convient d'offrir des conditions autorisant une poursuite d'études normale. Sur ce point, il est clair que les CROUS ont bien répondu à leur mission et aux sollicitations des universités en matière de logement étudiant. En effet, si l'on compte actuellement 11 % d'étudiants étrangers inscrits en France, le pourcentage des étudiants étrangers logés en résidences universitaires est de 25 %. Autre signe de cet effort soutenu des CROUS : le nombre d'étudiants étrangers logés dans les cités universitaires a augmenté ces dernières années plus vite que le nombre des chambres nouvellement créées. Un tel mouvement ne serait pas soutenable à long terme si, pour y faire face, le réseau des œuvres n'avait commencé à mettre en œuvre le plan du député Anciaux, plan qui prévoit la création de 50 000 nouveaux logements en dix ans. Les CROUS logent au total 35 000 étudiants. 25 000 sont en mobilité dite « individuelle » et seulement 15 000 viennent dans le cadre d'une bourse ou d'un programme. Cette surreprésentation des étudiants en mobilité individuelle pose de sérieux problèmes. Les personnes concernées sont souvent en situation très précaire et elles sollicitent de plus en plus fortement l'aide sociale d'urgence que les CROUS sont chargés de distribuer.





Le CNOUS et les CROUS ont aussi, parmi leurs objectifs prioritaires, de contribuer au développement des relations scientifiques internationales. Les perspectives d'actions communes au niveau national et international sont nombreuses et riches (accueil d'étudiants dans le cadre de programmes européens ou de programmes de bourses françaises et étrangères, constitution de réseaux d'accueil avec les organismes en charge de la vie étudiante à l'étranger, etc.). La construction de maisons internationales, destinées à l'accueil des étudiants et chercheurs constitue enfin un volet important dans les programmes de construction et de réhabilitation de logements dans le cadre du plan Anciaux et des CPER.

J'espère que l'accueil assuré par le CROUS de Nantes pendant ces journées vous a convaincu du professionnalisme des CROUS et de la qualité des prestations fournies.

Albert PREVOS

Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir invité le CIEP à cette séance plénière où vous avez réuni les partenaires institutionnels des universités. C'est la première participation de cet établissement, me semble-t-il, à une manifestation organisée par la CPU.

Le CIEP est un établissement public du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, situé à Sèvres, dans les anciens locaux de l'école normale supérieure de jeunes filles. Nous en avons gardé une capacité d'accueil d'une centaine de chambres qui nous permet de faire des formations en résidentiel et d'organiser des colloques, des séminaires. Cette infrastructure de bonne qualité est, bien entendu, mesdames et messieurs les présidents, à votre disposition.

Mais le CIEP est surtout opérateur du ministère pour la coopération internationale et, à ce titre, partenaire des universités dans plusieurs domaines. Puisque nous avons peu de temps, j'en retiendrai deux : celui des réponses aux appels d'offres multilatéraux et celui de l'évaluation du niveau de langue française des étudiants étrangers.

Les véritables prescripteurs dans le secteur de la coopération en éducation sont aujourd'hui, vous le savez, des bailleurs de fonds multilatéraux, comme la Banque mondiale, l'Union européenne, les banques régionales de développement, etc. Nous nous efforçons de jouer dans ce domaine un rôle d'ensemblier des compétences et des ressources françaises pour apporter une réponse concertée et crédible, sous forme de consortia, aux appels à propositions et appels d'offres lancés dans le secteur de l'éducation et de la formation en développement.

Beaucoup d'universités étrangères très expérimentées se présentent en réponse à ces appels d'offres, des universités canadiennes, australiennes, anglaises, américaines, etc., mais peu d'universités françaises. C'est là où, je crois, nous pouvons mieux travailler ensemble. Quelques chiffres pour situer les enjeux : l'aide publique au développement s'est élevée, d'après les chiffres de l'OCDE, en 2004 à 65,6 milliards d'euros ; 20 % de cette aide publique au développement étaient consacrés à l'éducation, tous niveaux confondus, soit 13,12 milliards d'euros. Le taux de retour pour notre pays était de moins de 4 %, enseignement supérieur compris.

Nous connaissons les raisons de cette faiblesse : une réticence culturelle, en voie de disparition aujourd'hui, à la notion de "marché" et le fait qu'en bons Gaulois, nous sommes allés à ce combat-là en ordre dispersé, ce qui dans le contexte de concurrence exacerbée de ce secteur s'est révélé rédhibitoire. L'un des points où nous pouvons nous retrouver est dans la prise en charge commune des principales étapes du processus de réponse. A l'image des consortia que nous avons déjà constitués avec plusieurs universités sur des thèmes comme l'assurance-qualité ou la professionnalisation.

Vous connaissez les moments-clés et les enjeux de cette activité : il faut être présent en amont, c'est-à-dire être en mesure d'anticiper sur la définition des termes de référence; il faut ensuite réunir les partenaires, "monter" une réponse, ce qui, en terme de procédures, est complexe, notamment lorsque le projet



relève de l'Union européenne ; il faut enfin assurer le "suivi" de la réponse, ce qu'on pourrait appeler le "lobbying" pour aller vite, sur place si possible, puisque maintenant c'est dans les pays concernés que se réunissent les jurys et que se fait le choix des projets retenus. A toutes ces étapes, le CIEP peut apporter son aide logistique, son savoir-faire, son expertise, aux universités. Nous nous rencontrons aussi, et c'est mon deuxième point, sur le terrain de l'évaluation en langue des étudiants que vous accueillez. Vous connaissez le DELF et le DALF, le diplôme d'étude approfondi de langue française, qui vous permet d'évaluer le niveau en français des étudiants étrangers que vous accueillez. Je remercie, à cet égard, l'université Paris III pour l'excellente collaboration que nous avons au sujet de ce diplôme. Depuis 3 ans nous mettons aussi à votre disposition un test, le test de connaissance du français (TCF), qui est, pour aller vite, l'équivalent pour le français du TOEFL américain. Toutes les universités sont maintenant centres de passation de ce test et je me réjouis de la collaboration qui s'installe ainsi entre nous. Ce test a rapidement acquis un intéressant niveau de reconnaissance internationale : il vient d'être adopté comme test de référence pour le français par l'ONU, par l'UNICEF, par l'Union

Je voudrais faire simplement deux remarques.

européenne, par l'OCDE, etc.

La première, c'est que ce test, comme tous les tests, est l'indication d'un niveau de langue et seulement cela. Il ne doit pas servir de critère unique, de couperet, pour sélectionner un étudiant candidat à venir en France, mais compléter un dispositif dont il n'est qu'un des éléments et qui vous appartient. Il serait dramatique que notre pays se prive de la candidature du plus brillant des étudiants physiciens chinois sous prétexte qu'il est trop faible en français.

La deuxième, c'est que ce test devrait être pour vous un instrument de travail. Nous sommes à votre disposition pour faire des études sur le niveau de langue d'une cohorte d'étudiants, par discipline, par origine, pour déterminer, par exemple, le niveau de formation complémentaire en langue qu'il convient de leur apporter. En somme, pour bâtir une véritable collaboration en matière de formation en langue française avec vous, qui soit plus prospective, plus politique.

Olivier AUDEOUD

Les universités souhaitent que soient réévalués leur rôle international et leur participation aux programmes de soutien à la recherche au niveau international. Ainsi elles ont le sentiment de ne pas être suffisamment informées et associées aux PAI - gérés par Egide - et aux bourses Eiffel doctorat. Certains enseignants auto-limitent les candidatures car ils ont l'impression que ces instruments sont réservés aux grandes écoles, aux écoles d'ingénieur qui savent mieux faire une veille des programmes et surtout savent tout simplement mieux remplir les dossiers de candidatures.

Par ailleurs, les 160 pays dotés d'un service de coopération scientifique et culturelle regroupent 36 professeurs d'université, 44 maîtres de conférence et 44 chercheurs authentifiés. Nous souhaitons donc une meilleure représentation des universitaires au sein des postes diplomatiques français et non pas par le biais de diplômés de l'enseignement supérieur mais ayant quitté l'université sans y faire carrière ou par des enseignants du secondaire. L'Université française a évolué très vite, avec notamment la mise en place du LMD et des études doctorales, et la réforme de la recherche, seuls les universitaires actifs ont pu suivre cette révolution culturelle souvent méconnue par les postes et les cadres de l'Administration centrale française.

Philippe ETIENNE

Au sujet de la place des universitaires et des chercheurs dans notre réseau de conseillers et d'attachés, je tiens à souligner que ce réseau est très large. Afin de mailler les compétences, nous faisons appel à des professionnels universitaires.



Nous avons en ce sens professionnalisé les fonctions d'attaché de coopération universitaire et d'attaché ou de conseiller pour la science et la technologie. Nous lançons de larges appels à candidatures, sur la base d'évaluations, et dans l'idée de favoriser des allers-retours productifs pour le monde de la recherche universitaire en France. Nous sommes également attentifs aux situations selon les pays. Au sujet des bourses Eiffel doctorat, les programmes passent par des appels à candidatures. Les évaluations ne devraient théoriquement pas poser problème car les choix des actions sont effectués par des jurys. Toutes les candidatures des universités sont les bienvenues ; je vous invite donc à ne pas faire d'autocensure.

Patricia POL

Vice-présidente chargée des relations internationales, université du Val-de-Marne - Paris 12

Du point de vue des partenaires étrangers, je me demande où nous en sommes dans cette logique de regroupement des différentes agences, afin d'obtenir une réelle visibilité à l'international.

Philippe ETIENNE

Merci pour cette question posée sous l'angle de la visibilité internationale. Malgré les appels à la prudence d'Eric Froment, je pense qu'il faut « bouger », tout en évoquant les questions de fond dans un souci de dialogue et de concertation soutenu avec le ministère de l'Enseignement supérieur. Cet effort de rationalisation doit se faire par étape.

De la salle

J'aurais souhaité plus de précisions sur l'articulation entre les CEF et EduFrance.

Philippe ETIENNE

C'est une question jumelle de la précédente. Nous devons effectivement évoluer vers un système de guichet informatique unique, tout en respectant l'autonomie de chaque université et le rôle régalien des ministères.

Je tiens à préciser que nous avons confié à l'Agence française pour le développement, conjointement sous notre tutelle et celle du ministère des Finances, l'aide projet concernant l'enseignement primaire et secondaire et la formation professionnelle, mais pas l'enseignement supérieur ni la recherche.

Gérard BINDER

Au sujet de l'articulation entre l'agence et les CEF, EduFrance a pour mission de promouvoir des outils tels que les candidatures en ligne, mais tout ce qui concerne les contenus académiques et pédagogiques doit strictement relever des universités. Donc Edufrance doit être considéré comme le point de contact des établissements pour le réseau des CEF.

Olivier AUDEOUD

La CPU essaie d'être en contact permanent avec les différents interlocuteurs, et notamment avec EduFrance, très sollicité, qui est devenu notre principal vecteur de promotion à l'étranger. Nous allons établir un *guideline* afin de mener au mieux nos projets, sans nous heurter aux mêmes difficultés de négociations rencontrées lors de l'élaboration de la charte des CEF.

Modérateur:

Albert MAROUANI

Président de l'université de Nice Sophia-Antipolis

Intervenants:

Jacques AUXIETTE

Président du conseil régional des Pays de la Loire

Jean-Marc AYRAULT

Député-maire de Nantes, Président de Nantes Métropole

Philippe ETIENNE

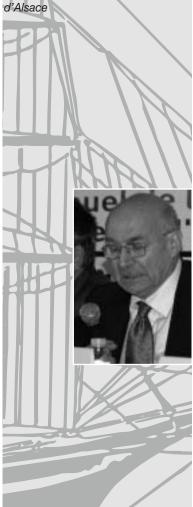
Directeur de la DGCID, ministère des Affaires étrangères

Roger FOUGERES

Vice-président enseignement supérieur recherche, conseil régional Rhône-Alpes

Adrien ZELLER

Président du conseil régional



Séance plénière 4

Quels partenariats avec les collectivités territoriales ?

Albert MAROUANI



A des degrés différents suivant les régions, les collectivités territoriales mesurent de plus en plus le poids et l'importance des universités dans leurs politiques d'attractivité des territoires. Les universités jouent effectivement un rôle majeur dans le développement territorial, notamment dans la coopération métropolitaine, mais aussi en termes d'attractivité au sens large, car elles ont les capacités d'introduire, dans le cadre de *clusters* ou autres, une dynamique entre entreprises, recherche et enseignement supérieur. Quel est précisément le rapport entre les collectivités territoriales et les universités dans leur dimension internationale? Les collectivités sont bien engagées

dans l'ouverture internationale en termes d'attraction touristique ou de promotion de leur territoire, mais la place des universités dans cette démarche n'est pas toujours évidente. Aujourd'hui, nous sommes donc appelés à réfléchir et dialoguer ensemble sur ce partenariat profitable, qui pourrait s'instaurer afin de promouvoir une politique plus ambitieuse d'ouverture et de compétitivité internationale. Les questions portent sur l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, les aspects immobiliers, la mise à disposition de bâtiments pour les chercheurs, ou encore les bourses d'accueil ou d'aide à la mobilité sortante.

Dans vos présentations, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

- quels sont les objectifs de votre collectivité en engageant une politique de développement international ?
- quelle place accordez-vous à vos universités dans cette politique ?
- que pensez-vous des politiques internationales de vos universités ?
- quels sont les points de rencontre obligés entre votre politique et celle de vos universités ?

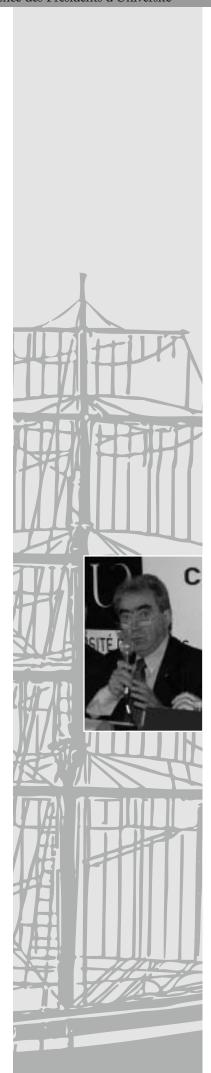
Adrien ZELLER

Toutes les régions de France se sentent concernées par la coopération interrégionale et par les politiques européennes régionales de recherche et développement. Toutes les régions pratiquent d'elles-mêmes cette « petite diplomatie » de manière très spontanée. En Alsace, nous avons développé des partenariats avec la Pologne, le Québec, la Chine ainsi que quelques actions Nord-Sud. Il s'agit d'échanges globaux portant sur la culture, la recherche, l'enseignement, etc. Les universités y sont bien sûr impliquées. Toutes les régions encouragent de façon croissante le développement de leurs universités, afin de « profiter » de leur potentiel scientifique, technologique et d'innovation. Nous le faisons malgré l'absence de transfert de dotations de l'Etat.

En Alsace, la coopération transfrontalière est naturellement forte. Nous intervenons en soutenant la mise en réseau trilingue de sept universités du Rhin supérieur - françaises, allemandes et suisses - afin de faciliter l'accès aux dispositifs universitaires. Le réseau EUCOR s'adresse autant aux étudiants qu'aux enseignants et tend à développer formations communes et échanges sous toutes les formes.

Sur le plan de la coopération interrégionale, nous avons associé l'université de Strasbourg à différentes initiatives. Nous finançons par exemple une chaire polonaise de sciences politiques et soutenons un partenariat entre un IUT alsacien et un IUT camerounais.

L'investissement portant sur les logements relève plus de la communauté d'agglomération, mais nous travaillons sur l'accueil et la création d'un collège doctoral européen.



Nous invitons les universités à s'investir encore davantage en direction des jeunes, de l'économie et de la société de notre territoire. Beaucoup de travail reste à accomplir mais les quatre universités d'Alsace sont impliquées dans tous les programmes mis en œuvre. Les universités sont donc un acteur majeur de la coopération européenne, internationale et transfrontalière.

Albert MAROUANI

Pouvez-vous nous dire jusqu'où vous êtes prêts à vous engager, y compris financièrement, et quelles sont les difficultés rencontrées dans un partenariat avec les universités ?

Adrien ZELLER

La coopération interrégionale est relativement difficile. Elle ne nécessite pas seulement une bonne connaissance des rouages administratifs mais aussi des engagements personnels forts, avec deux ou trois leaders de chaque côté. Cet engagement prime quasiment sur les moyens. Ainsi, la réussite de certains programmes tient autant à la volonté d'inscrire le partenariat dans la durée et aux compétences du personnel. La langue et le manque de curiosité pour le fonctionnement territorial peuvent constituer une autre source de difficultés. Il faut donc que les universitaires et les présidents d'université prennent conscience de ce devoir de responsabilité et de fiabilité.

Roger FOUGERES

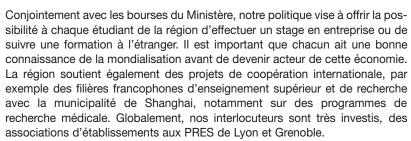
L'enseignement supérieur et la recherche constituent des éléments clés en termes de rayonnement international pour la région Rhône-Alpes, conformément aux objectifs européens de Lisbonne sur le développement basé sur les connaissances.

Depuis deux ans, nous avons mis en place un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se décline en quatre volets : enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie puis culture scientifique et industrielle. Ce schéma est une co-construction entre les milieux scientifiques et universitaires et la région : il s'agit d'une rencontre entre la stratégie des établissements et les besoins exprimés par la région. La place des universités et du développement international est au cœur de ce schéma qui s'organise dans le cadre de contrats pluriannuels avec les établissements. Le budget supérieur de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région s'élève à 115 millions d'euros d'engagements. Plus de la moitié du budget international de la région est consacrée à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les actions régionales internationales s'organisent suivant quatre axes géographiques :

- l'Europe, caractérisée par la mise en place de programmes de recherche avec la Lombardie, le Bade-Wurtemberg et la Catalogne (la coopération transfrontalière est également très importante : nous créons en ce sens une fondation franco-suisse pour la recherche, soutenue par l'Etat);
- les pays émergents : Chine, Inde, Brésil ;
- les pays développés : Amérique du Nord, Japon ;
- les Relations Nord-Sud francophones : Vietnam, Cambodge, Maghreb et des projets à développer en Afrique noire.

L'appui à l'internationalisation et la coopération entre les établissements est un élément fondamental du schéma.

Le politique la plus emblématique est l'aide à la mobilité étudiante sortante. Le nombre de bourses à la mobilité a été doublé en deux ans. 10 000 bourses sont ainsi mises à disposition des établissements en 2006 pour leur coopération internationale. L'objectif est de passer à 20 000 bourses en 2010.



Jusqu'à présent, la région pensait que le logement relevait davantage des communes, mais un plan de logement étudiant avec une forte composante accueil vient d'être intégré dans le contrat de plan Etat-région. En effet, nous voyons la nécessité de mettre en cohérence les politiques régionales et les politiques d'Etat. Dans cette optique, nous cherchons à mettre en place un dispositif de partenariat tripartite avec le ministère de l'Education nationale.

Jean-Marc AYRAULT

Il est nécessaire de développer l'effort de cohérence entre les actions des différents niveaux de collectivités territoriales. Nous sommes souvent sollicités à différents niveaux, ce qui présente le risque que chacun agisse suivant sa propre logique.

A Nantes, la Communauté urbaine existe depuis 2001, alors que l'intercommunalité était très lente à se mettre en place. Nantes Métropole est dotée de plus de compétences intégrées qu'une communauté d'agglomération. Elle regroupe 560 000 habitants, dont 280 000 Nantais. Nous sommes moins ponctuellement et individuellement sollicités depuis la mise en place d'un Conseil d'expertise, le Conseil de la science, notamment composé de personnalités extérieures à Nantes, afin de bénéficier d'une expertise extérieure qui permet de nourrir la réflexion.

Afin de nous investir davantage, nous avons inscrit l'université dans une politique de site, avec la mise en place d'un PRES. Ce label politique offre plus de visibilité tant sur le plan international que local, notamment en ce qui concerne les investissements financiers. En revanche, on ne peut tout inscrire dans une même logique d'investissement étant donné le retard à rattraper en matière de réhabilitation et d'extension des bâtiments, d'aménagement du campus... Bien que fervent partisan de la décentralisation, j'estime que l'aide de l'Etat est nécessaire pour s'inscrire dans une ambition métropolitaine et dans les pôles de compétitivité. La recherche de la cohérence est donc primordiale pour les choix budgétaires et ce, d'autant plus qu'en France, l'accent est mis sur les grandes écoles alors que ce sont les universités dont la notoriété est évaluée sur la scène internationale.

A Nantes, nous avons créé la Maison des chercheurs étrangers, l'Institut d'Etudes Avancées consacré aux rapports Nord-Sud avec l'accueil de doctorants africains, ainsi que la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin.

Plus généralement, la diminution des aides européennes entraîne une diminution des politiques des territoires et un développement des politiques de projets. L'ambition est donc de redonner un rayonnement indispensable aux universités, dans le cadre de la décentralisation et de la péréquation, afin d'augmenter le niveau d'équipement des universités françaises.

Albert MAROUANI

Merci pour ces conclusions sans complaisance et ces pistes pour améliorer nos partenariats. Nous sommes tous conscients du retard de la France, où le coût d'un étudiant est inférieur au coût d'un lycéen et très inférieur à la norme européenne et anglo-saxonne. Nous sommes par ailleurs encore loin des 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement.





Malgré tous ces handicaps, les universités françaises n'ont pas à rougir de leurs performances. Elles font d'importants efforts pour développer une recherche scientifique de haut niveau, améliorer leur offre de formations initiale et continue et favoriser au mieux l'insertion professionnelle des étudiants. Mais face à ces difficultés en moyens financiers et humains, nous recherchons des sources variées de financement et sommes très attentifs à l'aide que peuvent nous apporter les collectivités territoriales. L'implantation d'une université ou de campus universitaires sur un territoire est une source de création de valeur importante pour le développement de ce territoire. Les collectivités perçoivent bien l'impact économique positif de l'Université sur le développement et l'attractivité d'un territoire, elles doivent en tirer toutes les conséquences et considérer leur contribution financière en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche non plus comme une "aide" ou une "subvention" du même ordre que celles que l'on accorde à une association ou à un club de boulistes mais comme un véritable investissement en capital humain générateur de dynamisme et de croissance économique.

Jacques AUXIETTE

Pour revenir sur le sens que les collectivités attribuent à l'ouverture internationale des universités, je ferai un bref rappel historique du cadre dans lequel s'inscrit l'action des collectivités territoriales. Après la réconciliation franco-allemande, la construction européenne, le développement de la francophonie puis de la solidarité internationale dans les anciennes colonies, il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que les collectivités ne soient pas absentes de la mondialisation. Les régions sont les collectivités les plus récentes. C'est seulement depuis une loi de 1992 que leur action internationale est officiellement reconnue, en complément de l'action de l'Etat, aux côtés de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) et de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), qui assure une représentation politique du gouvernement local notamment aux Nations Unies.

Dans cette démarche de positionnement des pouvoirs locaux sur la scène internationale, les difficultés et les préoccupations sont identiques à tous les niveaux. Un besoin de coordination émerge, parallèlement à l'organisation décentralisée, qui prévoit qu'une collectivité ne peut prendre le pas sur une autre. Ainsi, la région n'a pas vocation à jouer un rôle tutélaire mais moteur à l'international. Dès lors, il n'est pas forcément utile de dissocier les actions rennaises et nantaises sur une action à l'international. Nous mettons en place en ce sens un site internet afin d'offrir une meilleure visibilité de nos actions.

La région mandate également des délégations internationales qui doivent être pluralistes sur le plan politique et composées d'une diversité d'acteurs : entreprises, chercheurs, membres de CHU, etc. afin de montrer la cohérence et la capacité à travailler ensemble à l'étranger.

D'un point de vue plus concret, le précédent GIP Atlantech n'a pas été un succès. J'ai donc repris cette démarche en créant une SEM, réunissant chambres consulaires et conseil régional, dans une démarche de coordination. La cohérence entre les acteurs est bien entendu essentielle. Le département du Maine-et-Loire s'en est rapproché sans problème. Le rôle des missions économiques du ministère des Affaires étrangères est également très important pour notre représentation à l'international. Je souhaite que les politiques de site intègrent une coordination en amont. Au niveau régional, il convient de s'organiser sur ce dossier fondamental.

La région a par ailleurs développé son soutien aux programmes de volontariat international en entreprise, en prenant en charges les frais des VIE en dehors des salaires. 45 000 jeunes sont actuellement demandeurs d'un VIE, qui correspond à un CDD de longue durée.



Merci pour cet éclairage et ces pistes extrêmement intéressantes sur la politique régionale. Au sujet du nécessaire travail en amont, je tiens à préciser que les collectivités ignorent bien souvent la richesse des carnets d'adresses des universitaires à l'étranger. Ils pourraient jouer un rôle plus important dans la préparation et l'organisation de missions à l'étranger et faire plus systématiquement partie des délégations lors de déplacements à l'étranger.

Philippe ETIENNE

La convergence entre les actions de coopération décentralisée des collectivités et celles des universités est effectivement passionnante. La CNCD tend à devenir le lieu de cette nouvelle convergence. Le ministère des Affaires étrangères est par exemple associé au conseil régional Rhône-Alpes dans le développement de partenariats avec Shanghai et la création de la Fondation franco-suisse. Le programme ARCUS constitue précisément une synthèse de nos efforts pour organiser cette coopération triangulaire. Il s'agit d'un programme lancé en 2005 en concertation avec le ministère de l'Enseignement supérieur afin de stimuler les partenariats universitaires et scientifiques, et rapprocher les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français d'un certain nombre de pays émergents. Un nouvel appel à projets est prévu pour 2006 ; le ministère de l'Enseignement supérieur a mis à disposition un secrétaire national à mitemps. Le programme est évalué par un comité de pilotage. Comme l'a rappelé Roger Fougères, le programme a une valeur de labellisation permettant de structurer, sur le plan scientifique, un certain nombre de coopérations à l'intérieur du territoire français et des régions, entre des universités, des grandes écoles et des institutions de recherche telles que le CNRS ou l'INSERM. Ce programme est pour nous exemplaire car il organise cette complémentarité des rôles entre l'Etat, les régions et les universités. Il permet ainsi d'articuler des stratégies communes, s'inscrivant en cohérence avec les efforts de structuration plus généraux menés dans le cadre des pôles de compétitivité et des PRES. Il convient enfin de ne pas oublier le rôle des ministères, des collectivités et des universités dans les PED (en particulier en Afrique subsaharienne), de soutien au développement de ces pays, notamment en matière de formation technique et scientifique des élites.

Albert MAROUANI

Quelles sont les faiblesses et les difficultés rencontrées par les universités et les collectivités dans la mise en œuvre du programme ARCUS ?

Philippe ETIENNE

Une récente analyse de questionnaires montre que l'enjeu porte sur la nécessité d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers, leur logement et les programmes de bourses de mobilité sortante. Concernant les universités, nous notons la faiblesse de coordination des activités internationales. Le programme ARCUS a pour ambition, avec un petit budget, de fédérer les énergies et de labelliser les actions en créant de nouveaux partenariats.

Pascal LEVEL

Ancien Président de l'université de Valenciennes

Les régions ne sont pas toutes aussi riches. Nous avons entendu beaucoup de déclarations d'intérêt pour les universités, véritables outils de promotion des territoires.





Mais vous n'ignorez rien de nos difficultés - à cause desquelles nous ne sommes pas à la hauteur de vos ambitions. L'arsenal législatif de 1984, date à laquelle émergeaient les régions, n'est plus adapté. Face à cette nécessité que vous reconnaissez, pouvons-nous espérer que les élus s'engagent dans une modernisation des universités ? L'initiative législative n'appartient pas seulement au gouvernement mais aussi aux députés...

Jean-Marc AYRAULT

Je ne crois pas beaucoup à la proposition de loi, qui présente plus l'intérêt d'exposer un projet. Je suis convaincu de la nécessité de revoir le système législatif vers plus d'autonomie, de responsabilité et de moyens. Cela pose la question de la gouvernance des universités : il faut que les présidents d'université aient plus de pouvoir d'action et de mise en œuvre, afin de renforcer leurs partenariats avec les collectivités et l'Etat. Cela implique la recherche d'un compromis, de débats publics et de négociations avec les syndicats, les étudiants et les collectivités, parallèlement à une communication sur les enjeux. Le débat de l'élection présidentielle devra nécessairement intégrer cette question éducative prioritaire. Nous sommes effectivement à un tournant, une étape, car au-delà du développement de la formation, il nous faut créer une dynamique encourageant la recherche dans le secteur privé. Le consensus politique local est important, mais le rôle d'impulsion par les universités l'est également. Cet engagement est essentiel pour retrouver la confiance.

Adrien ZELLER

Je partage ce dramatique diagnostic de faiblesse des moyens. Il existe également un deuxième niveau de faiblesse de pouvoir, de ressources, de moyens et de responsabilités au niveau des régions. Et s'il y avait un lien entre ces deux faiblesses ? Aidez-nous à renforcer les régions, nous renforcerons les universités!

François RESCHE

Nous conclurons par un point de vue étudiant.

Fabrice CHAMBON

Elu au conseil d'administration de l'UNEF

Il est regrettable que les étudiants n'aient pas été invités à participer à cette conférence. Pour revenir sur la table ronde, je crois que nous sommes d'accord sur le fait que le développement international ne fonctionnera pas sans partenariats entre les universités, les CROUS et les collectivités territoriales. Par ailleurs, on ne peut pas se baser uniquement sur le soutien des collectivités.

Par ailleurs, on ne peut pas se baser uniquement sur le soutien des collectivités. L'Etat ne doit pas se dédouaner mais continuer à investir massivement dans les universités. Depuis 2001, les bourses de mobilité n'ont pas été augmentées et les discussions sur l'accompagnement social n'ont toujours pas porté leurs fruits. La situation n'avance pas faute de moyens.

Roger FOUGERES

Juste une remarque sur la prétendue « richesse » de la région Rhône-Alpes : il convient de bien distinguer valeur absolue et relative. En valeur absolue, Rhône-Alpes est la deuxième région de France. Mais il faut tenir compte du nombre de chercheurs sur le territoire par rapport au nombre d'habitants : de ce point de vue, nous sommes dans la moyenne nationale.

Le débat de l'élection présidentielle sur l'équilibre territorial sera bien sûr essentiel. La région Rhône-Alpes connaît aujourd'hui beaucoup de difficultés compte tenu du désengagement de l'Etat dans les contrats de plan Etat-région. Certaines universités sont désormais contraintes de puiser dans leurs réserves et leur besoin en fonds de roulement pour mener à bien leurs projets. Nous les accompagnons, mais la situation ne peut durer.

Albert MAROUANI

Ce riche débat révèle une nécessité de cohérence. Un inventaire des bonnes pratiques et de toutes les initiatives apparaît nécessaire afin de développer davantage le partenariat Universités-Collectivités territoriales dans leurs actions respectives à l'international et de présenter un paysage moins éclaté.

Merci beaucoup à tous les participants.





RESTITUTION DES ATELIERS



Atelier 1 : Le rayonnement par la mobilité

Guy LAVOREL

Président de l'université Jean Moulin - Lyon 3



François Resche a souligné la progression de la culture internationale et européenne, en particulier avec la mise en place de la réforme LMD. Nous avons évoqué le danger que constitue la dispersion de l'international dans les universités. Roger Manière a rappelé l'importance de la coopération universitaire pour le ministère des Affaires étrangères, au carrefour des enjeux scientifiques, économiques et culturels. Il a ensuite rappelé l'importance des chartes de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français, du nécessaire effort d'information et du renforcement de la cohérence et de l'éthique, pour créer un « désir de France ».

Mohamed Harfi a proposé la création d'un visa scientifique, le développement de stages étrangers intégrés et une meilleure information sur le coût à l'international. Il estime par ailleurs qu'il faut permettre à l'étudiant étranger de changer de statut. Le mode de calcul de la retraite a été soulevé : il serait bon que l'enseignant puisse comptabiliser son année à l'étranger.

Nous avons identifié quatre objectifs (quantité, qualité, cohérence emploi) et quatre défis auxquels les universités doivent faire face : alimenter le marché du travail, développer les performances du système, accroître le rayonnement et la mobilité. Nous avons distingué la mobilité entrante de la mobilité sortante.

La mobilité entrante

La mobilité entrante pose la question de la pédagogie, avec le barrage de la langue, les problèmes du niveau requis, de l'attirance des diplômes, des équivalences. Certains enseignants parfois ne s'impliquent pas assez dans l'accueil et le suivi des étudiants étrangers. On souligne aussi les problèmes administratifs ou encore l'excès de structures. Il faut donc développer beaucoup plus de cohérence et de lisibilité dans nos systèmes, avec un meilleur accueil et un meilleur niveau d'information avant, pendant et après le cursus, avec les jeunes ambassadeurs. Il convient de simplifier le système afin d'éviter des barrières inutiles.

La mobilité sortante

La question de la mobilité sortante a généré des remarques sur la nécessité d'harmoniser les systèmes, de mieux renseigner, aider et accompagner l'étudiant étranger, de lui proposer des stages ainsi que des remarques sur EUROPASS. On a pu alors évoquer les 20 commandements de cette mobilité, dont surtout l'aide et l'accompagnement, la formation linguistique, les stages et les problèmes d'ordre financier.

L'expérience de Sven Kruger, étudiant en master 2, sur son cursus intégré franco-germano-luxembourgeois, successivement effectué dans les trois pays, témoigne des initiatives naissantes favorables à la simplification, la transparence et la cohérence. Si quelques difficultés apparaissent dans les différences de culture et de mode de vie, les avantages l'emportent : double diplôme avec 2 suppléments, progrès dans les langues, qualité de l'enseignement et intérêts financiers.

Atelier 2 : Le rayonnement par la formation et la recherche

Jacques FONTANILLE

Président de l'université de Limoges

Les résultats de notre atelier s'articulent autour de trois grandes questions :

La démarche qualité et l'attente des étudiants et chercheurs internationaux

Quels sont les standards en matière d'attente internationale des étudiants et chercheurs se dirigeant vers la France ? Nos standards et références sont-ils d'actualité ? Les réponses ont été relativement rassurantes car notre système national est régulièrement évalué. Une actualisation de ce système est prévue en 2006, sur la base de références européennes et internationales, définies à Bologne en mai 2005 établissant une certification de management de qualité.

2. Fonctionnement et mise en œuvre des diplômes internationaux sous de multiples étiquettes

Nous avons analysé le cas du master ERASMUS EUROMIME en ingénierie des médias par l'éducation, piloté conjointement par Poitiers, Madrid et Lisbonne, en collaboration avec des universités du Chili, du Pérou et du Brésil. Ce montage international met en évidence une boucle vertueuse liée à la labellisation et au processus de qualité. Mais se pose le problème majeur du surcoût et de la pérennité des financements car les aides européennes sont en baisse. La cohérence des procédures d'habilitation dans les pays est également relative, en termes de normes ou de durées respectives. En France, une année est souvent nécessaire avant d'obtenir l'habilitation. Personnellement, je ne crois pas que le récent texte sur les masters conjoints soit aussi aisément applicable sans surcoût considérable et difficultés importantes. L'internationalisation des diplômes me semble contrainte par deux déterminants fonctionnant dans des directions opposées : avec d'une part, la plus ou moins grande facilité de mise en œuvre, la capacité de réactivité, et d'autre part, le respect des normes réglementaires et des principes déontologiques de la coopération universitaire. Ainsi, le diplôme délocalisé demeure toujours le plus simple à mettre en œuvre.

3. Les implantations universitaires et de recherche à l'étranger et leur rôle dans l'attractivité

Nous avons analysé le cas des réseaux des Instituts français de recherche du ministère des Affaires étrangères. Ils sont fortement soutenus ou abrités par les organismes de recherche tels que l'IRD et le CNRS, mais travaillent beaucoup moins avec les universités. Ainsi moins de 10 % des centres à l'étranger ont des relations structurelles avec des universités. Ce réseau soutient des programmes de recherche spécifiques aux lieux d'implantation, majoritairement spécialisés en SHS. Il regroupe 250 chercheurs, 240 programmes et 70 doctorants, pilotés par un conseil d'orientation scientifique. Le problème principal concerne le rôle que jouent ces centres à l'étranger par rapport aux universités françaises : en plus de leur fonction d'interface et de diffusion, ils devraient renforcer leur fonction d'attractivité et de recrutement. Il serait donc souhaitable de développer des plates-formes régionales jouant ces deux rôles d'interface.

Nous avons également brièvement évoqué les collèges doctoraux bilatéraux qui sont un franc succès, et les maisons de pays, dont le bilan est plus mitigé. Personnellement, je crois que ces maisons de pays ne peuvent bien fonctionner que si elles proposent une haute valeur ajoutée professionnelle et si elles sont non redondantes par rapport aux structures des universités.

Cet atelier constitue finalement un appel à utiliser l'international pour l'innovation institutionnelle dans les établissements d'enseignement supérieur. C'est en effet par l'international que se sont introduites de nouvelles formes d'innovation, de manières de travailler. Les universités doivent donc inventer un nouveau mode de gouvernance, différent de celui des entreprises ou des administrations.



Atelier 3 : Organisation et pilotage de l'Université en matière de relations internationales

Jean-Pierre FINANCE,

Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1

et

Jean-Michel UHALDEBORDE,

Président de l'université de Pau et Pays de l'Adour

Je vous donne lecture du rapport rédigé par Jean-Michel Uhaldeborde, qui a été contraint de rentrer à Pau étant donné les événements.

L'atelier s'est tout d'abord distingué par la richesse des communications et des débats. Le panel analysé était équilibré, couvrant un champ assez large, avec la présentation des politiques de structuration de Lille I et de Nantes, la comparaison proposée par Patricia Pol, vice-présidente de l'université Paris 12, entre les entreprises et les universités et l'expérience de Jean-Marc Rapp, recteur de l'université de Lausanne. La bonne qualité d'interaction entre les participants de l'atelier et les panélistes a généré plus de questions que de réponses « clé en mains »

Autrement dit, le débat a permis de pointer :

- des obstacles ou des difficultés structurelles ou culturelles avec lesquelles il faut compter;
- des tensions voire des contradictions qui peuvent apparaître dans la démarche de structuration de la politique d'internationalisation, de canalisation d'initiatives souvent individuelles foisonnantes qui ne doivent pas être endiguées.

Globalement il est possible de dégager trois axes d'analyse.

1. L'internationalisation suppose une stratégie affirmée

La plupart des témoignages montre que le processus d'internationalisation est bien amorcé, avec comme caractéristiques communes : le foisonnement d'initiatives individuelles qu'il convient aujourd'hui d'organiser, le glissement des démarches de la recherche vers la formation, et le développement des services de relations internationales qui, bien qu'encore faibles, se renforcent depuis quelques années.

Cependant, il reste encore de nombreux freins au premier rang desquels on trouve la faiblesse de la reconnaissance « statutaire » (promotion, services...) pour les collègues impliqués dans ce type d'activité, les difficultés que l'on rencontre dans certaines disciplines à impulser une politique active de recrutement de collègues étrangers est également préoccupante.

Il est apparu nécessaire :

- d'adopter une conception intégrée de l'internationalisation, c'est-à-dire la prise de conscience que l'internationalisation relève d'une approche globale (tous les domaines de l'université sont concernés : formation, recherche, valorisation, documentation, communication... Il faut ainsi savoir s'affranchir des cloisonnements institutionnels internes, et entre les universités ellesmêmes, lorsqu'il s'agit de définir des politiques de site);
- de reconnaître un cadre de référence stratégique et politique fédérateur et intégrateur, celui du projet d'établissement qui permet d'affirmer l'irrigation de l'international dans l'ensemble des activités de l'université;
- d'adopter une démarche partenariale compte tenu de la multiplicité des acteurs locaux, nationaux et étrangers; une internationalisation lucide suppose la connaissance des stratégies des partenaires (objectifs, capacités, limites...), ce qui pourrait se résumer au travers du néologisme « coopétition ».

-2. La conduite de cette stratégie suppose une organisation orientée

Tout d'abord, il est primordial de souligner qu'il n'existe pas de modèle d'organisation standard. Il convient de définir une organisation ad hoc en fonction de l'histoire du site. Des questions ont alors émergé du débat : quelle est l'articulation entre l'intégration organisationnelle et le risque de désintégration politique ? Comment réussir à intégrer la démarche d'organisation internationale, alors que foisonnent les structures dédiées à la réalisation de cette démarche à l'intérieur des composantes de l'université, au niveau central ou avec les différents partenaires ? Quel point optimal trouver entre l'intégration de la conception politique et la différenciation dans la conduite opérationnelle ?

Plusieurs démarches ont été listées : notamment celle de Nantes, qui a mis en place un quatrième conseil dédié à l'international, ou celle de Lille, qui vise à transformer le service des relations internationales en centre de relations internationales avec un rôle de coordination générale.

Au final, on pourrait imaginer que l'essaimage de l'international dans toutes les activités de l'université entraînerait la dissolution des structures ad-hoc mais ceci n'est pas pour demain, ni même pour après demain.

Une organisation efficace nécessite la mise en place de moyens adaptés

Les marges de progression existent. Les services de relations internationales sont dynamiques mais aspirent à disposer de meilleures compétences. On évolue donc d'une logique d'administration à une logique de management stratégique, selon une exigence de renforcement des compétences. La dimension humaine, en matière de recrutement et de formation du personnel, est également un élément essentiel. Il est en ce sens souhaitable de sensibiliser le personnel à la dimension internationale, ou encore de mettre en place des stages de courte durée afin de connaître les pratiques des autres universités en la matière.

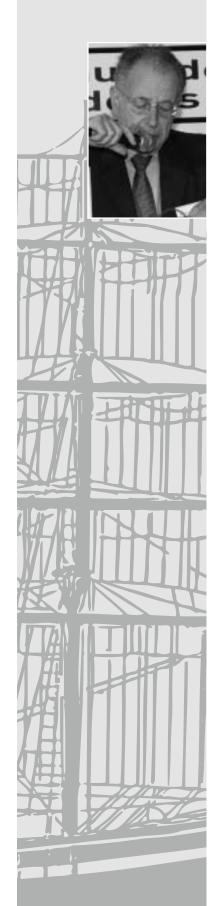
Sur la question des moyens financiers, nous avons observé que la vision du budget annuel des relations internationales est souvent cloisonnée, alors qu'une vision globale s'impose. Des sommes plus importantes seraient bien sûr nécessaires afin de participer à des consortiums, par exemple. Aussi, si nous parvenons à créer quelques emplois à l'international, seul un changement d'échelle budgétaire permettrait de sortir nos universités de leurs difficultés financières.

En conclusion de cette synthèse rapide, et donc réductrice de la richesse de l'atelier, un regret : au rayon des moyens à mettre en œuvre ou des ressources à mobiliser (ou à stimuler), la place de l'enseignement à distance n'a guère été évoquée.



De gauche à droite : Patricia Pol, Olivier Ménard, Hervé Baussart, Jean-Marc Rapp





Atelier 4 : La place de l'Europe pour les universités françaises

Alain NEUMAN

Président de l'université Paris 13

Au sujet de la stratégie des universités allemandes, Harald Schraeder a souligné le très grand changement politique en cours dans le cadre de la réforme fédéraliste. Toutes les formations des universités vont dépendre des régions, ce qui va renforcer l'autonomie des universités. Des initiatives d'excellence sont également mises en place, prévoyant la distribution de subventions par concours, ce qui devrait renforcer la diversification des universités. Des droits d'inscription sont introduits sur le plan régional, d'environ 500 euros par an ou moins selon les régions. La mobilité des étudiants allemands concerne prioritairement les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Espagne puis la France.

Pour Eric Froment, l'espace européen tend à se substituer à l'espace national. L'Europe ne relève quasiment plus de l'international. Ainsi, les PRES doivent intégrer les pays limitrophes, et le multilinguisme doit être fortement développé au niveau européen.

Beat Münch a précisé les acquis du programme EUCOR, notamment sur la mobilité au sein des sept universités concernées. Il a rappelé l'existence d'un projet innovant tri-national en biotechnologies créé en 1989, avant de souligner l'importance de l'autonomie des universités. Il déplore la rigidité des cadres nationaux et le manque de reconnaissance de ses collègues travaillant à l'international.

Bernard Carrière est intervenu sur l'urgence du lancement d'une politique de recherche européenne, avec une meilleure reconnaissance des acteurs, davantage d'implications des laboratoires au niveau du PCRDT, un renforcement de l'ingénierie européenne dans le montage des dossiers et une augmentation des moyens en faveur de la politique internationale.

Lesley Wilson, secrétaire générale de l'European University Association (EUA), a rappelé l'importance considérable prise par les compétences européennes, dont l'impact est très fort sur les universités. Elle invite les universités françaises à s'impliquer davantage dans le travail de mise en réseau au sein de l'EUA. Gérard BINDER, président d'EduFrance a insisté sur la perte d'influence auprès des pays européens.



De gauche à droite : Bernard de Montmorillon, Harold Schraeder, Bernard Carrière



Atelier 5 : L'engagement des universités françaises dans l'espace francophone et la francophonie

Jean-Claude FORTIER

Président de l'université de Bourgogne

63 états ou gouvernements de tous les continents constituent l'espace francophone - un intervenant a remarqué que « le soleil ne se couche jamais sur la francophonie - au sein duquel se développent deux formes de coopération : une coopération bilatérale entre les Etats membres, particulièrement celle de la France, et une coopération multilatérale mise en œuvre par l'organisation internationale de la francophonie et son opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'agence universitaire de la Francophonie, l'A.U.F., qui constitue d'abord le grand réseau associatif des établissements universitaires francophones. Nous n'avons pas eu le temps d'un vrai débat, en moins de deux heures, mais des problèmes essentiels ont pu être abordés à travers 5 communications vraiment très intéressantes que je regrouperai en deux séries, pour restituer deux éclairages, dont l'entrecroisement a été extrêmement parlant : d'une part l'éclairage de l'expérience, du vécu de la francophonie dans les universités de trois pays caractéristiques de la francophonie - la Roumanie, l'Algérie et le Québec d'autre part l'éclairage de la politique internationale d'une université française, l'université qui nous reçoit, l'université de Nantes, dans le champ de la francophonie.

D'abord l'éclairage des trois pays francophones que je viens de citer qui forment ensemble une typologie, somme toute, assez représentative des problèmes et de la diversité de la francophonie.

- Florin Streteanu, chancelier de l'université Babes-Bolyai Cluj-Napoca nous a fait vivre les succès et les limites d'un pays de la francophonie européenne qui a résisté pendant un demi-siècle à la prégnance du russe 1^{re} langue en préservant un réseau de plus de 50 lycées bilingues franco-roumains, où les universités françaises sont revenues premières dans les années 90, où se développe aujourd'hui le nouvel « institut franco-roumain de gestion » en partenariat avec l'université d'Auvergne, mais où l'influence des universités allemandes et autrichiennes l'influence de la langue allemande se renforce très vite à travers les programmes Erasmus et autres programmes européens, particulièrement dans le domaine de la recherche. La conclusion de notre collègue roumain à notre adresse est très simple : « travaillons davantage ensemble soyez plus disponibles pour des consortia avec la Roumanie et dans le cadre des programmes européens, et dans le cadre de l'A.U.F.
- Hacène Mehdioui, président de la Conférence nationale des Universités d'Algérie (avec laquelle, je le dis au passage, nous ferions bien d'approfondir notre position sur le Haut-Conseil franco-algérien), nous a rappelé à la fois l'exigence nationale de l'enseignement en arabe et toute l'importance de la langue française pour l'expression internationale des universités algériennes ; il a présenté le renforcement des partenariats entre universités algériennes et françaises comme un enjeu majeur dans l'espace francophone méditerranéen, mais il a été très clair : au moment où l'Algérie va mettre en place le LMD pour ses 830 000 étudiants (ils étaient 1 000 voici quelques décennies, ils seront 1 500 000 dans quelques années) les perspectives de coopérations interuniversitaires entre nous doivent intégrer la nécessité absolue pour l'Algérie de former 25 000 enseignants-chercheurs dans les 10 années qui viennent. C'est précisément à propos des doctorants que le vice-président aux Relations Internationales de l'Université du Littoral interviendra ensuite pour exprimer ses doutes sur la pérennité de la francophonie au Maghreb et dans toute l'Afrique d'une part si nous ne changeons pas de politique en matière



de visas et de bourses d'une part, d'autre part si nous ne trouvons pas les bonnes pratiques qui conduiront les jeunes docteurs maghrébins et africains à rentrer chez eux pour servir leur pays.

• Jean-Pierre Proulx a présenté en tant que président du Conseil Supérieur de l'Education du Québec une troisième problématique de la francophonie et de la coopération interuniversitaire : partant du constat apparemment rassurant de relations très « institutionnalisées », dans des champs variés et nombreux (30 % des étudiants étrangers au Québec sont des Français, les échanges de professeurs sont très dynamiques) il a souligné les risques et les limites de l'action francophone ; les risques tiennent dans un enjeu éthique avec la fuite des cerveaux (doctorants du Sud qui s'installent), les limites sont celles d'une économie politique et culturelle « en tension permanente » à deux encablures des USA et sous la pression de la langue anglaise.

Un peu plus tard, **Roger Manière**, intervenant dans les débats pour le MAE, et rappelant qu'il finance l'A.U.F. à hauteur de 80 %, regrettera le manque de coordination avec l'A.U.F. en Afrique et en Asie, et le désengagement financier des canadiens.

La deuxième série d'interventions, qui était d'ailleurs la première chronologiquement, a tourné autour de cas pratiques spécialement remarquables de l'université de Nantes.

• En réalité, Jean Bénéteau, professeur de cette université, nous a parlé aussi de l'université française d'Egypte qui n'a pas de relations particulières avec Nantes - pas plus qu'avec l'université française de Galatassaraï en Turquie qui viendra ensuite dans les débats - mais l'exemple qu'il a privilégié afin d'illustrer son plaidoyer « pour une francophonie volontariste » a été celui de l'Institut de la francophonie pour l'administration et la gestion (IFAG) de Sofia, créé voici quelques années avec le soutien de son université sur le modèle de l'IAE de Nantes : il a déjà formé plusieurs cohortes de jeunes « Maîtres » - de jeunes cadres de haut niveau, organisés en réseau autour de leur annuaire comme dans une Ecole - qui rayonnent en Bulgarie, en Roumanie, en Moldavie, en Macédoine après une formation en alternance dont les stages se déroulent dans les grandes entreprises françaises implantées dans les Balkans.

La langue d'enseignement est un français utile, à finalité professionnelle, et l'assise institutionnelle est celle d'un consortium entre les universités de Nantes, de Liège et de Montréal entre lesquelles s'effectue une co-diplomation. Un modèle d'action possible, en terme d'universités privées qui a suscité quelques inquiétudes de la part de la représentante du Sne-SUP.

• Enfin, à l'amont de cette action extérieure, l'Université s'organise ici pour assurer en mobilité entrante cette francophonie volontariste : Olga Galatanu, vice-présidente aux relations internationales, nous a expliqué le chantier universitaire de la langue française de l'université de Nantes à travers deux projets en cours : celui de l' « Institut de Recherche et de Formation en Français Langue Etrangère » (IRFFLE) et celui de la « Maison des échanges internationaux et de la francophonie » (MEIF) que je n'ai plus le temps de présenter mais qui a fait l'objet d'une diffusion de documents très intéressants.

Voilà. Vous voyez qu'on ne s'est pas « trop pris la tête » dans l'atelier sur la question de savoir s'il fallait prendre francophonie dans son sens linguistique, géographique, spirituel ou politique ; ni sur la place de la francophonie dans le multilinguisme et le pluriculturalisme de la société mondiale du savoir et de la recherche, ni sur le degré de compatibilité entre nos actions bilatérales et l'action multilatérale de l'A.U.F. Le principe qui prévalait hier, dans la conception même de l'atelier, était le principe d'action ; d'une action concertée entre nous, avec l'A.U.F. et nos ministères de tutelle pour valoriser la langue française et développer la francophonie.



Atelier 6 : Les espaces de coopération pour les universités françaises

Serge SVIZZERO

Président de l'université de la Réunion

Gérard HIRIGOYEN, Président du pôle universitaire européen de Bordeaux et modérateur de cet atelier, introduit les débats en présentant quatre espaces de coopération universitaire : celui de l'Europe, celui des pays développés au-delà de l'Europe, celui de la francophonie et enfin celui des pays émergents. Ces quatre espaces existent séparément et très vite apparaît la difficulté de trouver des recoupements suffisamment larges, des dénominateurs communs puissants. Ces espaces se superposent donc imparfaitement. Néanmoins, les intervenants de cet atelier, qui partagent tous ce point de vue, sont à même de donner quelques recommandations afin de faciliter la coopération universitaire dans un ou plusieurs de ces espaces.

le manque de visibilité de l'action d'acteurs français de la recherche et/ou de l'enseignement supérieur

Chacun convient qu'il y a peu de visibilité ou lisibilité de l'action des acteurs français, qu'il s'agisse des universités, des grandes écoles, des organismes de recherche ou des ambassades. Il est donc nécessaire de mieux coordonner les actions afin tout à la fois d'être plus lisible du point de vue des partenaires étrangers et plus efficace de notre point de vue. Jean-François GIRARD, Président de l'IRD, partage ce point de vue et rappelle que l'IRD est devenu agence de moyens pour les actions en direction des pays du Sud. De ce fait, cet organisme peut sans doute contribuer à une meilleure coordination des actions françaises dans cet espace, en développant notamment une collaboration plus étroite avec la CPU.

2. la problématique de la fuite des cerveaux pour les pays émergents et les pays du sud

Ce problème est réel et affecte à la fois le développement économique des pays concernés mais aussi la relève universitaire. Roger FRETY, représentant du CNRS à Santiago du Chili suggère, pour limiter la fuite des cerveaux, que soient maintenus des liens étroits avec les docteurs étrangers formés dans nos universités, par le biais d'invitations, de mise en place de réseaux (....). Au-delà de ces actions, il faudrait trouver des structures plus pérennes que la relation bilatérale ou que le réseau. De ce point de vue, la création de laboratoires internationaux de recherche serait la bienvenue.

3. l'émergence d'un espace multilatéral de coopération

Le débat avec la salle a permis de souligner qu'au-delà de ces quatre espaces identifiés, il existait un espace multilatéral de coopération à travers les actions et appels à projets de bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale....). Pour cet espace, apparaît la difficulté d'y entrer, car cela nécessite une ingénierie de projet assez lourde dont les universités des pays du sud ou des pays émergents ne disposent pas toujours.

4. deux tendances récentes et leurs implications

L'enseignement supérieur et la recherche ont été marqués ces vingt dernières années par deux grandes tendances :

- d'une part, le phénomène de massification : en France, l'université accueille aujourd'hui deux fois plus d'étudiants qu'il y a vingt ans,
- d'autre part, la place de la recherche est devenue centrale dans la société car un lien direct est établi entre la recherche, l'innovation et la croissance économique.



La question alors posée est de savoir comment ces deux tendances ont influencé la politique de relations internationales des universités ?

- Pour les pays du Sud : souvent le modèle français avec massification a été exporté. On forme alors, selon Hamed Ben Dhia, président de l'université de Sfax, des cadres aux compétences peu adaptées aux besoins de l'économie d'un pays émergent. Il faudrait, dans ces pays, renforcer la partie professionnalisante de l'offre de formation des universités.
- Pour les pays du Nord : la situation est concurrentielle, i.e. la mondialisation affecte aussi les activités des universités. Au niveau de la recherche, le modèle anglo-saxon et « marchand » s'est imposé à tous. La démarche de projets, la valorisation de la recherche (...) sont désormais partie intégrante du langage et des actions des universités, ce qui confirme la place centrale accordée à la recherche. Sur ce terrain, les universités françaises peuvent affronter la concurrence internationale.

Au niveau des activités de formation, Christian GRELLOIS, vice-président des relations internationales de l'université Montesquieu-Bordeaux 4, constate que les universités françaises ont du retard. Selon lui, il nous faut clarifier notre offre de formation, proposer aussi des formations en anglais et examiner de près la question des droits d'inscription. Le système universitaire français, fondé sur un schéma fermé, protectionniste, vient de passer à l'heure européenne via le LMD. Il nous faut encore faire des efforts pour passer à l'heure internationale, i.e. pour pouvoir être, côté formation, des concurrents sérieux sur le marché mondial.



Séance plénière 5

Le rôle international de la CPU

Olivier AUDEOUD

Avant de formuler des propositions stratégiques pour l'avenir de la CPU, il convient de dresser le bilan de son action internationale. Par ce bilan nous souhaitons affirmer la place de la CPU à l'international et lui faire reconnaître ainsi une véritable stature d'établissement national qui jusqu'à présent lui a toujours été refusée. Ainsi, lors des récents débats sur la loi sur la recherche, les parlementaires lui ont refusé la personnalité juridique, et on a pu constater l'absence de soutien de son propre ministre de tutelle.

Malgré cette limitation d'ordre de la reconnaissance politique par le gouvernement, la CPU est un acteur national et international incontournable et reconnu. Pour être un véritable instrument des universités au service des universités, la CPU doit être une institution nécessairement forte pour dialoguer et développer des partenariats avec les ministères ; l'avenir de la CPU suppose dès lors une nécessaire reconnaissance juridique et politique, concrétisée par des moyens.

Les principales actions conduites par la CPU:

1. Les relations avec les conférences homologues

La CPU développe des partenariats avec les Conférences homologues des principaux pays avec lesquels la France a des relations de coopération universitaires et scientifiques. La COREX a engagé un dialogue pour élargir la liste de nos correspondants et établir des relations de travail avec les conférences basées sur notre mode de fonctionnement dans le respect de l'autonomie des universités et représentatives des universités publiques. C'est ainsi que nous avons décidé des relations institutionnelles avec les Conférences du Japon, de Corée, de l'Inde, du Pérou, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Nouvelle-Zélande ainsi qu'avec les deux conférences brésiliennes (d'Etat et fédérale). Ce réseau est susceptible d'intervenir par la suite en matière de lobbying.

Hors convention, nous travaillons avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et le groupe informel European Latin Universites (ELU), regroupant les universités du Portugal, d'Espagne, de Suisse, de Belgique et du Luxembourg, ce qui concrétise un groupe « sud » au sein de l'Association des Universités Européennes.

2. Les prises de position à l'international

Nous avons pris position notamment sur les délocalisations (2000), les universités et les maisons universitaires franco-pays partenaire (2004), le collège doctoral franco-pays partenaire (novembre 2004). La toute récente déclaration du 16 mars 2006 prévoit, à l'issue du colloque de Lyon, que « tout diplômé de l'enseignement supérieur doit posséder les compétences qui lui permettront de s'inscrire durablement dans le marché européen de l'emploi. Tout étudiant terminant ses études de master devra avoir effectué au moins un semestre de formation à l'étranger ». Cela pose la question du rôle à l'international de la CPU et du type de déontologie et d'encadrement réglementaire des universités que nous pouvons effectuer. Deux conseillers de la CPU sont actuellement en charge du volet international, en plus de la personne en poste à Bruxelles. Le bilan est donc globalement positif mais limité par rapport aux autres pays (nos homologues allemands disposent de cinq collaborateurs, les britanniques dix sept). Nous avons donc un réel problème de quantification de nos moyens par rapport à la dimension internationale.

3. La représentation de la CPU auprès de nombreuses institutions

La CPU est notamment représentée dans de nombreux conseils d'administration (EduFrance, Agence Socrates, etc.). Nous sommes progressivement reconnus comme co-gestionnaires des organes pré-décisionnels ou décisionnels dans le domaine des relations extérieures de la France en matière de coopération scientifique et de formation.



Intervenants:

Olivier AUDEOUD

Président de la Commission des relations extérieures Président de l'université Paris 10

Bernard BOSREDON

Deuxième vice-président de la Conférence des Présidents d'Université,

Président de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Jean-Pierre FINANCE *Président de l'université*





4. La négociation de conventions et le travail sur les textes, chartes

Nous sommes associés à la prise de décisions sur la réglementation du volet international des universités. Nous sommes ainsi intervenus sur les textes relatifs aux co-tutelles de thèses, aux formations partagées ainsi que sur la charte des CEF. Nous effectuons actuellement un travail de co-décision avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Education nationale sur la charte de qualité pour l'accueil des boursiers du Gouvernement Français. Nous sommes par ailleurs en contact quasiment hebdomadaire avec les deux ministères en fonction de l'agenda diplomatique.

La participation aux discussions et négociations sur la reconnaissance réciproque des études et des diplômes

Le ministère de l'Education nationale nous associe étroitement aux négociations bilatérales. Beaucoup de problèmes juridiques restent à régler. Nous avons ainsi ouvert des négociations avec la Chine, le Vietnam, la Russie, l'Espagne, le Portugal et la Pologne.

6. La cogestion de programmes internationaux de masters conjoints avec le Portugal, la Pologne et la Grèce

En association avec les Postes et les deux ministères nous faisons la sélection des projets et participons au suivi des programmes.

7. La co-organisation du FSP Maroc

La CPU s'est vue confier un rôle d'opérateur, sur plusieurs années, d'un grand programme d'appui à la réforme de l'enseignement supérieur du Maroc (réorganisation du système, introduction des écoles doctorales, gouvernance des universités, etc.). Il s'agit d'un lourd programme qui demande une personne à temps complet. Nous n'avons donc pour l'instant pas les moyens humains de développer un programme analogue avec la Tunisie.

8. Les actions européennes de lobbying auprès de la Commission Européenne

Nous disposons d'un bureau à Bruxelles, en charge également de l'information sur les programmes européens.

La négociation et la mise en place de collèges doctoraux, en partenariat avec les ministères des Affaires étrangères et de l'Education nationale

Créé par André Siganos au Japon, le collège doctoral établit une relation bilatérale entre un consortium d'universités françaises et un consortium d'universités d'un autre pays. Ce système pour le moment limité pour la partie française à la codirection de trente thèses par pays concernant le Japon, le Brésil, le Chili et la Chine est cogéré par la CPU. Ce type de collèges doctoraux sera prochainement étendu à l'Inde, la Russie, le Mexique et les Etats-Unis.

10. La participation aux commissions mixtes du ministère des Affaires étrangères

Cette participation, dès lors que les volets universitaires et de recherche sont inscrits à l'ordre du jour, nous paraît importante pour les université et pour la politique de la CPU, mais elle reste très relative car non systématique ; le ministère des Affaires étrangères n'a pas toujours le réflexe de se rappeler que les universités sont des établissements publics nationaux et qu'elles sont le principal acteur pour l'enseignement et la recherche.



Bernard BOSREDON

Merci pour ce bilan extrêmement complet. Je souhaite soulever trois types de questions, correspondant à trois types de relations.

1. Les relations entre la CPU et l'étranger

Il convient de s'interroger sur la légitimité de la CPU par rapport à l'extérieur, en vue d'élaborer et de porter une politique européenne et internationale. Deux types de questions se distinguent : sur la pertinence de ce rôle et sur la nature de la fonction de représentativité.

Tout d'abord, un certain nombre de questions lourdes pour l'avenir des universités se posent aujourd'hui.

Elles obligent la CPU à adopter de façon claire des positions urgentes :

Quel modèle universitaire pour l'Europe ?

Il est clair qu'une université isolée peut difficilement faire entendre seule sa voix. Nous avons vu qu'une conférence n'est d'ailleurs pas suffisante sans alliés. Quel pondération les universités françaises veulent-elles définir entre une responsabilité sociale et une approche libérale ?

Les universités françaises peuvent-elles partager une analyse stratégique de nature géographique ?

Il convient en effet de se demander s'il se dégage un consensus par rapport aux différentes régions du monde, compte tenu par ailleurs du respect de l'autonomie de chacun des établissements. Quelle attitude adopter face à des activités universitaires redondantes ? De plus, confrontée aux actions du ministère des Affaires étrangères parfois sensibles aux aléas diplomatiques, la CPU peut-elle contribuer à assurer une certaine continuité face à ces différences d'échelletemps entre l'action universitaire et l'action diplomatique ?

Est-il également légitime d'adopter une vision thématique, disciplinaire de l'action ?

Faut-il s'accommoder d'une image de notre enseignement trop répandue dans le monde qui minore souvent la partie scientifique et technologique, insuffisamment perçue ? Doit-on laisser à d'autres notamment la coopération dans le domaine de l'ingénierie au prétexte de l'existence de conférences spécifiques portant un modèle français franco-français ?

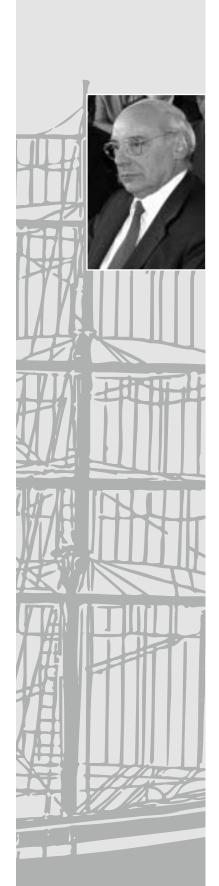
Quelle déontologie vis-à-vis de l'internationalisation des universités ?

Par ailleurs, quelle fonction de représentation la CPU peut-elle légitimement assumer au niveau international ? Au-delà des questions diplomatiques, il est nécessaire de mettre en cohérence les positions communes vis-à-vis des institutions internationales telles qu'EduFrance, l'EUA ou l'AUF. Doit-on renforcer la place d'interlocuteur de la CPU auprès des ministères français et des instances européennes ? Si oui, dans quelles conditions, avec quel mandat, quel contrôle ? Quelles relations développer avec les différents partenaires des universités (organismes de recherche, conférences de présidents, etc.) ? Faut-il accentuer les actions de lobbying de la CPU vis-à-vis des institutions européennes ? Si oui, comment ? En matière d'évaluation des politiques d'internationalisation, la CPU doit-elle enfin commanditer des évaluations ? Comment renforcer structurellement le partenariat avec le ministère des Affaires étrangères ?

2. Les relations entre la CPU et les universités de la conférence

Quels services faut-il mettre en place en matière d'information ou d'appui à la mise en place de réseaux ? La CPU doit-elle assurer un rôle d'opérateur international pour les établissements ou se rapprocher d'autres opérateurs existants ? L'AMUE ne devrait-elle pas développer son rôle international ?





3. Les relations internationales de la CPU : organisation et fonctionnement Le mode de fonctionnement de la COREX est-il adapté à l'internationalisation des activités de la CPU ? Doit-elle garder l'autonomie de réflexion, d'émulation et d'action qui caractérisent les autres commissions ? L'équipe des permanents est-elle bien calibrée ? Faut-il la renforcer ? Doit-on faire évoluer le bureau de Bruxelles pour amplifier son action notamment en direction de l'enseignement supérieur ?

Jean-Pierre FINANCE

Pour tenter de répondre aux principales questions posées ci-dessus, je vais prendre le risque de quelques propositions d'évolution du rôle politique de la CPI

La CPU est une instance politique, au sens de la politique universitaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La CPU est donc légitime pour élaborer et porter un message politique sur la place des universités françaises dans le contexte européen et international. Un important travail d'élaboration et de communication reste par conséquent à effectuer autour de ce message.

Dans le cadre des mandats donnés par les présidents en séance plénière, la CPU est légitime pour représenter les universités vis-à-vis des interlocuteurs, des partenaires et des tutelles.

La CPU doit renforcer la présence française dans différents groupes internationaux, avec une représentation de fond, via mandats et débats.

Il convient également de respecter une réelle déontologie en matière de développement des relations internationales. Il nous faut donc réfléchir à une charte déontologique - rôle difficile car pouvant être perçu comme une atteinte à l'autonomie.

Sans ressources internes pour effectuer elle-même les évaluations internationales, il est souhaitable que la CPU fasse appel à des instances extérieures sous son contrôle.

La CPU a également vocation à proposer des missions de services, en s'appuyant sur des opérateurs collectifs tels que l'AMUE, en matière de :

- veille et diffusion d'informations officielles ou «grises »;
- formation des dirigeants et des différents collaborateurs au sein des universités ;
- réalisation d'expertises.

La CPU est amenée à jouer un rôle d'opérateur en matière d'expérimentation et de mise en place de nouvelles compétences - et non de routine - avec le devoir de définir des méthodes de transfert et d'ingénierie, comme c'est le cas actuellement sur la mission au Maroc dans le cadre du FSP.

Par conséquent, en ce qui concerne l'organisation politique, le vieux débat sur la place de la COREX doit évoluer vers une commission transversale, composée de présidents relevant des différentes commissions à l'image de ce qui est fait par la commission Règlement-Législation. Nous devrions ainsi évoluer vers une instance transversale avec des commissions thématiques spécifiques. La séance plénière doit donc accorder davantage de place aux questions européennes et internationales.

La CPU doit également renforcer sa capacité à désigner des experts en matière de recherche et de formation à l'échelle européenne et internationale, en développant et en actualisant des bases de données d'experts.

D'un point de vue opérationnel, nous proposons un renforcement de l'équipe permanente, question délicate, mais qui permettrait de remplir l'ensemble de ces missions.



SGEN-CFDT

Je suis satisfait de la qualité des débats et des interventions, mais je souhaite formuler deux remarques en tant que représentant d'une organisation syndicale. D'une part, il convient d'engager une réflexion avec tous les partenaires de l'université sur le statut des enseignants-chercheurs. Il est important de clarifier les rôles en distinguant ce qui relève de leur rôle et ce qui relève de personnel spécifique. D'autre part, la gouvernance des universités laisse une part prépondérante au personnel dans la définition des politiques. Cela suppose une formation des conseillers dans le cadre d'un autre mode de fonctionnement des conseils, et par conséquent une réforme d'ordre législatif de l'organisation de l'Université.

Olivier AUDEOUD

Il s'agit plus d'une déclaration que d'une question, sans doute partagée par l'ensemble des participants mais qui ne dépend malheureusement pas de nous.

De la salle

Il existe un gros problème de système d'information en matière de relations internationales. Aucun outil ne permet actuellement de les gérer correctement.

Olivier AUDEOUD

Tout à fait. C'est pourquoi nous organisons prochainement une réunion internationale de la COREX.





REMERCIEMENTS

Yannick VALLEE

Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université

Avant de passer aux conclusions, je dois vous présenter les excuses du ministre François Goulard et de Jean-Marc Monteil, qui auraient souhaité être présents.

Merci aux participants d'être venus si nombreux compte tenu des conditions, ainsi qu'aux présidents qui ont participé à la préparation du colloque. Beaucoup d'entre eux font partie de la COREX : je tiens à remercier tout particulièrement son président, Olivier Audeoud.

Merci à tous le personnel de la CPU de Paris et de Bruxelles, spécialement à Elodie Vivet, Marc Pain et Marie-Laure Geoffray.

Merci aux Nantais, aux étudiants et lycéens qui auraient très bien pu venir perturber ce colloque mais qui ne l'ont pas fait.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation parfaite de ce colloque, au CROUS de Nantes ainsi qu'à François Resche pour son investissement personnel.



TEXTE D'ORIENTATION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR CPU PLÉNIAIRE

LE 22 JUIN 2006

université, par essence, est internationale. L'histoire des universités depuis l'origine souligne ce lien transnational et tendant à l'universalisme. L'université française, fidèle à cette tradition, et face à la globalisation internationale, doit définir une politique forte pour défendre sa place dans le monde et afficher son ambition et ses principes.

La France a une place d'excellence par son histoire universitaire. La mission de service public est au centre de l'action de l'Université et lui confère un rôle fondamental dans la société. Ayant su accomplir son devoir de formation et devenir le premier vecteur de la recherche en France, l'Université française est une référence pour les autres pays. Face à la marchandisation de l'enseignement supérieur dans de nombreux pays, nous avons à affirmer notre place et nos choix sans faiblir dans notre recherche de la qualité.

Il ne saurait y avoir de politique d'université qui ne soit visible et mesurable à l'international et qui ne participe d'une politique nationale cohérente et coordonnée. Il ne saurait y avoir de politique de la CPU à l'international qui ne concerne tous ses domaines de compétence : formation, bien sûr ; recherche, évidemment ; vie étudiante - dès qu'on aborde le sujet on est immédiatement plongé au cœur de la question des étudiants étrangers ; gouvernance, aussi.

Dans la continuité des textes d'orientation adoptés à la suite des réflexions menées à Bordeaux et à Lyon, le colloque de Nantes apporte une pierre nouvelle à notre politique. Il y a une urgence et une nécessité pour que la CPU et les universités françaises relèvent le défi international.

Nos propositions, conclusions du 22° colloque annuel de la CPU, s'intitulent « Les universités françaises et l'international : une vocation assumée » avec cette conviction que l'international est une exigence transversale qui s'inscrit nécessairement dans les missions fondamentales de l'université.

Ces dix propositions, qui s'inscrivent dans le droit fil du processus de Bologne, doivent donner une dimension universelle à nos universités et faire reconnaître à la CPU sa place dans la politique internationale de notre pays.



1 - La mobilité constitue le cœur de l'ouverture internationale des universités.

La tradition de mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs doit devenir une règle de nos universités et s'inscrire dans le programme de nos formations. Nous recommandons aux universités françaises de multiplier par deux les flux d'étudiants entrants et sortants, notamment par un séjour à l'étranger pour tout étudiant au cours du cursus universitaire qui le mène au master.

Cette mobilité s'effectuera principalement, mais pas exclusivement, dans l'espace européen de l'enseignement supérieur sous les deux formes suivantes :

- par l'introduction systématique de crédits transférables dans l'EEES,
- par la reconnaissance mutuelle des diplômes et le développement des formations transnationales, diplômes conjoints, cotutelles de thèse dans le monde entier.
 Cet objectif global implique des moyens nécessaires d'accompagnement (augmentation du nombre des bourses, formation linguistique et culturelle...) pour équilibrer les flux entrants et sortants.

A terme, tout étudiant obtenant un diplôme de master doit avoir eu dans son cursus l'opportunité d'un semestre à l'étranger.

2- Un standard de qualité pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants, des enseignants et des chercheurs internationaux doit être rapidement défini.

L'ouverture internationale des universités est intimement liée au développement des trois A, attractivité, accueil et accompagnement. L'attractivité passe nécessairement par l'amélioration de l'information fournie aux futurs étudiants étrangers sur leurs conditions matérielles d'études, sur la ville qui va les héberger pendant leur séjour, sur les opportunités sociales et culturelles qui leur seront offertes. Il convient d'assurer à tous nos étudiants et à nos invités étrangers une qualité d'accueil et d'études digne de notre pays, digne de nos ambitions et qui vise au moins, dans un premier temps, à une réciprocité vis-à-vis de nos partenaires étrangers. Une telle démarche ne pourra faire l'économie d'une réflexion sur les conditions matérielles d'études des étudiants étrangers, particulièrement problématiques pour les étudiants en mobilité individuelle. Le problème du logement et de son cautionnement doit être résolu en partenariat avec les opérateurs concernés. Les possibilités d'emploi étudiant, au sein de nos établissements, des CROUS ou d'autres structures méritent d'être développées et clarifiées. Il faut enfin garder en perspective que la qualité exigée à l'international doit bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire, à tous nos étudiants, à tous les personnels.

Une charte de qualité doit être rédigée en partenariat avec le ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et avec le ministère des Affaires étrangères.

3- Un portail présentant l'ensemble des formations universitaires de la licence au doctorat doit urgemment être mis en place.

Il est impératif que la CPU, à l'instar de certaines de ses homologues étrangères, se saisisse de la question du répertoire des formations universitaires présenté à l'étranger. Différentes initiatives fleurissent (Projets ministériels, EduFrance, Onisep...), la CPU se doit d'exprimer l'impatience des universités en l'attente d'un portail multilingue, unique et fiable à destination des étudiants étrangers. Cela implique une mise à niveau rapide de l'ensemble des universités et, en particulier, une homogénéisation de la description des contenus et des compétences de chaque formation. Cela nécessite une mise à jour permanente et une fiabilité de l'information.



L'action internationale des universités doit être mieux inscrite dans les structures des universités et avoir une approche globale : les formations et la recherche ont toutes deux une dimension internationale. La mobilité internationale des étudiants n'est qu'un petit aspect de la politique internationale des universités aussi doivent-elles adapter leur organisation et leurs structures à cette approche globale.

Par ailleurs, le rectangle vertueux de la compétitivité territoriale FORMATION, RECHERCHE, ENTREPRISES ET COLLECTIVITES, offre de réelles opportunités à l'international. Clusters, pôles, PRES, etc. développent des partenariats globaux et de haut niveau avec leurs homologues étrangers.

La Communauté européenne recommande une synergie entre le Programme cadre de recherche et développement (PCRD), outil de promotion de l'excellence, et la politique régionale soutenue par les fonds européens (FEDER). Les autorités universitaires devraient ainsi participer avec les autorités régionales et les autorités de l'Etat en région à la définition des priorités dans l'intérêt du développement socio-économique de la région.

Dans ce cadre, le développement de priorités en recherche, en construction d'infrastructures de recherche par exemple, doit conduire les différents acteurs à élaborer ensemble des programmes opérationnels ambitieux. Il n'y aura plus à l'avenir les commanditaires d'un côté et les opérateurs, de l'autre ; il faut que la politique régionale soit élaborée par l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans le développement régional.

5- L'internationalisation du recrutement, de la formation et des pratiques des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs et techniques.

Dans de nombreux pays la proportion des enseignants-chercheurs étrangers est significativement plus importante qu'en France. Il est indispensable d'enrichir nos universités et notre culture internationale en favorisant la mobilité de nos enseignants-chercheurs et le recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers, en se gardant de tout protectionnisme, voire de toute tentation d'endogamie, notamment en ne limitant pas la notion d'équivalence scientifique à l'équivalence formelle des diplômes. Il est nécessaire d'impliquer nos personnels dans cette démarche - quoi de mieux pour accueillir des étudiants étrangers qu'un service de scolarité rôdé à l'international ? Nous susciterons alors chez nos étudiants le désir de mobilité et d'ouverture à l'Autre. C'est là une des missions citoyennes de l'Université.

Les universités doivent pouvoir utiliser leurs supports vacants pour les enseignants étrangers invités de façon pérenne.

Enfin, il faut affirmer fortement que l'international doit être une perspective et une ambition communes à tous les personnels de l'Université.

6- Inscrire les actions des universités à l'étranger dans le cadre exclusif de leurs missions propres et du code déontologique qui les régit.

Les mêmes exigences déontologiques qui nous réunissent en France doivent être respectées à l'extérieur des frontières. La crédibilité et l'image du système d'enseignement supérieur français sont en jeu dans chacune de nos actions à l'international et dans l'action de chacun d'entre nous à l'étranger. Nous devons veiller à ce que les diplômes proposés à l'étranger soient de valeur au moins égale à ceux que nous délivrons en France et nous devons particulièrement être





attentifs à la qualité et aux objectifs de nos délocalisations dans le souci de partenariats durables et équilibrés.

Les délocalisations de diplômes, les concurrences entre universités françaises ou entre universités et organismes de recherche dans leurs projets internationaux sont des exemples de situation où un code de bonne conduite est nécessaire. La CPU doit élaborer les bases de ce code.

7- Donner aux universités, dans le cadre de leur autonomie, l'ensemble des moyens nécessaires à la conduite de leur politique internationale, y compris leur contingent de bourses, en particulier au travers de contrats d'objectifs pluriannuels avec son ministère de tutelle et le ministère des Affaires étrangères.

La mise en place d'une démarche qualité, la concurrence avec les universités étrangères nous obligent à nous mettre dans une situation comparable à celle de nos partenaires. Et si la tendance mondiale va dans le sens d'une maîtrise de l'ensemble des moyens d'action par chaque établissement, alors la maîtrise des moyens par chaque université française est une condition sine qua non de la réussite à l'international. Les universités doivent avoir un droit de tirage annuel sur les bourses du gouvernement français dans le cadre de leur contractualisation. C'est aussi une condition nécessaire pour que l'action internationale soit l'objet d'une programmation stratégique à moyen et à long terme dans chaque établissement.

8- Mettre fin à l'émiettement des implantations d'établissements publics à l'étranger pour constituer des plates-formes régionales cohérentes et conduire des actions de formation et de recherche en commun.

Aujourd'hui, chaque catégorie d'institutions (organismes et universités) conduit une politique d'implantation indépendante dont l'ensemble du dispositif français d'enseignement supérieur et de recherche ne profite que très marginalement. Pourquoi chaque centre de recherche implanté à l'étranger ne pourrait-il pas être une porte d'entrée privilégiée vers les universités françaises, en même temps qu'un espace de coopération ouvert à nos partenaires étrangers ? Ces plates-formes régionales pourraient avoir pour rôle, en particulier, de contribuer à attirer les meilleurs étudiants et chercheurs vers les universités françaises et de constituer une interface pour les programmes de recherche en réseaux. La mutualisation de représentations à l'étranger entre les universités et les organismes de recherche doit être engagée dans le respect des missions de chacun et dans le souci d'une meilleure image de la France.

9- Simplifier, intégrer et renforcer les instruments et structures dédiés à la coopération internationale.

Nous devons répondre à deux urgences.

Tout d'abord, l'organisation de l'attractivité universitaire française : La multiplication des agences accompagnant la coopération internationale est un obstacle à une bonne lisibilité de l'attractivité de la France. Les universités sont le principal acteur de la coopération scientifique et par définition accueillent la plus grande part des étudiants étrangers en France. La CPU, dans le contexte actuel souhaite que les missions d'EduFrance soient pérennisées. L'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements est au service des établissements et accompagne déjà les universités pour leur organisation à l'international.



L'AMUE serait le lieu le plus indiqué pour permettre de rassembler nos établissements autour de la problématique de la promotion de l'enseignement supérieur français. Le renforcement du rôle international des universités françaises implique un renforcement équivalent et une meilleure maîtrise des institutions qui assurent à la fois leur modernisation et leur promotion dans la dimension qui est aujourd'hui la leur : l'international. En outre, il n'est pas interdit de s'inquiéter de la manière dont nos partenaires perçoivent la multiplicité baroque des structures existantes. IL EST GRAND TEMPS DE LEUR EN SIMPLIFIER LA LECTURE.

Deuxièmement, la définition claire et opérationnelle des relations entre la CPU, la DGCID et les postes :

Un partenariat pour l'approche globale doit être institué entre la CPU et la Direction générale de la coopération et du développement du ministère des Affaires étrangères. Ce partenariat permettrait de définir en concertation des objectifs en matière de politique scientifique et de recrutement de conseillers de coopération universitaire, notamment dans les postes stratégiques.

La relation avec les postes diplomatiques doit être repensée et les universités être reconnues au sein des acteurs de la coopération internationale par les propres représentants de la France. Certains Postes n'ont notamment pas toujours la connaissance de l'Université française dans son évolution et méconnaissent la CPU.

10- Renforcer le rôle politique de la CPU :

- dans l'élaboration de positions concernant l'international.
 Conséquence : la COREX change de nom, elle devient la Commission des Relations Internationales. Elle devient transversale;
- dans la représentation des universités françaises auprès des institutions européennes et internationales;
- dans l'impulsion d'actions innovantes dans les champs européen, international et en particulier francophone;
- dans l'évolution des modes de gouvernance adaptés aux stratégies internationales.

La Conférence des Présidents d'Université

remercie l'ensemble des partenaires,
des participants et des personnels
qui ont œuvré à la réussite de ce colloque
et ont contribué à la qualité des débats.

ANNEXES



FICHES PREPARATOIRES

| Internationalisation et politique internationale des universités | 74 |
|--|----|
| ATELIER 1 Le rayonnement par la mobilité | 76 |
| ATELIER 2 Le rayonnement par la formation et la recherche | 78 |
| ATELIER 3 Organisation et pilotage de l'Université en matière de relations internationales | 80 |
| ATELIER 4 La place de l'Europe pour les universités françaises | 82 |
| ATELIER 5 L'engagement des universités françaises dans l'espace francophone et la francophonie | 84 |
| ATELIER 6 Les espaces de coopération pour les universités françaises | 86 |
| SEANCE PLENIERE 3 Quels partenariats avec les ministères et les agences ? | 88 |
| SEANCE PLENIERE 4 Quels partenariats avec les collectivités territoriales ? | 90 |

« INTERNATIONALISATION ET POLITIQUE INTERNATIONALE DES UNIVERSITES »



- Les universités sont confrontées au défi de l'internationalisation dans un contexte de mondialisation.
- L'internationalisation est un vecteur essentiel de la politique nationale (le séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France a retenu la place importante des établissements d'enseignement supérieur).
- L'internationalisation est une nécessité pour l'attractivité et la reconnaissance internationale des universités françaises.
- L'internationalisation est voulue par les universités pour affirmer et ouvrir leurs formations pédagogiques et pour afficher une recherche de niveau international
- L'internationalisation s'impose à toutes les universités: concurrence et coopération internationale (classements des universités, formations et recherches partagées ou en réseaux).

■ La CPU doit définir les cadres d'une politique internationale.

- La place de l'international est inscrite dans les contrats des universités avec l'Etat ainsi que dans les relations avec les collectivités locales, notamment les régions.
- Les structures internes des universités révèlent les difficultés de leur organisation face aux sollicitations extérieures : accueil des étudiants étrangers, participation aux appels d'offre en matière de recherche, visibilité et lisibilité, gestion et orientation de la politique internationale de chaque université, moyens spécifiques à trouver, masse critique d'étudiants étrangers.

Par ailleurs ce cadre général masque les **fortes inégalités et différences de dynamique** entre établissements, voire au sein des établissements où l'on constate plus une somme d'actions individuelles qu'une approche institutionnelle et cohérente. Un objectif du colloque est bien d'analyser et de résoudre les antagonismes ou divergences d'intérêts entre politique d'établissement, politique des institutions (au niveau des universités : CPU ; au niveau de l'Etat : MENESR, MAE, ...) et stratégies des acteurs ou partenaires locaux.

QUESTIONS

- Comment renforcer le rayonnement international des universités françaises ?
 Comment faire de la recherche et de la formation des vecteurs d'attractivité (mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, accueil des universitaires étrangers en France, insertion des centres de recherche dans des réseaux internationaux, offres de formation communes à l'Europe, etc.) ?
- Comment la CPU se définit-elle par rapport à l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur (espace de la connaissance) ?
 Souhaite-t-elle l'harmonisation ou l'intégration ? Quel modèle universitaire la CPU souhaite-t-elle promouvoir au sein de l'Europe et des autres espaces avec lesquelles elle coopère ?
- Avec quelles universités dans le monde établir des relations de coopération ?
 Comment maintenir des relations avec le « sud », établir des partenariats avec les pays émergents, consolider des coopérations avec les pays partenaires et « rivaux » (Etats-Unis, Australie, Japon) ?

- Comment définir les stratégies d'adaptation des structures des universités pour répondre au défi de l'internationalisation? Quels outils organisationnels mettre en place pour renforcer notre compétitivité dans la recherche et l'enseignement supérieur (création de services de relations internationales, moyens affectés au rayonnement, relations bilatérales avec d'autres conférences, etc.)?
- Comment la CPU coordonne-t-elle sa politique internationale avec les différents acteurs et les différentes institutions que ce soit aux niveaux régional, national, européen ou international? Quels types de partenariats souhaite-telle mettre en place pour construire des pôles de la connaissance reconnus au niveau supranational?
- Conclusion : dans le cadre revendiqué de l'autonomie, les universités sont-elles prêtes à partager une doctrine commune en matière de politique internationale ?

ENJEUX

Remarques préliminaires

- Le thème de l'international est transversal à toutes les questions concernant la politique des universités. Tous les aspects de l'internationalisation ne pourront pas être abordés dans le cadre du colloque.
- De nombreux colloques et séminaires ont déjà traité de l'international. Il ne s'agit
 pas de répéter encore une fois des analyses connues de tous. Le colloque de la
 CPU s'attache à poser la question de l'international de façon prospective sur
 le plan politique. La réflexion des membres de la CPU s'inscrit dans le cadre de
 l'autonomie des universités et de leur participation à l'attractivité de la France.

Ce colloque est l'occasion pour la CPU de répondre à deux défis

- Proposer un ensemble de principes recueillant l'adhésion des établissements.
- Définir la place et le mandat de la CPU comme actrice de la politique internationale universitaire de la France.

Il faut pour cela répondre concrètement aux questions auxquelles sont confrontés régulièrement les établissements (attractivité, mobilité, stratégies sur les plans géographique et scientifique, cohérence avec la politique de coopération de la France, adaptation structurelle des établissements à un contexte d'internationalisation, etc.). A l'issue du colloque, la CPU présentera un ensemble de positions qui serviront de cadre de référence aux établissements.

« Le rayonnement par la mobilité »

François RESCHE - Président de l'université de Nantes

François-Xavier CUCHE - Président de l'université Marc Bloch - Strasbourg 2

La mobilité internationale entendue comme expérience pédagogique et/ou de recherche pour les enseignants-chercheurs, et, pour les étudiants, comme réalisation d'une partie du cursus dans une université d'un pays étranger, a acquis une valeur sociale positive. On parle dans l'enseignement supérieur, en Europe comme hors Europe, de « l'enracinement d'une véritable culture de la mobilité internationale ».

Pour ce qui concerne la France et les universités françaises, cette démarche s'appuie à la fois sur des **besoins réels** dans le contexte de la construction de l'identité européenne en tant que société de la connaissance et dans celui de la mondialisation, et sur de **forts enjeux de reconnaissance internationale** tant des établissements que de leurs diplômés.

Le nombre d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, et d'étudiants, engagés annuellement dans une telle démarche de mobilité internationale, est ainsi devenu au fil des années un élément signifiant de la politique universitaire et de ses succès dans ses deux principaux domaines d'intervention, la recherche fondamentale et la formation supérieure, mais également dans ceux de la diffusion de la culture, de la recherche finalisée, et du transfert de technologie.

La mise en œuvre d'une politique d'internationalisation des formations et de mobilité à la fois sortante et entrante rencontre concomitamment des difficultés d'ordre financier, linguistique, pédagogique, et peut induire des problèmes de santé physique ou mentale. On parle à la fois des « enjeux et des défis de la mobilité universitaire internationale » et tout particulièrement de ceux liés à la mobilité des étudiants.

L'atelier sera articulé autour de trois axes :

- les enjeux d'une politique universitaire d'ouverture à l'international, marquée par la mobilité entrante et sortante des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Il sera rappelé qu'à l'échelle d'un établissement, la politique relève de l'action du président et de son équipe et ne saurait être la simple addition des initiatives des composantes, et moins encore d'initiatives individuelles incontrôlées d'autant que certaines ne répondent pas à la définition de la mobilité internationale universitaire, telle qu'elle a été rappelée ci-dessus :
- les conditions de mise en œuvre de cette politique et les principaux obstacles à surmonter;
- les **perspectives en termes de rayonnement**, une fois les difficultés partiellement ou totalement résolues.

Il conduira, *in fine*, à des **préconisations** qui seront présentées à l'issue du colloque par le Premier vice-président dans son allocution de clôture, avec deux niveaux bien distincts d'intervention :

- celui des établissements ;
- celui de la Conférence.
- 1. Les enjeux de la mobilité s'inscrivent sur une échelle qui va des aspects très pragmatiques d'une réelle compétition entre laboratoires mais surtout entre établissements, avec pour objectif d'assurer à leurs diplômés la meilleure reconnaissance et le meilleur accès possible au marché du travail, jusqu'à ceux, plus symboliques, touchant à la notoriété et au prestige au travers des divers classements qui fleurissent un peu partout et dont la pertinence fera l'objet d'une discussion. La mobilité étudiante entrante y apparaît à la fois comme participant à l'augmentation des effectifs (vivement encouragée par certains établissements alors que d'autres tiennent - légitimement - à privilégier l'aspect qualitatif), comme source d'enrichissement culturel, comme signe d'attractivité, et de manière différée, comme marqueur et vecteur de reconnaissance et de valorisation des cursus proposés. L'évaluation prend ici tout son sens, évaluation régulière des formations par les instances

Le rayonnement des universités françaises

nationales, ou accréditations internationales disciplinaires telles celles menées par la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (CIDMEF) ou par l'European Foundation for Management Development (EFMD) de type EQUIS (European Quality Improvement System).

La mobilité sortante a des enjeux forts pour les diplômés des universités en termes d'acquisition de compétences professionnelles et d'enrichissement culturel et linguistique et, par voie de conséquence, en termes de facilitation de la première embauche, puis de flexibilité et de compétitivité sur le marché du travail. Elle doit être vivement encouragée au travers de divers dispositifs, propres aux universités, avec le soutien de l'État et des collectivités territoriales.

La mobilité des enseignants-chercheurs est à la fois, par définition, un outil de développement et de valorisation de la recherche et un vecteur de reconnaissance de sa qualité et de son impact scientifique et technologique. Elle doit résolument s'inscrire dans la perspective des grands programmes internationaux de recherche, dans lesquels il est vital pour les universités françaises de s'engager davantage, ce qui présuppose un encouragement à la réalisation de thèses en cotutelle et une mobilité accrue des enseignantschercheurs, favorisant la (re)connaissance mutuelle des laboratoires. La mobilité sortante des enseignants-chercheurs doit avoir une durée suffisante, d'au moins un mois, associer délivrance de cours et travail de recherche : la simple participation à des colloques et congrès n'entre pas dans sa définition.

La première partie du débat s'étendra à divers concepts liés à ces enjeux, notamment vis-à-vis du rayonnement des universités, comme ceux de la solidarité scientifique, du partage des savoirs et des compétences, de la déontologie de la recherche, de la circulation des chercheurs, de la concurrence accrue sur les prises de brevets et la valorisation, de la mobilité des jeunes en formation universitaire, des cursus intégrés, de l'équivalence des diplômes. Une attention particulière sera portée à deux problématiques, celle d'une sélection ou au contraire d'une large ouverture pour la mobilité entrante, et celle de la fuite et du retour des cerveaux (qui concerne aussi bien les pays du Sud que notre propre pays dans un contexte de pénurie des postes, aux salaires peu attractifs, et de faiblesse des moyens alloués à la recherche).

2. Les défis de la mobilité internationale sont liés aux types d'actions développées et aux difficultés de mise en œuvre des projets et des structures innovantes dans ce domaine.

La seconde partie du débat portera sur les types d'actions, les structures créées pour les porter, les difficultés rencontrées. l'évaluation de ces structures.

- actions d'information et d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers : difficultés rencontrées, et solutions proposées : information (et l'on s'interrogera sur l'intérêt des « salons » et le rôle des sites internet), conditions d'accueil et de travail, formation linguistique, intégration dans l'université et dans l'environnement local (ville, région);
- actions visant à favoriser et augmenter la mobilité sortante : information, motivation, formation linguistique, etc.

Ces actions doivent être examinées et évaluées (mais est-ce toujours possible?) par rapport aux exigences déjà formulées par les responsables institutionnels: exigences de qualité (passer d'objectifs quantitatifs à des objectifs qualitatifs ambitieux), de cohérence des actions au niveau de tous les acteurs impliqués (individus, institutions, collectivités territoriales, État), d'équilibre et de réciprocité, de cohérence et de transparence dans la coordination et la gestion (avec mise en œuvre de structures de concertation et de gestion assurant cette cohérence et cette transparence telle la mise en place à l'université de Nantes d'un Conseil Universitaire des Relations Internationales, inscrit dans ses statuts, qui fonctionne comme conseil consultatif à l'instar du CEVU et du CS).

- 3. Les perspectives de rayonnement accru des universités en tant que retombée positive de la mobilité internationale feront l'objet de la dernière partie du débat, en termes d'évaluation :
- évaluation de la plus-value de la mobilité étudiante à court et moyen terme, à l'échelon individuel;
- évaluation de l'impact réel des échanges de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, à l'échelle du chercheur et du laboratoire;
- avec, in fine, évaluation de l'établissement, dans son environnement scientifique régional et national, et à l'échelle européenne et mondiale.

« Le rayonnement par la formation et la recherche »

Jacques FONTANILLE - Président de l'université de Limoges

Jean-Luc NAHEL - Président de l'université de Rouen

La dimension internationale de la formation et de la recherche est un élément essentiel et discriminant de leur statut universitaire ; naguère, certaines universités françaises faisaient référence pour toutes les autres ; aujourd'hui, nous prenons nos références dans le monde entier.

En conséquence, le rayonnement international devient non seulement un critère de qualité (associé à une batterie d'indicateurs), mais aussi une ambition collective susceptible de fonder une stratégie d'établissement, qui induit des exigences spécifiques et une perspective qui s'imposent à chacun des grands chapitres de l'action universitaire. La plupart des grandes transformations que connaissent actuellement les universités françaises sont inspirées par cette ambition, ces exigences et cette perspective. Se demander en quoi la formation et la recherche peuvent contribuer au rayonnement international de nos universités, c'est donc se demander en quoi et comment elles peuvent accéder à ce statut international, et satisfaire cette condition sine qua non.

Elles le peuvent de quatre manières différentes et complémentaires, qui fourniront les quatre axes de réflexion de cet atelier :

- (1) performance et démarche qualité,
- (2) internationalisation des diplômes et des recherches,
- (3) implantations internationales,
- (4) innovations institutionnelles.

1. Performance et démarche qualité

La culture de la performance, inspirée de la LOLF, implique notamment **une démarche qualité**, reposant sur des objectifs, une auto-évaluation et une mesure des résultats ; l'ambition internationale conduit à une adaptation de nos objectifs aux références, normes et attentes internationales.

- Cela implique une analyse des attentes des étudiants et des chercheurs internationaux qui arrivent en France, en matière d'accueil, d'accompagnement pédagogique, d'organisation et de méthodes pédagogiques, de thématiques scientifiques et de qualité de vie. Comment les universités font-elles face à cette demande, et s'organisent-elles pour que tous les étudiants en bénéficient?
- Pour que la recherche d'une attractivité internationale plus forte, grâce à l'adoption de standards mondiaux, n'aboutisse pas à une uniformisation de l'offre universitaire au détriment de nos spécificités, les universités françaises doivent se mobiliser pour participer à la définition de ces standards. Comment la CPU peut-elle susciter et organiser cette mobilisation?
- Enfin, dans le « marché » international de la connaissance, la France occupe des « niches », et propose des « labels » : comment promouvoir dans les instances internationales nos domaines d'excellence, et les aspects les plus attractifs de notre offre de formation et de recherche ?

2. Internationalisation des diplômes et des programmes de recherche

Le partenariat international en matière de formation et de recherche est le moyen le plus répandu pour accéder aux échanges mondiaux de la connaissance : diplômes partagés et réseaux de recherche servent alors essentiellement à valoriser les pôles d'excellence de nos universités.

 Les différentes formes de mutualisation ne sont pas également exigeantes, et certaines tolèrent plus que d'autres des différences importantes ou résiduelles entre les formations associées. La tendance française, dans le souci légitime de préserver les habilitations nationales, est

Le rayonnement des universités françaises

exagérément normative ; les textes réglementaires sont trop restrictifs, et ce, en contradiction avec les politiques affichées par les universités et le Ministère. En partant d'une typologie précise (et ouverte) des différentes formes de mutualisation internationale (diplômes conjoints, co-diplômes, habilitations réciproques, diplômes par alternance internationale, etc.), on peut alors demander qu'elles soient plus largement et plus explicitement validées par le M.E.N.E.S.R.

- Le développement des recherches en réseau se heurte à la nature des financements disponibles, dont la plupart sont incitatifs et à court terme. Comment dégager des financements à moyen et long terme, et assurer la continuité des réseaux de recherche ? Les PRES pourraient apporter des solutions, grâce à des « cellules » internationales susceptibles à la fois de répondre aux appels d'offre internationaux, et d'assurer les relais financiers nécessaires.
- On peut enfin se demander comment les universités françaises peuvent assurer et conserver un rôle majeur dans le pilotage des réseaux de recherche internationaux (notamment dans les consortia du 7° PCRDT). L'organisation systématique d'une prospective scientifique internationale serait très utile, et permettrait de suivre en temps réel, par exemple, l'évolution des programmes de recherche fondamentale où les équipes françaises sont en mesure d'assumer un pilotage international.

3. Implantations internationales

L'internationalisation de la formation et de la recherche transforme en outre les modalités d'implantation mondiale du système d'enseignement supérieur français. Ces modalités ne font pas l'objet actuellement, à l'exception des collèges doctoraux internationaux bi-latéraux, d'une politique lisible et cohérente.

- Les « concepts » et structures supposés organiser l'action des universités françaises dans telle ou telle région du monde prolifèrent : « portails », « points focaux », « maisons thématiques », « maisons régionales ». Comment évaluer leurs performances respectives ? Peut-on clarifier, voire unifier ce « paysage » conceptuel et institutionnel ?
- Les délocalisations de diplômes ou d'antennes à l'étranger soulèvent de nombreuses questions déontologiques et politiques, dans les relations entre établissements d'enseignement supérieur, y compris et surtout dans la perspective d'une concurrence internationale. Par exemple, l'objectif de « pré-recrutement » pour les masters et doctorats français peut entrer en conflit avec celui du développement de filières et de compétences sur le site de délocalisation.
- En ce sens, la notion de « développement coopératif durable » pourrait être un horizon de référence pour nos politiques internationales et un critère de choix entre les différentes formes de délocalisation et d'implantation à l'étranger.

4. Stratégies internationales d'aujourd'hui et de demain : l'innovation institutionnelle

La perspective internationale s'appliquant à chacun de nos projets et à chacune de nos décisions, elle est **un facteur d'innovation institutionnelle**, en matière de diplômes, de structures de recherche et de gouvernance.

- Le rayonnement international conçu comme une ambition et une perspective globale implique à l'évidence que la politique internationale des universités dépasse le stade de la régulation diplomatico-institutionnelle, pour devenir une stratégie transversale de valorisation et de développement. Comment concevoir un mode de gouvernement qui déclinerait les « objectifs stratégiques » de cette politique internationale sur l'ensemble des fonctions universitaires ?
- Les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche reposent aujourd'hui sur l'association entre les formations de haut niveau, les recherches d'excellence, l'innovation socio-économique, et l'action des collectivités territoriales. Si on applique ce principe à l'international, de nouvelles formes de coopération multi-partenariales apparaîtront, et il faudra là aussi s'interroger sur les conditions d'un développement coopératif durable.
- Enfin, de nouveaux modes de coopération apparaissent et vont se développer : des laboratoires mixtes, des fillères entièrement délocalisées, des diplômes internationaux, de nombreux collèges doctoraux bi-latéraux, qui impliquent de nouveaux modes de fonctionnement des Ecoles Doctorales, et diverses modalités de recrutement sur site à l'étranger, qui engagent la responsabilité des universités, et demanderont bientôt une régulation et une prise en charge institutionnelle, légale ou réglementaire.

« Organisation et pilotage de l'Université en matière de relations internationales »

Jean-Pierre FINANCE - Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1

Jean-Michel UHALDEBORDE - Président de l'université de Pau et Pays de l'Adour

Objectifs

Tant la mondialisation des formations supérieures et de la recherche avec son cortège de classements comparatifs, ses logiques de concurrence et de coopérations que les attentes renouvelées des étudiants et des collectivités territoriales rendent nécessaire une véritable maîtrise de l'internationalisation des universités. Dans ce contexte en profonde évolution il n'est plus possible, aujourd'hui, de réduire la politique internationale d'une université à la somme des actions individuelles des universitaires et des laboratoires, en formation comme en recherche. S'il est nécessaire en effet d'encourager et d'accompagner les initiatives des acteurs de terrain, il est de la responsabilité de l'université d'élaborer, d'afficher et de mettre en œuvre une stratégie en matière de relations européennes et de relations internationales qui doit être totalement intégrée à ses stratégies en matière de recherche et en matière de formation, sans pour autant négliger ce que peuvent apporter les différentes initiatives individuelles.

L'objet de cet atelier est, à partir d'expériences en France et à l'étranger, de débattre des méthodes et des outils à mettre en place au sein d'un établissement ou au niveau d'un site universitaire pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie internationale totalement intégrée à l'ensemble des activités (formation initiale et continue, recherche, valorisation, culture scientifique et technique etc.). Bien entendu le choix d'organisation de l'université (ou du site) est dépendant des grandes lignes de la stratégie à l'internationale de l'établissement :

- en direction de l'espace européen et des appels à projet de la Commission,
- en terme d'accueil d'étudiants ou de chercheurs étrangers,
- dans l'optique d'une exportation de formations et/ou de mise en place d'enseignements à distance,
- dans le développement de stratégies transfrontalières, etc.

Problématique

1. Pilotage

Quelle organisation politique peut-on mettre en place pour élaborer et piloter une politique de relations européennes et internationales d'une université ou d'un site universitaire?

- a. Rôle de l'équipe de direction de l'université et du conseil d'administration, missions d'une vice-présidence en charge de l'international?
- b. Articulation des relations internationales avec le CEVU et le CS : quelle place pour une commission des relations internationales ?
- c. Harmonisation des éventuelles politiques de composantes en matière de relations internationales avec celle de l'Université.
- d. Place spécifique de l'espace européen ?
- e. Outils d'aide au pilotage :
 - systèmes d'information
 - indicateurs (aspects quantitatifs et qualitatifs, coûts consolidés...)
 - tableaux de bord
 - veille
- f. Communication interne?
- g. Dispositif d'évaluation et démarche qualité ?

Le rayonnement des universités françaises

2. Organisation administrative

- h. Quelle structuration des services : place du service des relations internationales, place du service en charge de l'Europe, place du service en charge de l'accueil des étudiants étrangers ?
- i. Articulation des services en charge de l'international et/ou de l'Europe avec les autres services : formation, recherche, valorisation de la recherche...
- j. Articulation entre service central et organisation interne des composantes ?
 - Rôle particulier des antennes délocalisées ?
- k. Comment organiser les services opérationnels ?
 - Formation en langues
 - Accueil des étudiants étrangers
 - Gestion des étudiants de l'établissement en mobilité
 - Gestion des bourses
 - Service communication
 - Veille sur les appels d'offre européens et/ou internationaux

3. Ressources humaines

Quelles compétences techniques et administratives faut-il rechercher pour favoriser l'internationalisation de l'Université (juridique, linguistique, informatique, chargé d'affaires...)? Quelles actions de formation et quelle politique de recrutement pour les personnels en charge de l'international?

4. Place des politiques de site

Stratégie partagée et mutualisation de moyens

- I. Mise en place d'une instance de coordination
- m. Mutualisation de services
- n. Partenariats avec les collectivités
- o. Partenariats avec les organismes de recherche
- p. Partenariats avec les entreprises
- q. Place de la santé et des CHU

Déroulement de l'atelier

 Introduction à la problématique et présentation des résultats de l'enquête sur l'organisation de la fonction internationale dans les universités.

Témoignages:

- exemple d'une démarche visant à réduire l'éparpillement des actions à l'international, au sein d'un établissement, dans le cadre d'une recherche-action accompagnée par
- exemple de l'organisation interne d'une université structurée autour d'une commission de relations internationales;
- problèmatique et méthodes mises en œuvre dans des entreprises en matière d'international, comparaison avec les pratiques universitaires ;
- expérience étrangère : le cas de la Suisse.

Débats avec la salle sur les questions évoquées ci-dessus.

« La place de l'Europe pour les universités françaises »

Bernard de MONTMORILLON - Président de l'université Paris-Dauphine

Alain NEUMAN - Président de l'université Paris Nord - Paris 13

Le Professeur Winckler, Président de l'EUA, développait récemment, à Rome, l'idée selon laquelle, maintenant qu'elles ont réussi à constituer un réseau aussi représentatif qu'écouté, les universités européennes devaient se consacrer prioritairement à la définition et à l'élaboration du système d'enseignement supérieur et recherche (cf. l'EESR) qu'elles souhaitent pour l'Europe. La question n'est pas encore à l'ordre du jour de la CPU. Elle y viendra nécessairement, faute de quoi notre pays serait à l'écart du débat qui s'instaure. Le colloque de Nantes offre l'occasion privilégiée de préparer la future position française en travaillant au bilan des initiatives prises, des succès obtenus et des difficultés rencontrées dans le développement, depuis la mise en place du processus de Bologne, des relations entre nos universités et l'Europe.

En effet, la position de principe qui consiste à considérer que l'Europe est notre « espace intérieur », que l'Europe « ce n'est pas l'international » risque d'occulter la très nécessaire réflexion sur notre degré de préparation, de maîtrise et de prospective dans l'affirmation de notre rôle et de notre place dans cet espace qui se structure à un rythme particulièrement soutenu : faut-il rappeler qu'il n'y a aucun président français au bureau de l'EUA!

Dans ce contexte, la France a joué, sous l'impulsion de la Direction des Enseignements Supérieurs un rôle précurseur dans la mise en place de l'architecture LMD. La procédure a été assez originale dans le système français pour qu'on la souligne : si le cadre a été fixé - L,M,D - en revanche, l'initiative a été très largement laissée aux universités pour le remplir. Le mouvement s'achevant, il devient possible d'en tirer les premières implications sur le développement des politiques européennes de nos universités.

De façon complémentaire, la CPU a œuvré pour que les Sciences Humaines et Sociales apparaissent dans le 6° PCRDT sous la forme d'un volet spécifique. En revanche, elle n'a peut-être pas été assez présente dans la réflexion sur le futur ERC (European Research Council) ou sur la création de plates-formes technologiques à l'échelle européenne. Plusieurs thèmes de réflexion seront abordés dans cet atelier sur des questions majeures de politique universitaire. Ils ont vocation à se traduire en prises de position à l'issue de notre congrès.

Les espaces de la politique internationale des universités

- 1. Quelle est la position relative de la France, présentement, dans la déclinaison LMD et notamment par rapport à certains de nos principaux partenaires européens comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie. Notre « avance » nous met-elle en position favorable de négociation ? Faut-il d'urgence activer les feux ? Faut-il au contraire attendre la concrétisation des évolutions qui se dessinent (en Espagne par exemple) ? ...
- 2. Quel a été l'impact du basculement LMD sur la dynamique de la mobilité intra européenne au niveau des licences, des masters et des doctorats. Accueillons-nous plus d'européens, de quels pays ? Comment les recevons-nous pédagogiquement (et matériellement), dans quels cycles s'inscrivent-ils ? Et réciproquement quel bilan tirer de l'évolution des flux sortants ? Dans quelle mesure avons-nous bénéficié des politiques de soutien aux stages à l'étranger ? ...
- 3. Quel bilan tirer des doubles-diplômes prévus principalement au niveau master et doctorat en Europe ? La nouvelle réglementation des cotutelles nous a-t-elle été propice ? Quels problèmes rencontrons-nous principalement : conditions de diplômations ? financement de la mobilité ? différence de droits d'un pays à l'autre ? calage pédagogique des cursus... Quelle action à entreprendre pour renforcer le mouvement (expertise, soutien, promotion...) et quel bilan tirer des masters européens ?
- 4. Dans le domaine des études doctorales, quelle est la situation en matière d'accords doctoraux. Les M2 recherche ne sont-ils pas décalés par rapport aux autres cursus doctoraux européens ? Quelle part accorder, pour les harmoniser, aux séminaires de formation dans le cursus doctoral ? Le statut de jeune docteur est-il valorisé en France autant qu'à étranger ? Faut-il introduire de nouveaux modèles de thèse (thèse d'ingénieur, thèse professionnalisante...) à l'instar de ce que proposent certains de nos partenaires ?

- **5.** En matière de construction de l'Espace européen de la recherche, quelles difficultés rencontre une université ou un consortium d'universités pour répondre efficacement et de manière visible aux sollicitations des Programmes Cadres de Recherche et de Développement Technologique (PCRDT) ? Quelle organisation devrions nous adopter (s'il n'est pas trop tard !) pour peser dans les décisions qui seront prises en matière de 7° PCRDT (définition de programmes, règles de participations, financement...) ? Qu'entendons-nous par et quelle place souhaitons-nous avoir dans l'ERC ? Enfin, quelle articulation entre l'European Institute of Technology (EIT) et les différentes initiatives nationales ?
- **6.** Faut-il renouveler, préciser, coordonner nos actions de lobbying dans les différents réseaux qui s'organisent : EUA, groupe ELU, UNICA, réseau Coïmbra... Comment participer aux projets européens à l'égard des pays tiers...?

L'espace universitaire européen est partagé entre l'harmonisation et l'intégration. L'Europe est un espace d'expérience ancienne qui peut servir d'exemple au niveau mondial, notamment sur la mobilité des étudiants et les co-diplômations.

« L'engagement des universités françaises dans l'espace francophone et la francophonie »

Guy LAVOREL - Président de l'université Jean Moulin - Lyon 3

Patrick CHEZAUD - Président de l'université Stendhal - Grenoble 3

1. La problématique francophone

Il est nécessaire déjà d'appréhender la notion de francophonie, qui a évolué dans le temps. On peut analyser les points suivants :

- Senghor et la francophonie : les unions culturelles ;
- l'universalisme francophone et ses valeurs ;
- la Communauté des Etats francophones : de la francophonie linguistique à la francophonie politique ;
- la francophonie dans la mondialisation : la francophonie utile.

La francophonie est-elle utile ? Pour répondre à cette question, il faut revenir à Senghor et au rôle qu'il donne aux unions culturelles dans la mondialisation en tant qu'espaces géopolitiques transversaux dédiés « au troisième dialogue », celui des cultures. Union culturelle pilote, la francophonie est portée par les valeurs de son universalisme qui allie liberté et solidarité, diversité et dialogue.

En cinquante ans, la francophonie, de linguistique, est devenue politique. Issue tout à la fois du mouvement associatif et de la volonté de Politiques du Sud : les présidents Bourguiba, Diori, Senghor et le roi Sihanouk, elle est progressivement devenue une organisation internationale à part entière. Forte de ses soixante-trois états ou gouvernements membres, elle constitue dans la mondialisation un espace géopolitique original voué au développement durable et au dialogue interculturel.

2. L'espace universitaire francophone

Plusieurs problèmes doivent être abordés comme essentiels pour l'orientation de la francophonie.

- Francophonie bilatérale et francophonie multilatérale ; peut-on associer les deux ? Sont-elles antagonistes ou complémentaires ?
- Comment aider à la constitution et à la consolidation d'un espace francophone d'enseignement supérieur et de recherche ?
- L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF): AUF et OIF; quelle est l'autonomie universitaire dans les questions francophones?
- La place des universités françaises dans l'AUF : quel poids ont-elles dans les instances et les décisions ?
 Rôle de l'AUF et politique générale de l'agence face aux problèmes francophones ?

L'espace universitaire francophone comprend l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des pays de la communauté qui travaillent totalement ou partiellement en français. Il s'y déploie la coopération bilatérale des Etats membres et tout particulièrement celle de la France et plus récemment, la coopération multilatérale mise en œuvre par l'OIF à travers l'Agence Universitaire de la Francophonie, tout à la fois réseau associatif des établissements universitaires francophones et opérateur de l'OIF pour l'enseignement supérieur et la recherche. Une interrogation subsiste quant aux rôles spécifiques, complémentaires ou antagonistes, de ces deux formes de coopération et sur l'intérêt ou non de la coopération multilatérale pour l'enseignement supérieur français.

Une autre interrogation est récurrente. Celle concernant les chantiers à mettre en œuvre pour développer et consolider cet espace tant en formation qu'en recherche et dans le domaine de l'information et des nouvelles technologies. Il faut aussi débattre des finalités de la coopération multilatérale : le codéveloppement en général des établissements ou la seule coopération pour le développement. Est-elle en conséquence uniquement nord-sud, ou, pour mailler l'espace tout à la fois, nord-nord, sud-sud ou nord-sud ?

Les espaces de la politique internationale des universités

Il est impossible de se faire une opinion sur l'AUF sans en connaître l'histoire. Au départ, en 1961, Association des Universités entièrement ou partiellement de langue française, elle a accueilli en 1987 l'Université des Réseaux d'Expression Françaises (UREF) créée par les Sommets de la Francophonie. Devenue de ce fait, l'AUPELF-UREF, elle sera choisie ensuite comme opérateur exclusif de la francophonie en matière universitaire et prendra le nom d'Agence Universitaire de la Francophonie en 1988. Au regard des évolutions statutaires qui ont parsemé son évolution, on peut s'interroger aujourd'hui sur le degré d'autonomie universitaire qu'elle conserve vis-à-vis de l'OIF et sur le poids réel qu'ont en son sein les universités françaises. L'équilibre association-agence est-il par ailleurs encore bien réel ?

3. Les chantiers universitaires de la francophonie

- Le français langue internationale; positionnement face à l'anglais; le multilinguisme et l'approche multilingue de l'enseignement.
- La formation; enseignement du et en français (langue et culture) à l'étranger (classes bilingues, filières francophones, délocalisations, co-diplômation). L'intérêt de l'existence d'instituts et d'universités internationales de langue française - L'équivalence des diplômes.
- La recherche dans l'espace francophone: les cotutelles, les laboratoires et les jeunes équipes francophones, les réseaux et les centres d'excellence de recherche francophone. L'appui aux publications.
- L'information et la communication Internet et les campus numériques.
- L'enseignement de la francophonie.

Parmi les chantiers universitaires de la francophonie, il est essentiel de retenir celui de la langue, en s'interrogeant sur l'avenir du français en tant que langue internationale. La réflexion est radicalement différente selon que l'on se place ou non dans une situation de multilinguisme international avec un rôle particulier à jouer pour les grandes langues partagées des unions culturelles (arabe, français, espagnol, portugais...).

Alors que dans la mondialisation la formation des ressources humaines est un enjeu stratégique et fait l'objet de plus en plus d'une approche « marché », le débat porte non seulement sur les formations offertes en France aux étudiants étrangers mais sur des formations déployées à l'étranger par les universités françaises. Cette dernière forme de comparaison apparaissant comme devoir se développer très rapidement sur financements publics et privés.

La francophonie contemporaine est aujourd'hui méconnue, il faut l'enseigner à l'université et tout particulièrement dans les cursus de relations internationales. L'Europe pour sa part fait cet effort en œuvrant pour la mise en place dans les universités européennes de pôles d'excellence de formation et de recherche la concernant.

4. L'accueil et l'aide aux étudiants étrangers en France

Les nouvelles dispositions en cours d'élaboration en matière d'immigration vont modifier profondément les conditions d'accueil et de sélection des étudiants étrangers en France (les modalités d'accueil et les modalités de sélection - les CEF; le problème des visas, le visa francophone; le tutorat des étudiants; l'hébergement et l'accueil; les bourses comme outil de soutien: rôle des régions, de l'AUF et des autres organismes).

On reproche de façon récurrente à l'enseignement supérieur français de mal accueillir ses étudiants étrangers tant en ce qui concerne l'hébergement que le tutorat et le domaine culturel.

En matière d'hébergement, parallèlement aux CROUS, un secteur privé s'est très fortement développé, mais, pour sa part, le modèle attractif offert par la Cité universitaire de Paris ne s'est implanté qu'en lle-de-France et ne concerne pas les autres régions françaises. La différence de traitement entre les boursiers européens et francophones au sein des établissements est durement ressenti tout comme la différence en matière d'accueil entre les étudiants du Commonwealth et ceux de la Francophonie. Au niveau institutionnel, il est souvent proposé que la Francophonie traite ses étudiants comme ceux de l'Europe en utilisant pour ce faire son opérateur AUF. En matière de visa, une demande est formulée de disposer d'un visa francophone pour les artistes, les chercheurs, les enseignants et les étudiants qui doivent pouvoir bénéficier d'une préférence de circulation et donc d'un traitement spécifique et se voir accorder des visas de longue durée et à entrées multiples.

La politique menée par les différents organismes fait débat. Faut-il en Francophonie réserver les bourses au soutien des actions de coopération ou, pour une part, comme en Europe, les mettre au service de l'ambition francophone en matière de mobilité et de dialogue des cultures? Les lignes directrices d'une politique devraient être esquissées par les universités françaises en ce domaine.

« Les espaces de coopération pour les universités françaises »

Gérard HIRIGOYEN - Président du Pôle universitaire européen de Bordeaux

Serge SVIZZERO - Président de l'université de la Réunion

L'internationalisation des universités françaises repose sur la définition d'une politique internationale de l'Université française se fondant sur une vision cohérente des espaces pertinents de coopération et des finalités de cette coopération.

On ne peut aujourd'hui se contenter d'une vision bilatérale qui serait portée par chaque université au gré de ses coopérations traditionnelles ou nouvelles, ni de celle qui se fonderait sur une vision strictement nationale ou locale (celle des régions) ou qui limiterait le champ de coopération au seul rapport Nord-Sud. L'Université française doit être porteuse d'une vision et d'une stratégie d'ensemble qui lui permette d'occuper sa place et de maintenir son rang sur le marché de la formation.

De ce point de vue, la mobilité internationale est aujourd'hui le parcours de l'excellence et les espaces de coopération doivent être conçus comme la construction d'espaces d'excellence.

Une telle ambition conduit :

- à concevoir les espaces de coopération universitaires non pas seulement en fonction de critères géographiques (les territoires de coopération), mais aussi en fonction de critères fonctionnels (la mise en synergie des moyens de coopération bilatéraux, européens, internationaux ; liés à la Francophonie, à la Banque mondiale...) et politiques (l'affirmation de l'identité française et l'accompagnement des politiques étrangères et économiques française et européenne).
- à privilégier certains espaces de coopération en procédant à un travail de ciblage des meilleurs partenariats universitaires et en mettant en synergie les coopérations (développement des logiques de réseaux et de croisement des réseaux) pour utiliser au mieux les moyens qui peuvent venir en soutien de l'action internationale des universités francaises.

Selon cette approche, quatre espaces de coopération, qui traduisent l'affirmation et la consolidation d'une tradition de coopération sur le plan culturel et scientifique et qui constituent des zones privilégiées de la politique étrangère française et européenne, peuvent être définis :

• celui de l'Union européenne et de l'Europe élargie et du nouveau voisinage ;

- celui de la Francophonie qui constitue un espace spécifique de coopération de type Nord-Sud;
- celui des pays développés qui constitue un espace de référence en matière de formation et de recherche et dont la langue commune est l'anglais;
- celui des pays émergents qui est celui de la nouvelle compétition économique et politique d'aujourd'hui (la mondialisation).

L'Atelier doit approcher ces **quatre espaces de coopération** en cherchant à définir leurs instruments de structuration et de réalisation de parcours d'excellence :

- les modèles de formation,
- les territoires et les partenariats pertinents,
- les mobilités pertinentes,
- le types d'offre de formation et de recherche,
- la mise en synergie des moyens de financement de la coopération internationale,
- les moyens de renforcer l'attractivité de l'offre,
- les mesures d'accompagnement ;

pour aboutir, *in fine*, sur des **préconisations** qui seront dirigées vers :

- la Conférence (la définition d'une vision intégrée des espaces de coopération),
- les établissements (la mise en cohérence et l'amélioration de l'offre),
- les autorités de tutelle (la stratégie de l'Université française en Europe et dans le monde : les espaces pertinents).

Les instruments de structuration de l'espace de coopération

1. Quel modèle de coopération ?

Il s'agit d'assurer la diffusion d'un modèle français et européen de formation reposant :

- sur les critères de performance et d'excellence,
- sur une articulation étroite entre formation et recherche,
- sur les valeurs communes des Etats membres de l'Union européenne fondées sur la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

Les espaces de la politique internationale des universités

2. Quelles mobilités pertinentes ?

- Dans l'espace européen: le renforcement de la mobilité étudiante Erasmus, (aux niveaux L3, M1, M2) et le renforcement prioritaire de la mobilité enseignante (et notamment des enseignants français) dans le cadre des programmes Tempus.
- Dans l'espace Francophonie: la formation sur place des formateurs et des cadres du secteur public et privé (mobilité M2 et doctorat), sachant que dans les pays les plus pauvres les carrières universitaires sont peu attractives; la formations en France des meilleurs étudiants (M2 en France: bourses de l'AUF et bourses Eiffel, bourses MAE); le soutien au départ d'étudiants français dans les universités partenaires.
- Dans l'espace des Pays développés : le développement des différents types de mobilités.
- Dans l'espace des Pays émergents: la formation en France des meilleurs étudiants (M2 en France: bourses de l'AUF et bourses Eiffel, bourses MAE,), le soutien au départ d'étudiants français dans les universités partenaires.

3. Quelle offre de formation et de recherche?

- Dans l'espace Européen (Europe élargie, nouveaux voisins): la délocalisation de formations françaises (niveau master), la création de formations répondant aux besoins des pays partenaires (M2), les cotutelles de thèse, les universités d'été, le développement d'une politique des stages professionnels.
- Dans l'espace Francophonie: la délocalisation de formations françaises (niveau Master) (diplômes d'université) (masters habilités par le ministère français de l'Education nationale: exemple au Vietnam), la création de formations payantes (de masters francophones au sein des universités partenaires), les cotutelles de thèse.
- Dans l'espace des Pays développés : le développement de partenariats structurés impliquant formation et recherche.
- Dans l'espace des Pays émergents: la mise en place de programmes conjoints de formation et de recherche; l'accueil dans les formations françaises (niveaux master, doctorat), l'offre de formations en anglais et de programmes adaptés au cursus des étudiants des pays émergents pouvant être financés par la perception de droits d'inscriptions équivalent à ceux du marché.

4. Quelle mise en synergie des moyens de financement ? Par le cumul, selon les territoires, des instruments de coopération :

 bilatéraux: type Collège juridique franco-roumain à Bucarest, Pôle universitaire français à Hanoi; EduFrance, Edudroit; le jeu des bourses Eiffel, des bourses du MAE, le soutien des Alliances; l'action des universités (professeurs invités), le soutien des ambassades à l'ouverture de Filières francophones (Etats baltes), européens (Erasmus, Leonardo...).

- européens: Programmes européens Tempus, Asialink, Alfa...
- internationaux : les actions de l'AUF dans ses espaces ; les coopérations hors Europe et les grands appels d'offres internationaux (Banque mondiale)...

Par le développement de consortiums d'universités françaises, d'universités françaises et européennes, d'universités francophones, permettant de constituer des réseaux et de croiser les réseaux et les moyens selon les coopérations et les programmes.

5. Quels moyens de renforcement de l'attractivité de l'offre ?

Pour faciliter la mobilité étudiante et enseignante vers les universités françaises :

- un effort substantiel de renforcement de l'offre de formation en Français langue étrangère, soit en France, soit dans les universités partenaires (Asie notamment);
- l'offre de programmes de formation en anglais ;
- le développement des co-diplômations ;
- la création de parcours intégrés (entre plusieurs universités européennes, ouverts aux étudiants étrangers);
- le développement de l'ouverture aux enseignants et chercheurs européens et étrangers;
- l'amélioration de l'accueil étudiants notamment en ce qui concerne l'offre de logement et de prestations annexes (notamment pour les étudiants et les enseignants du Nord).

Pour faciliter la mobilité étudiante et enseignante vers les universités partenaires :

- le renforcement de la formation linguistique des étudiants et des enseignants,
- l'adaptation plus profonde des cursus de nos universités aux dimensions européennes et internationales.
- le développement des mobilités étudiantes Nord-Sud et Sud-Sud (par exemple le Master Droit de la coopération économique au Vietnam).

6. Quelles mesures d'accompagnement?

- la coordination des actions des acteurs français et de leur politique à l'international (notamment avec les organismes de recherche implantés à l'étranger);
- le développement des formations à distance, notamment pour conforter ou compléter l'offre de formation à l'étranger :
- le renforcement des services des relations internationales des universités françaises, notamment par le recrutement de chefs de projets de niveau Bac+5 capables d'aider au montage technique et à la gestion des programmes de coopération.

SEANCE PLENIERE 3

« Quels partenariats avec les ministères et les agences ? »

Olivier AUDEOUD - Président de la Commission des relations extérieures de la CPU Président de l'université Paris 10

1. Les universités françaises sont le principal acteur de la coopération scientifique de la France. Par l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers, par leurs nombreuses conventions d'enseignement ou de recherche avec tous les pays du monde, les universités participent à l'attractivité et au rayonnement de la France.

Le statut d'autonomie des universités permet à chaque établissement de choisir ses partenaires étrangers et de définir sa propre politique internationale. Cependant la politique internationale des universités s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique du ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du ministère des Affaires étrangères.

Le ministère de l'Education nationale définit un cadre juridique (délivrance des diplômes, cotutelles de thèses, codélivrance de diplômes, reconnaissance de diplômes) et participe au développement des universités à l'international par le biais des volets internationaux des contrats.

Le ministère des Affaires étrangères participe à la définition de la politique étrangère et facilite la coopération scientifique, éducative et de recherche en s'appuyant sur un réseau d'ambassades. Les postes représentant la France à l'étranger, qui ont pour mission d'encourager la coopération entre les établissements français et leurs homologues étrangers, peuvent fournir des informations utiles et pertinentes sur les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche étrangers, tout en mettant l'accent sur l'opportunité de telle ou telle coopération avec le pays concerné.

Dans ce double cadre, les universités françaises se présentent comme les interlocuteurs privilégiés des deux Ministères. Le partenariat entre les deux ministères et les universités passe par une coordination et une animation forte de la Conférence des Présidents d'Université. C'est au cœur de la réflexion et de l'action que ce partenariat doit trouver sa cohérence, face à l'autonomie des universités.

L'importance des volets internationaux des contrats d'établissements doit être soulignée, d'autant qu'il doit y avoir une cohérence avec les priorités nationales, le choix des pays à privilégier, et les orientations des collectivités territoriales. Le contrat d'établissement doit être l'occasion pour chaque université de définir sa politique internationale et son organisation à l'international en consultation avec le Ministère. A ce titre, le programme ARCUS constitue un exemple intéressant de l'élargissement du partenariat aux régions françaises.

Le partenariat constitue ainsi la clé de la réussite des universités françaises à l'international : il est impératif que tous les partenaires, y compris les postes diplomatiques, explicitent leur approche, s'accordent sur leurs stratégies et clarifient les relations qu'ils entretiennent entre eux. Devant la multiplicité des acteurs, les stratégies des uns et des autres mériteraient d'être mieux harmonisées.

Les partenaires institutionnels des universités

2. L'action des universités à l'international participe de l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche française. Les relations avec d'autres opérateurs notamment pour la recherche sont indispensables; par exemple, le CNRS, l'IRD et l'Ifremer sont des partenaires incontournables tant dans le cadre des futurs Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur au niveau régional, que des interlocuteurs privilégiés à l'international où les mutualisations doivent se développer sur la base de la complémentarité entre structures et projets. Comment tirer profits des différentes expériences et travailler ensemble à l'international? C'est un défi, mais surtout une nécessité.

L'Agence Universitaire de la Francophonie devrait concerner l'ensemble des universités françaises, or il n'en est rien. Le partenariat n'apparait pas fonctionnel et tend à être un réseau particulier. Pourtant il devrait être un des axes central de la politique internationale de nos universités. La question doit donc être posée de la participation plus active des universités françaises à l'AUF.

3. Le nombre important d'agences françaises qui participent à la promotion de l'enseignement supérieur et à la gestion des relations internationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche est à l'image de la France, important et complexe. La comparaison entre l'organisation française et deux de ses voisins, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, est presque provocante : le DAAD, en Allemagne, et le British Council, en Grande-Bretagne, assurent à la fois la promotion de l'enseignement supérieur, l'information et l'orientation en ligne, la gestion des bourses, le cadre de la mobilité en Europe et la gestion des assistants ou lecteurs de langue, ce qui est imparti en France à de multiples agences. EduFrance assure la promotion et l'information, Egide, le CNOUS et l'Association SPHERE, la gestion des bourses, l'Agence Socrates-Leonardo, le cadre de la mobilité en Europe. Cette différence pose la question de la coordination des acteurs français, voire de leur réorganisation. Le système français tient d'une répartition de tâches historiques et administratives sans coordination. Les universités françaises sont souvent elles-mêmes dans l'hésitation sur les fonctions des acteurs français. Pourquoi, par exemple, les appels d'offre pour les Programmes d'Actions Intégrés ne sont présentés que sur le site d'Egide ? Pourquoi Egide, SPHERE, EduFrance et le CNOUS peuvent concurremment gérer des bourses ? Au moment où la concurrence internationale est enfin reconnue en France, quelle synergie, quelle organisation, quel partenariat peut-on et doit-on mettre en place en France ? Les universités sont au cœur de l'attractivité, mais elles ne pourront pleinement jouer leur rôle que si une meilleure lisibilité des acteurs est assurée, voire si la redéfinition des missions de chacun est opérée.

Cette table ronde est l'occasion de réunir les principaux acteurs autour de la CPU et des universités.

SEANCE PLENIERE 4

« Quels partenariats avec les collectivités territoriales ? »

François-Xavier CUCHE - Président de l'université Marc Bloch - Strasbourg 2

Albert MAROUANI - Président de l'université de Nice Sophia Antipolis

REMARQUES LIMINAIRES:

Les collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communauté d'agglomération, communauté urbaine, municipalité) sont de plus en plus enclines à développer une stratégie active d'ouverture à l'international plus ou moins bien intégrée à une politique d'attractivité de leur territoire respectif.

Cette politique reste marquée par le modèle des jumelages et de l'attraction touristique sans prendre encore en compte véritablement l'Université comme facteur et vecteur d'attractivité. Pourtant l'implication forte des collectivités territoriales dans les pôles de compétitivité (marqués par la recherche de synergies entre entreprises et universités) pourrait laisser augurer d'une nouvelle prise de conscience du rôle de la recherche et de l'enseignement supérieur comme facteur majeur de l'attractivité et du développement des territoires.

De leur côté les universités ont un réel savoir-faire professionnel à l'international tant dans le domaine de l'enseignement (inscriptions d'étudiants étrangers) que dans celui de la recherche (accueil de chercheurs étrangers pour des séjours de longue ou de courte durées dans le cadre de colloques, de séminaires ou de symposiums internationaux). Elles restent encore fortement déficientes dans leur politique de communication internationale.

Un partenariat mutuellement profitable peut-il s'instaurer entre les collectivités territoriales et les universités pour promouvoir ensemble une politique plus ambitieuse d'ouverture et de compétitivité internationale ?

PISTES DE REFLEXION ET DE DISCUSSION:

1. L'implication des collectivités territoriales dans les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs.

Un des facteurs limitatifs de la capacité d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers réside dans l'insuffisance de résidences universitaires et dans la cherté du logement privatif en ville.

Le CROUS est limité dans sa capacité de constructions de cités universitaires par l'absence ou la cherté de terrains disponibles. Il appartient souvent aux collectivités de s'impliquer dans le logement étudiant soit en mettant des terrains à

disposition du CROUS, soit en favorisant la construction de logements bon marché en partenariat avec les offices de HLM, soit en reprenant à leur compte des logements vacants pour les affecter à l'accueil d'étudiants, sans privilégier forcément les étudiants étrangers.

Les universités doivent souvent essayer de convaincre les collectivités territoriales de s'investir davantage dans le logement étudiant au même titre que pour les autres aspects de la vie étudiante. Elles tentent également de convaincre le CROUS d'affecter un nombre significatif de chambres en résidence universitaire aux étudiants étrangers.

Au-delà du logement proprement dit les autres facteurs d'attractivité des étudiants étrangers résident aussi dans les commodités offertes par les collectivités urbaines.

Par ailleurs les universités françaises qui souffrent d'une très grande faiblesse de postes IATOS ne sont pas toujours en mesure d'organiser des colloques internationaux ou des écoles d'été dans de bonnes conditions d'accueil.

Il convient donc d'évoquer les questions suivantes relatives à un partenariat Université-Collectivités territoriales dans le domaine de l'accueil en général d'étudiants et de chercheurs étrangers :

- constructions immobilières: mise à disposition de terrains pour des résidences universitaires, une maison des chercheurs, une maison de la science...;
- offre de services à des conditions privilégiées (transport, restauration, logements, théâtres, cinémas, musées, etc.);
- mutualisation des moyens humains et logistiques pour l'organisation de congrès et de colloques (service événementiel mutualisé);
- aide personnalisée à l'accueil des étudiants ERASMUS ;
- participation à l'organisation matérielle et financière d'écoles et d'universités d'été, de séminaires internationaux d'été, etc.

2. L'implication des collectivités territoriales dans la politique de communication et de promotion des universités à l'étranger.

Les collectivités territoriales, au niveau des villes, des départements et des régions développent souvent des politiques actives de promotion touristique à l'étranger. Elles utilisent pour ce faire de nombreux supports publicitaires et de communication et affectent des moyens immobiliers,

Les partenaires institutionnels des universités

techniques, financiers et humains dans la mise en place de services administratifs complets destinés à faire face à une concurrence accrue dans le domaine du tourisme. Elles s'appuient souvent pour ce faire sur des organisations professionnelles des chambres consulaires.

Les questions qui se posent pour les universités qui n'ont pas la capacité d'affecter des moyens importants à des campagnes de promotion se situent à deux niveaux :

- faire apparaître l'université à travers ses compétences humaines culturelles et scientifiques et ses conditions d'hébergement durant les périodes estivales comme un facteur d'attractivité touristique des territoires;
- convaincre les collectivités d'inscrire la politique de promotion universitaire en termes d'offre de formation et de recherche scientifique comme un des volets de leur activité de promotion de leur territoire.

D'où un certain nombre de questions qui concernent les points suivants :

- mutualisation de la communication sur internet, pages en langues étrangères;
- campagne de promotion à l'étranger de l'offre de formation et des labos. (brochures, livrets, affiches, etc.);
- participation à la visibilité de l'université dans les gares, les ports, les aéroports, les autoroutes... (améliorer la signalétique).

3. L'implication des collectivités territoriales pour la coopération internationale des universités.

En général les collectivités territoriales sont totalement ignorantes des partenariats inter-universitaires internationaux des universités. Les organisations consulaires (chambres de commerce...) tout comme les organismes professionnels n'ont aucune idée de l'importance du carnet d'adresse des universités en termes quantitatif et surtout qualitatif. Il est vrai que les universités elles-mêmes ne communiquent pas beaucoup sur ce sujet et ne clament pas partout que tel personnage politique important, ou tel homme d'affaire réputé font partie de leurs anciens étudiants. L'idée même que les étudiants étrangers qui sortent de l'université puissent être les meilleurs ambassadeurs du territoire qui les a accueilli une fois rentrés chez eux n'est que rarement intégrée dans les schémas des politiques territoriales.

Dès lors il appartient aux universités de montrer l'intérêt à long terme pour l'ensemble d'un territoire d'une politique offensive de développement des coopérations universitaires internationales et d'inciter les acteurs publics locaux à s'impliquer davantage dans le développement de ces accords. D'où un ensemble de questions sur les points suivants :

- participation au financement des mobilités enseignantes ;
- participation à la mise en place de diplômes délocalisés ;
- participation au financement de programmes de formation professionnalisée à destination d'un public étranger ;

- participation à des programmes de formation dans le cadre de diplômes conjoints (diplômes transfrontaliers par exemple);
- aide au montage de projets européens.

Le nouveau programme ARCUS illustre une démarche associant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les régions et le ministère des Affaires étrangères ; la coopération décentralisée est ainsi mise en œuvre directement par les universités.

4. Quelle mode de gouvernance conjoint de pilotage de l'international ?

La mise en cohérence des trois ordres de questions évoquées ci-dessus suppose la mise en œuvre d'un partenariat global Université-Collectivités territoriales qui doit déboucher sur des conventions d'objectifs et de moyens qui déclinent l'ensemble des points sur lesquels un ensemble d'actions peuvent être menées conjointement. Il ne s'agit ni d'inféoder l'Université à de nouvelles autorités de tutelle, ni de soumettre les collectivités territoriales à des obligations qui n'entrent pas toujours pour la plupart d'entre elles dans leur domaine de compétence. Il s'agit de partager un certain nombre d'objectifs mutuellement avantageux et d'examiner les conditions dans lesquelles ces objectifs peuvent faire l'objet d'actions conjointes ciblées dans leur contenu, dans le temps et dans l'espace avec des procédures d'évaluation périodiques de leur efficacité. C'est donc à un mode de gouvernance par objectifs qu'il convient de réfléchir autour des points non exhaustifs suivants :

- comité de pilotage mixte,
- mise à disposition de personnels dans le service des RI,
- contrat d'objectifs et de moyens pluri-annuel,
- etc.

Conclusion:

Dans une société et une économie mondialisée de la connaissance et du savoir, les universités apparaissent comme des gisements de compétences et d'innovation. Le capital humain est aujourd'hui largement reconnu comme le facteur essentiel de la croissance et du dynamisme d'un territoire. Il est temps pour les universités de reconnaître dans les acteurs publics locaux des partenaires qui peuvent les accompagner utilement dans la réalisation de leurs missions essentielles. Mais il est aussi temps pour les collectivités territoriales de ne plus considérer l'Université au même titre qu'une simple association de quartier ou un club sportif que l'on « aide » par des « subventions ». Il faut désormais qu'elles considèrent leur contribution humaine et financière comme un « investissement productif » générateur de retombées positives directes et indirectes, à court, moyen et long terme sur l'ensemble d'un territoire.



CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE